



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la protection
judiciaire de la jeunesse

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Bilan des études
et de la recherche

DÉCEMBRE 2023

SOMMAIRE

PARTIE I : LA RECHERCHE À LA DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE	5
1. PRÉSENTATION GLOBALE	5
2. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA RECHERCHE	6
a. Le conseil scientifique	6
b. Le suivi scientifique	7
3. APPELS À PROJETS 2023	8
a. AAP 1 « Errances » : L'errance des jeunes pris en charge par la PJJ	8
b. AAP 2 « Parentalités » : La parentalité des jeunes suivis en protection de l'enfance.	10
c. AAP 3 « Violences » : Les violences au sein des établissements et services de la PJJ.	12
4. VALORISATION DE LA RECHERCHE	14
a. Diffusion des rapports de recherche et de leurs synthèses	14
b. Séminaires nomades	15
PARTIE II : LES RECHERCHES PILOTÉES PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE	18
1. LES RECHERCHES FINALISÉES EN 2023	18
a. Les effets de l'enfermement sur les mineurs détenus	18
b. Les familles à l'épreuve des institutions pénales	21
c. La prise en charge des mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuel (MAICS) à la PJJ (volet 2)	24
2. LES RECHERCHES EN COURS	26
a. Caractéristiques des mineurs placés au pénal et prise en compte de leurs vulnérabilités par les professionnels de la PJJ	26
b. L'école en détention	29
c. Etude nationale sur la santé des jeunes pris en charge par la PJJ	30
d. Les « situations frontières » de l'enfance « irrégulière » saisies par la question des « doubles suivis »	32
e. Conflit parental et violence : quelles formes de protection pour les mineurs ?	34
2. LES PROJETS DE RECHERCHE 2024	37
a. Projet de recherche et d'intervention pour les MNA suivis par la PJJ et la prise en charge de leurs comportements addictifs (PRIMA)	37
PARTIE III : LES RECHERCHES COPILOTÉES PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE	41
1. LES RECHERCHES FINALISÉES EN 2023	41

a.	Les violences sexuelles intrafamiliales sur mineurs en Polynésie française : parcours de personnes victimes et traitement institutionnel du problème	41
b.	Documentaire « <i>Théret n°487</i> » sur la colonie pénitentiaire de Belle-Île-en-mer	43
c.	De l'infraction à l'accompagnement éducatif en ligne, la justice des mineurs face aux usages numériques.....	45
d.	La mixité sexuée à l'épreuve de la prison	48
2.	LES RECHERCHES EN COURS.....	51
a.	Les effets de la justice restaurative en France	51
b.	Analyse interdisciplinaire des effets éducatifs du challenge Michelet.....	53
3.	LES PROJETS DE RECHERCHE 2024	56
a.	Étude sur la prostitution des mineurs dans les territoires d'Outre-Mer	56
b.	L'impact de la détention sur les trajectoires sociales, scolaires et/ou professionnelles des mineurs ayant connu une incarcération	57
	PARTIE IV : LES RECHERCHES PILOTÉES ET COPILOTÉES PAR L'ENPJJ	60
1.	LES RECHERCHES FINALISÉES EN 2023.....	60
a.	Les logiques de la mobilité géographique et fonctionnelle chez les juges des enfants (1980-2023) : une source d'inégalités entre les territoires ?.....	60
b.	L'implication affective des éducateurs : effets et ressources ?.....	62
c.	Etude sur le processus de professionnalisation des éducateurs et directeurs des services de la PJJ. Une analyse des discours des néo-titulaires sur leur formation initiale et leur prise de fonction	64
2.	LES RECHERCHES EN COURS.....	66
a.	Etude de cohorte sur les prises de fonction des éducateurs et directeurs des services de la PJJ néo-titulaires : les effets produits par la réforme des formations statutaires de 2020	66
b.	Le rôle de l'autorité judiciaire dans la prise en charge pénale des mineurs non accompagnés.....	67
c.	« Carrières » déviantes et parcours de jeunes à l'épreuve du code de justice pénale des mineurs	68
d.	Cultures et usages du numérique sur les terrains de la PJJ	70
e.	Les effets de la justice restaurative en France	71
3.	LES PROJETS DE RECHERCHE 2024	71
a.	La justice restaurative/réparatrice dans ses approches plurielles en France et au Québec.....	71
b.	EDUCnum : développer l'éducation au numérique sur les terrains de la PJJ.....	73
c.	Comportements de <i>caregiving</i> des éducateurs et formation de l'alliance éducative.....	75
	PARTIE V : RÉCAPITULATIF DES RECHERCHES	77
	PARTIE VI : ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LA RECHERCHE MENÉES AU SEIN DES DIR.....	82
	PARTIE VII : CHERCHEURS ET ÉTUDIANTS AYANT SOLlicitÉ LE PÔLE RECHERCHE	86

PARTIE VIII : PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE 2024	88
1. Définition des domaines prioritaires de recherche (DPR)	88
2. Résultats de la consultation des parties prenantes	88
3. Priorisation du conseil scientifique.....	90
ANNEXES	92
1. Annexe 1 : Appel à projets « Errances ».....	92
2. Annexe 2 : Appel à projets « parentalités ».....	96
3. Annexe 2 : Appel à projets « Violences »	103

PARTIE I: LA RECHERCHE À LA DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

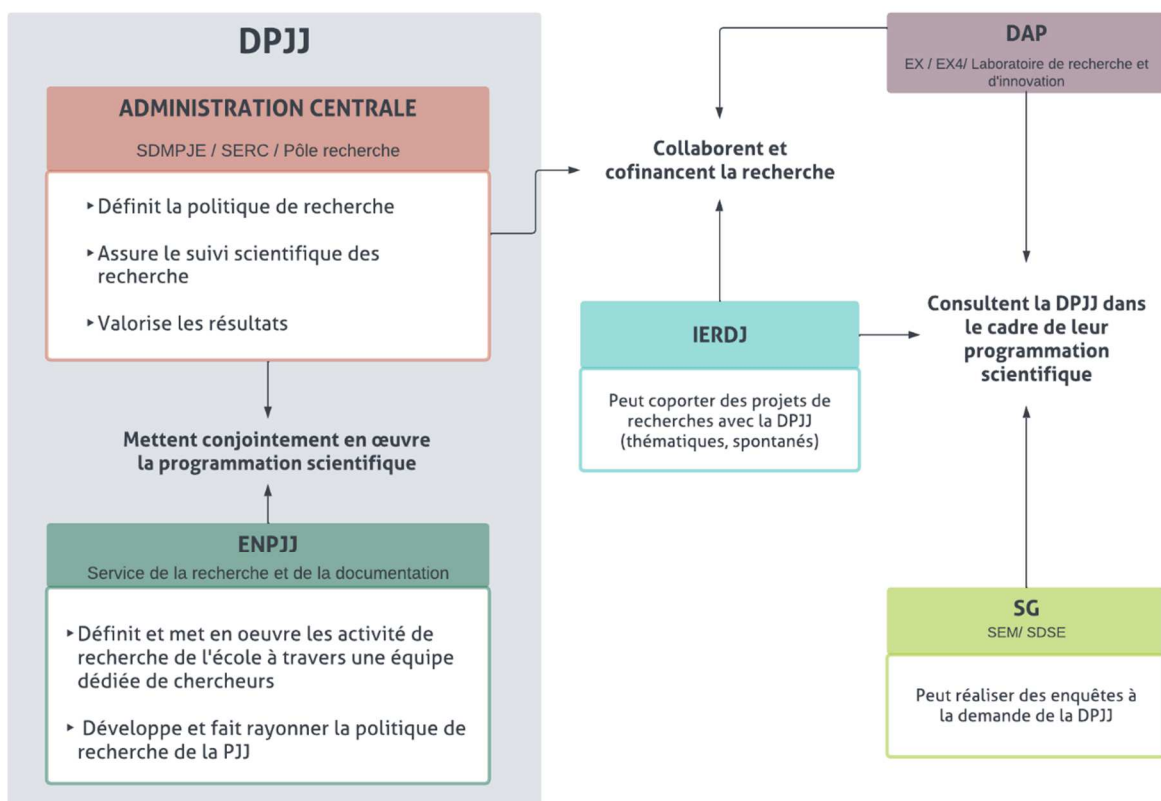
1. PRÉSENTATION GLOBALE

La politique de recherche de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) vise à encourager la production de travaux de recherches sur les jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et sur leur prise en charge, ainsi qu'à diffuser et valoriser leurs résultats auprès des professionnels.

L'objectif est de fournir des connaissances et des analyses pour favoriser l'adaptation et l'actualisation des cadres juridiques, des méthodes de l'action d'éducation et des orientations de la DPJJ.

La politique de recherche doit ainsi contribuer à irriguer l'offre de formation, les textes d'orientation mais aussi les pratiques éducatives et de management, afin de soutenir le développement à tous les niveaux d'une logique de professionnalisation des personnels, des activités, des organisations, et d'améliorer la qualité des prises en charge.

L'activité de recherche de la DPJJ s'inscrit dans le cadre de la politique de recherche du ministère de la Justice.



Au sein du ministère, la recherche s'articule principalement entre deux directions (protection judiciaire de la jeunesse et administration pénitentiaire), le Secrétariat général (sous-direction de la statistique et des études) et l'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice (IERDJ).

À la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ), la recherche est articulée, depuis la sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation (SDMPJE), entre le service de l'évaluation, de la recherche et du contrôle (SERC) et l'école nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ).

2. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA RECHERCHE

L'organisation de la recherche à la DPJJ est définie par la note du 10 août 2021. Elle acte notamment la composition et le fonctionnement du conseil scientifique, la politique de recherche et le rôle de suivi et d'accompagnement scientifique du pôle recherche.

a. Le conseil scientifique

La DPJJ s'est dotée d'un conseil scientifique (CS) : il se réunit tous les ans depuis le 24 mai 2012 pour donner un avis sur la politique de recherche de la DPJJ.

Le CS contribue à la définition de la programmation scientifique de la DPJJ, à partir des domaines prioritaires de recherche recensés auprès de parties prenantes. Il examine les résultats des études et des recherches menées par la DPJJ ou avec son concours. Les membres du CS peuvent en outre être sollicités individuellement pour contribuer à la rédaction des appels à projets de recherche, puis pour évaluer les candidatures, et enfin pour participer aux comités de suivi des recherches lauréates.

Le CS se réunit chaque automne. La direction présente un état des lieux du programme de l'année écoulée et demande aux membres de se prononcer sur la priorisation de deux à trois thématiques, qui constitueront les appels à projet de recherche de l'année à venir.

Composition du conseil scientifique

Le CS est composé de représentants de la DPJJ, de 18 membres institutionnels et de 11 personnalités scientifiques. Sa composition a été renouvelée par arrêté en 2023. Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge rejoint le conseil scientifique à partir de cette date.

1. Institutions représentées :

- Direction générale de la santé ;
- Direction générale de la cohésion sociale ;
- Direction de l'évaluation, de la prospective, de la performance du ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports ;
- Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge ;
- Défenseur des Droits ;
- Haute autorité de santé ;
- Conseil national des barreaux ;
- Institut des Etudes et de la Recherche sur le Droit et la Justice ;
- Groupement d'intérêt public France Enfance Protégée ;
- Conseil National de protection de l'enfance ;
- Citoyens et Justice ;
- FN3S ;
- UNIOSS ;
- CNAPE ;

- Sous-direction de la statistique et des études du Secrétariat général du ministère de la Justice ;
- Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse ;
- Ecole nationale de la magistrature ;
- Ecole nationale de l'administration pénitentiaire.

Personnalités scientifiques :

- Yaëlle AMSELLEM MAINGUY, Chargée de recherche - Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire ;
- Guillaume BRONSARD, Professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent - Université de Bretagne Occidentale, CHRU Brest ;
- Sarra CHAIEB, Maîtresse de conférences en sociologie - Université Sorbonne Paris Nord ;
- Marie DUMOLLARD, Professeure adjointe de sciences politiques - École de travail social, Université de Montréal ;
- Isabelle FRECHON, Chargée de recherche CNRS - Université Versailles Saint Quentin ;
- Elise LEMERCIER, Maîtresse de conférences en sociologie - Université de Rouen ;
- Nicolas OPPENCHAIM, Maître de conférences en sociologie - Université de Tours ;
- Daniel ROUSSEAU, Docteur en pédopsychiatrie - CHU d'Angers ;
- Gilles SERAPHIN, Professeur de Sciences de l'éducation - Université Paris Nanterre ;
- Caroline SIFFREIN-BLANC, Maîtresse de conférences en droit privé et sciences criminelles - Aix-Marseille Université ;
- Benoit TESTE, Professeur de psychologie sociale et justice - Université de Rennes 2.

b. Le suivi scientifique

Ethique et déontologie

Une charte éthique et déontologique en cours de rédaction sera mise à disposition des chercheurs et des professionnels de la PJJ afin d'une part, de fournir des points de repère déontologiques sur le fait d'enquêter sur des mineurs sous-main de justice et d'autre part, de mettre à disposition une série d'autorisations/ formulaires types et de textes juridiques à destination de chercheurs.

Les sollicitations des étudiants et chercheurs

La DPJJ reçoit de nombreuses sollicitations chaque année de la part des directions interrégionales (DIR) mais aussi de chercheurs, d'institutions, de doctorants et d'étudiants. Il s'agit la plupart du temps de demandes d'autorisations d'accès au terrain, de demandes de conseils pour l'élaboration de projets de recherche et à la marge de demandes de financement de recherches et/ou de thèses.

- ➔ **Autorisation d'accès au terrain** : Les demandes effectuées dans le cadre des Master et des diplômes universitaires sont laissées à l'appréciation des territoires concernés (un avis de la DPJJ peut être toutefois sollicité). Toutes les autres demandes d'accès au terrain pour des travaux de recherche doivent être adressées à la DPJJ pour validation. L'intérêt scientifique du projet, la faisabilité méthodologique et le respect des principes éthiques et déontologiques sont alors évalués. Les terrains et les structures concernées sont sollicitées pour accord, via la DIR puis la direction territoriale (DT). Si la demande d'autorisation est jugée recevable, elle est validée par la DPJJ.
- ➔ **Réalisation d'une thèse sur et à la PJJ**. Les professionnels de la PJJ voulant réaliser une thèse sur des thématiques intéressant la PJJ ont la possibilité de le faire dans le cadre de la circulaire du 20 novembre 2013, donnant droit à une adaptation du temps de travail et à un soutien financier.

3. APPELS À PROJETS 2023

Deux appels à projets (AAP) ont été lancés sur les thématiques prioritaires par le conseil scientifique en 2022 : « l'errance des jeunes pris en charge par la PJJ » et « la parentalité des jeunes suivis en protection de l'enfance ». De plus, l'appel à projets sur « les violences au sein des établissements et services de la PJJ », lancé une première fois en 2022, a été intégralement réécrit et relancé, aucune équipe ne correspondant aux attentes de la DPJJ n'ayant candidaté en 2022.

Les textes des AAP se trouvent en annexes.

a. AAP 1 « Errances » : L'errance des jeunes pris en charge par la PJJ

Présentation

Si les définitions et les formes de l'errance peuvent varier fortement, cet appel s'est centré sur des situations caractérisées par une instabilité résidentielle et une grande précarité. Les recherches proposées devaient avoir pour objectif d'améliorer l'état des connaissances sur les expériences vécues par les mineurs suivis par la PJJ, sur leur inscription dans leur parcours de vie, mais aussi sur la prise en charge institutionnelle de ces jeunes ainsi que sur les pratiques professionnelles mises en place pour les accompagner. Les équipes de recherches intéressées pouvaient proposer un projet de recherche, financé à hauteur de 80 000 euros.

Candidatures reçues

- | | | |
|---|--|--|
| 1 | <i>Une relation éducative entre parenthèse. L'errance des jeunes justiciables en train de se faire</i> | Laurent SOLINI et
Jennifer YEGHICHEYAN
CREAI ORS Occitanie |
| 2 | <i>De l'errance à l'itinérance. Une approche compréhensive des jeunes en errance dans la région Haut-de-France</i> | Bruno HUBERT
Université de Lille |

Comité de sélection :

- Marie-Cécile PINEAU, cheffe du SERC ;
- Alice SIMON, responsable du pôle recherche ;
- Hugo BREANT, chargé d'étude au pôle recherche ;
- Lorenn CONTINI, chargée d'études au pôle recherche ;
- Virginie JADIN, rédactrice au SERC ;
- Karima ESSEKI, rédactrice au bureau des méthodes et de l'action éducative ;
- Alice TROADEC, rédactrice au bureau des partenaires institutionnels et des territoires ;
- Isabelle FRECHON, chargée de recherche CNRS et membre du conseil scientifique de la DPJJ.

Equipes auditionnées : projet 1 et 2

Projet sélectionné : projet 1

Résumé : Ce projet de recherche appréhende l'errance d'abord à partir de sa « prise photographique » pour ensuite tenter d'en remonter la piste. L'équipe s'appliquera à saisir les épisodes au moment où ils surviennent, les procédures à l'œuvre lorsque la prise en charge éducative est mise à mal, freinée, voire stoppée, les actions et propos tenus par les professionnels et professionnelles, notamment en référence du jeune, les leviers possibles en

fonction de son invisibilisation, les rattrapés envisagés et les reprises d'échanges éventuelles. Si retour du jeune il y a, il s'agira de saisir les ressorts de l'accueil, les premières discussions, les notes écrites à l'achèvement d'un épisode et en quoi, rejoignant ce que Michel Foucault nomme le « plasma graphique » (Foucault, 2003, 50), ces documents peuvent entraîner l'ajustement à la fois de la prise en charge et de l'appréciation de la situation judiciaire par le magistrat ou la magistrate.

En cela, l'errance est pour nous cet épisode unique ou répété durant lequel un jeune suivi par la Protection judiciaire de la jeunesse échappe à sa prise en charge. Les raisons et la durée sont variables tout autant que les façons de l'occuper. Un zonage mêlant la recherche d'ancrages autres que ceux imposés par le placement, même si parfois il se solde par un retour en structure, et des expériences de la « débrouille » versant dans divers registres comme, par exemple, la prostitution, l'usage et la revente de substances psychoactives, le vol, les agressions envers soi ou envers autrui, l'insertion dans des réseaux professionnels de délinquance, la détérioration de biens publics, l'outrage à l'égard d'agents dépositaires de l'autorité publique ou encore les comportements irrationnels et le non-recours aux soins. Ces registres sont les « expériences-pivot » de l'errance. Porteurs de socialisations dites de la « marginalité », ils se combinent alors par entraînement/exclusion où une pratique ne peut se faire sans l'autre, ou *contrario* avec l'autre. Ces combinaisons sont les articulations toujours singulières d'une errance qui appose un discrédit sur un jeune déjà en situation de disqualification sociale (Paugam, 2016).

Cet « instantané » d'une errance en train de se faire sera rendu possible par la tenue d'une enquête ethnographique de plus d'un an, multisite et prenant attache par « relais de rencontre » (Solini, Yeghicheyan, Mennesson, 2022 : 29). L'équipe sera d'abord répartie sur deux unités éducatives de milieu ouvert (UEMO), « La Gare » du Service territorial éducatif de milieu ouvert (STEMO) « Toulouse Capitole » et « Garrigues » du STEMO « Montpellier Ouest ». Ces terrains seront les premiers points de contact de notre investigation en cela qu'ils nous permettront de prendre attache avec des éducateurs et éducatrices susceptibles de nous diriger ensuite vers les structures les plus enclines à accueillir les épisodes d'une errance plutôt ordinaire. Celle qui reste temporaire et tributaire d'une conjoncture particulière ; une décision judiciaire entraînant une fugue du lieu de placement par exemple.

Une fois ces veilles (à raison de plusieurs jours par semaine) en place dans les structures, le mouvement ethnographique sera double. Le premier, comme indiqué précédemment, appréciera les épisodes lorsqu'ils surviennent et mesurera l'étendue de la mise entre parenthèses éducative. Il s'agira en somme de comprendre « comment pense une institution » (Douglas, 2004) lorsqu'elle est confrontée à ces échappées. Le second ambitionnera d'étudier l'errance de façon plutôt rétrospective et ses incidences sur les trajectoires judiciaires. Notre présence régulière nous permettra de rencontrer des jeunes capables de mettre en récit leur errance. À ces entretiens formels et informels s'ajoutera la compulsation de leur dossier de suivi judiciaire qui, outre les informations sociographiques indispensables à la compréhension de leur disqualification sociale, détiendra les pièces nécessaires à l'analyse des changements possiblement opérés de la prise en charge à l'issue d'un épisode d'errance. Ces données seront croisées avec le matériel recueilli lors d'entretiens menés avec le ou les références éducatives, et si possibilité il y a, les proches des jeunes en question pour finalement essayer de comprendre comment l'errance se répercute dans toutes les dimensions de la vie du jeune. Enfin, et bien que cela ne puisse être véritablement anticipé, l'équipe se laissera l'opportunité de rencontrer les adolescents durant leur errance. Il est possible que certaines relations privilégiées poussent l'ethnographie jusqu'au cœur de l'errance elle-même, celle en train d'être vécue par les jeunes s'ils décident de nous joindre voire de nous rencontrer à ce moment-là. Les données alors recueillies plutôt par observation ramèneront des résultats originaux sur le vivre en errance : les ressources mobilisées, l'imbrication des pratiques et les espaces habités.

Cette investigation première sera complétée par la monographie d'une structure expérimentale innovante, le Set'Cinq, service éducatif et thérapeutique pour cinq jeunes, située à Réalmont, dans le Tarn. Spécialisée dans l'accueil de jeunes dits « *incasables* », « *aux profils complexes* » qui « *ne correspondent ni aux critères d'admission ni aux modes de*

fonctionnement des institutions classiques¹ », son ethnographie permettra d'abord d'entrer en échange avec ces jeunes positionnés à la croisée de la protection de l'enfance, de la psychiatrie et de la protection judiciaire de la jeunesse ainsi qu'avec leur entourage professionnel. Ce sera l'occasion d'étudier l'errance par son bornage peut-être le plus extrême puisque les jeunes accueillis au Set'Cinq le sont en partie pour leurs épisodes d'errance, nombreux et répétés, agissant comme les fondations sur lesquelles reposent leurs « trajectoires-limites ». Avec l'analyse d'une errance par ses marges, l'équipe cherchera à saisir les ressorts d'une errance quasi structurelle dont la compréhension ne manquera pas d'être mise en tension avec cette errance plus ordinaire que nous capterons sur nos autres terrains.

Enfin, la valorisation de la recherche sera l'occasion de son opérationnalisation. Les résultats seront soumis à des revues scientifiques indexées dans les domaines de la sociologie, de la science politique, de l'ethnologie et de l'éducation, mais également livrés à l'appréciation de revues régulièrement consultées par les professionnels telles que « Les cahiers dynamiques » ou « Sociétés et jeunes en difficulté » (SEJED). Elles feront également l'objet de communications au sein de colloques scientifiques nationaux et internationaux et de journées d'étude.

Les compétences du CREA-ORS Occitanie en matière de formation seront par ailleurs mobilisées afin de proposer des restitutions de la recherche à la Protection judiciaire de la jeunesse. Organisées au niveau central, tenues par certains pôles territoriaux, exclusives à la PJJ ou en échanges croisés avec d'autres corps professionnels, les modalités de ces restitutions-formations seront réfléchies une fois la recherche suffisamment avancée. Elles pourraient d'ailleurs préfigurer de programmes pérennes co-construits entre la PJJ et le CREA-ORS Occitanie.

b. AAP 2 « Parentalités » : La parentalité des jeunes suivis en protection de l'enfance.

Présentation

Il s'agit de s'intéresser à des mineurs suivis par l'ASE et/ou par la PJJ qui deviennent eux-mêmes parents, pour comprendre les effets de cette parentalité sur leur parcours de vie et leur prise en charge institutionnelle. L'objectif consiste à étudier les dispositifs proposés par les institutions de la protection de l'enfance, mais aussi les manières dont les professionnels, comme les familles de ces mineurs, les accompagnent durant ces expériences de parentalité juvénile précoce. Les équipes de recherches intéressées pouvaient proposer un projet de recherche, financé à hauteur de 80 000 euros.

¹ Les passages entre guillemets sont extraits du projet d'établissement 2019-2024.

Candidatures reçues

1	<i>Parentalités extraordinaires</i>	Elvire BORNAND Plan 9
2	<i>PARENPRO. Parentalités en protection. Devenir parents au cours d'un parcours en protection de l'enfance : analyse des parcours des jeunes et des pratiques professionnelles</i>	Olivia PAUL Université de Brest
3	<i>PREPAR. Comprendre et accompagner la parentalité précoce : de l'histoire familiale à la construction d'une nouvelle famille chez les jeunes parents pris en charge par l'ASE ou la PJJ</i>	Anne THEVENOT et Patrick SCHMOLL Université de Strasbourg et PSInstitut

Comité de sélection

- Marie-Cécile PINEAU, cheffe du SERC ;
- Alice SIMON, responsable du pôle recherche ;
- Hugo BREANT, chargé d'étude au pôle recherche ;
- Lorenna CONTINI, chargée d'études au pôle recherche ;
- Cyrille BURNEL, rédactrice au SERC ;
- Hélène ANGLES, rédactrice au bureau des partenaires institutionnels et des territoires ;
- Gilles SERAPHIN, professeur de Sciences de l'éducation et membre du conseil scientifique de la DPJJ ;
- Charlène GUEGUEN, psychologue clinicienne, docteure en psychologie clinique et psychopathologie.

Equipes auditionnées : projet 2 et 3

Projet sélectionné : projet 3

Résumé : Ce projet de recherche interdisciplinaire est conçu comme une recherche-action et vise à approfondir la compréhension de la parentalité précoce chez les jeunes pris en charge par l'ASE ou la PJJ en mettant en lien leur expérience de parentalité avec leur histoire familiale et leurs liens familiaux. L'objectif est d'explorer l'influence de l'histoire familiale ainsi que l'impact de l'inscription subjective dans les liens familiaux chez les jeunes qui font face à une parentalité précoce et d'analyser les processus impliqués dans la construction d'une nouvelle famille dans leur parcours en tant qu'enfants, jeune mineurs ou jeune majeurs placés. Cette recherche adoptera une approche interdisciplinaire combinant les perspectives de la psychologie psychodynamique, de la sociologie, du droit et du travail social afin d'améliorer les pratiques d'accompagnement et de soutien des jeunes parents issus de l'ASE ou de la PJJ.

Visant à étudier la parentalité des jeunes parents dans la complexité des liens familiaux et institutionnels dans lesquels sont pris les jeunes parents accompagnés par l'ASE et la PJJ, nous souhaitons non-seulement comprendre la construction de la fonction parentale et les particularités du passage adolescent chez ces jeunes parents mais aussi apporter une réflexion sur les moyens d'améliorer la prise en charge institutionnelle de cette population.

L'approche clinique psychodynamique permet de déceler les effets psychiques durables des histoires familiales et leurs répercussions sur la parentalité. Nous supposons que le devenir parent au moment où le passage adolescent n'est pas terminé permet à l'individu de reconsidérer la manière dont il remanie son rapport aux figures parentales et à la société et, probablement, de modifier sa position dans la famille et dans la société.

Cette recherche a pour objectif général de comprendre les trajectoires de vie des jeunes parents et la fonction des liens familiaux dans la construction subjective du jeune sujet en

devenir adulte et parent dans le cadre d'accompagnement par l'ASE et la PJJ. Pour atteindre cet objectif général nous le déclinons en plusieurs tâches :

1. Étudier la représentation de sa place au sein du système familial et la manière de s'inscrire dans les liens familiaux
2. Étudier l'articulation entre les représentations du lien conjugal et du lien parental qui se mettent en jeu pour les jeunes mères et les jeunes pères.
3. Investiguer comment les jeunes parents se représentent et investissent la « coparentalité »
4. Investiguer le rapport des jeunes parents aux dispositifs d'accompagnement
5. Saisir les effets des dispositifs de prise en charge proposés respectivement par l'ASE et la PJJ
6. Étudier les difficultés des professionnels et développer des recommandations pour améliorer la prise en charge de jeunes mères et de jeunes pères accompagné(e)s par l'ASE ou la PJJ.

L'enjeu majeur de ce projet se situe dans l'analyse des représentations des liens familiaux et institutionnels que les jeunes parents construisent et remanient au moment où ils deviennent parents tout en étant devant faire face au défi adolescent. Cette analyse permettra de proposer une réflexion affinée sur les possibilités et les écueils lors de l'accompagnement de jeunes mères et de jeunes pères ainsi que de développer des recommandations pour améliorer l'accompagnement de cette population.

c. **AAP 3 « Violences »** : Les violences au sein des établissements et services de la PJJ

Présentation

La PJJ offre un cadre particulier pour étudier les violences, dans la mesure où elles constituent une réalité quotidienne, que les professionnels cherchent à prévenir et à gérer au quotidien, en adoptant au fil de la prise en charge des mineurs une approche liée à la « contenance éducative ». Les recherches proposées devaient viser à affiner les connaissances autour des formes hétérogènes des violences commises par les jeunes, les perceptions que les jeunes ont de ces expériences de la violence, les causes multiples des passages à l'acte violent ou encore le rôle de la violence dans les modalités de la prise en charge et dans la suite du parcours des jeunes. Les équipes de recherches intéressées pouvaient proposer un projet de recherche, financé à hauteur de 60 000 euros.

Candidatures reçues

1	<i>Violences juvéniles : appartenances, autorité, postures éducatives et processus de désistance</i>	Patrick LECAPLAIN ASKORIA
2	<i>Les violences aux seins des établissements de la protection judiciaire de la jeunesse</i>	Aurélié MAURIN Université Sorbonne Paris Nord
3	<i>ACTEA. Recherche-crédation théâtrale avec des adolescent.es en situation de marginalisation sociale</i>	Tamara GUENOUN Université Lumière Lyon 2
4	<i>VIREME. Violences juvéniles : regards croisés sur les expériences des jeunes en milieu éducatif</i>	Sylvain DELOUVEE Université Rennes2

5	<i>Décoder les violences juvéniles pour les prévenir : une analyse qualitative et systémique au sein de deux établissements de placement de la PJJ</i>	Maylis SPOSITO ORS Bourgogne Franche-Comté
6	<i>Eduqués sous contrainte. Une approche compréhensive des violences agies et subies par les jeunes sous main de justice et des effets de ces violences sur leur prise en charge éducative</i>	Yves LACASCADE IMF RIS
7	<i>ALLIANCE. Analyse pluridisciplinaire des violences relatives aux mineurs en milieu fermé</i>	Grégory MICHEL Université de Bordeaux
8	<i>« "Toi t'en penses quoi ?" : perceptions de l'ordre social et des violences chez les jeunes suivis par la PJJ »</i>	Nathan JOBERT et Olivier GROSJEAN Université Paris 1

Comité de sélection

- Marie-Cécile PINEAU, cheffe du SERC ;
- Alice SIMON, responsable du pôle recherche ;
- Hugo BREANT, chargé d'étude au pôle recherche ;
- Lorenna CONTINI, chargée d'études au pôle recherche ;
- Emilie EVENNOU, rédactrice au SERC ;
- Valérie LAVIOLETTE, rédactrice au SERC ;
- Lionel BAGLIN, rédacteur au bureau des méthodes et de l'action éducative ;
- Elise LEMERCIER, Maîtresse de conférences en sociologie et membre du conseil scientifique de la DPJJ ;
- Marie DUMOLLARD, Professeure adjointe de sciences politiques et membre du conseil scientifique de la DPJJ ;
- Phillippe PETRY, psychologue clinicien et docteur en psychologie.

Equipes auditionnées : projet 2 et 5

Projet retenu : projet 2

Résumé : Le paradigme dans lequel s'effectuera cette recherche concerne *la psychologie clinique psychodynamique*, plus exactement la « *psychanalyse en extension* » (Kaës) et la *psychocriminologie clinique*. Les expressions violentes et leurs réponses possibles sont conçues à l'articulation du psychisme individuel et collectif. Les agirs violents, souvent polymorphes et répétitifs ont du sens. Ils sont conçus de façon complexe comme manifestation transitoire de l'adolescence, ou comme effet d'une psychopathologie avérée ou débutante, ou encore comme rencontre entre un sujet vulnérable, pris dans une trajectoire de vie insécurisante, situé dans des environnements défailants, avec des réalités internes et/ou externes perturbantes. Ils se répètent dans les structures éducatives qui doivent les accueillir, les comprendre et les élaborer pour en permettre la diminution.

Des *perspectives sociologiques cliniques, anthropologiques et culturelles* ou encore de *psychiatrie sociale* apportées par certains membres du conseil scientifique viendront enrichir les registres théoriques et méthodologiques et donner son assise à une réelle interdisciplinarité.

Ce projet se structure autour de deux démarches de recherche : l'une fondamentale visant à une actualisation des connaissances sur la violence agie / subie par les jeunes et les professionnels, les institutions de la PJJ. Elle procédera par entretiens semi-directifs avec les jeunes et, dans certains cas (en fonction de sa pertinence et de sa faisabilité) de leurs familles, et les personnels (N = 30 + 30), avec pour visée de mettre à jour leur subjectivité, ainsi que par

des études de dossiers (30) ; l'autre appliquée visant une meilleure connaissance des modalités de fonctionnement et de dysfonctionnement des institutions d'accueil, polarisées par la problématique de la violence, susceptible d'aboutir à des propositions de changement. Elle procédera par des entretiens groupaux, des médiations sous forme d'étude collective de dossiers, sur le modèle de la recherche-action, et ce, pour les institutions partenaires qui en feraient la demande.

4. VALORISATION DE LA RECHERCHE

La politique de recherche de la DPJJ a pour objectif d'irriguer l'offre de formation, les textes d'orientation mais aussi les pratiques éducatives et de management, afin de soutenir le développement à tous les niveaux d'une logique de professionnalisation des organisations et d'améliorer la qualité des prises en charge. Pour mieux atteindre cet objectif, les modalités de valorisation des travaux de recherche ont été repensées et renforcées : il s'agit, d'une part, de favoriser une diffusion large des résultats des recherches financées par la DPJJ, à travers l'édition de synthèses attractives, l'organisation de restitutions à destination du grand public, l'utilisation de supports vidéo etc. ; d'autre part, le pôle recherche organise des « séminaires nomades » qui sont l'occasion de créer un dialogue entre chercheurs et professionnels.

a. Diffusion des rapports de recherche et de leurs synthèses

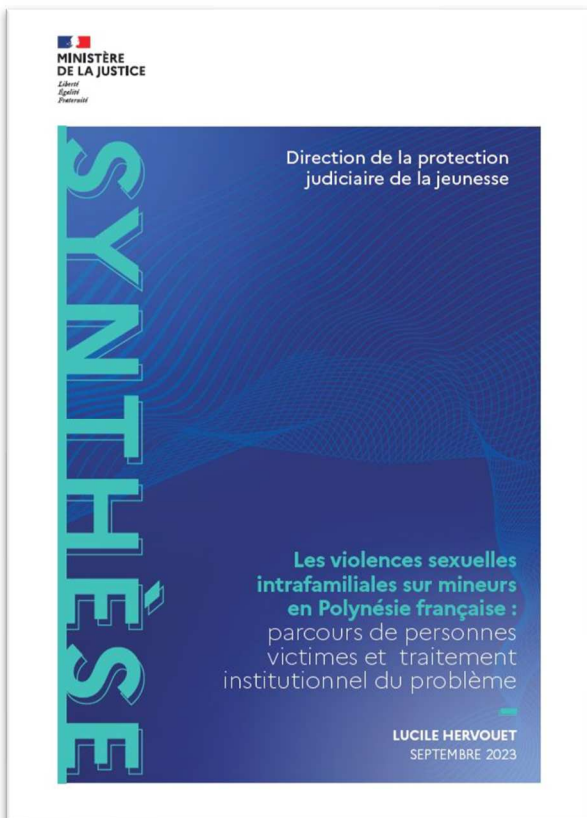
Les résultats des recherches financées par la DPJJ sont diffusés largement, auprès des professionnels de la PJJ, des partenaires institutionnels et du champ universitaire.

Les rapports remis à la DPJJ sont ainsi publiés sur intranet et sur internet. Les synthèses des rapports font l'objet d'un travail graphique et éditorial afin de rendre les principaux résultats des recherches accessibles au plus grand nombre.

En 2023, quatre recherches ont été ainsi valorisées :

- Marie ROMERO, La prise en charge des mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuel à la PJJ, volet 1.
<https://www.justice.gouv.fr/recherche-mineurs-auteurs-dinfraction-caractere-sexuel>
- Alice SIMON, Les effets de l'enfermement sur les mineurs détenus
<https://www.justice.gouv.fr/effets-lenfermement-mineurs-detenus>
- Lucile HERVOUET, Les violences sexuelles intrafamiliales sur mineurs en Polynésie française : parcours de personnes victimes et traitement institutionnel du problème
<https://www.justice.gouv.fr/violences-sexuelles-intrafamiliales-mineurs-polynesie>
- Manon VEAUDOR, Les familles à l'épreuve des institutions pénales
URL : à venir

Exemple : extraits de la synthèse du rapport de Lucile Hervouet



De plus, les résultats des recherches font l'objet de restitutions orales, à destination des financeurs et des partenaires, à l'occasion d'événements à destination des professionnels de la PJJ ou à destination d'un public plus large (prochainement sous la forme de webinaires).

b. Séminaires nomades

Qui sont les mineurs sous-main de justice ? Quelle est leur vision du monde ? Qui sont les professionnels qui les accompagnent ? Ces grands questionnements traversent à la fois le monde de la recherche et le monde des professionnels de l'enfance et de la jeunesse dite « vulnérable ». Pour autant, ils ne sont pas traités de la même manière et surtout, les réponses qui leur sont apportées sont rarement diffusées d'un monde vers l'autre.

Les séminaires nomades portent l'ambition de développer voire de créer des ponts entre professionnels, universitaires et étudiants au sujet des savoirs produits sur la justice des mineurs. Ils réunissent des chercheurs et des professionnels autour de thématiques ciblées portant sur le champ de la prise en charge au pénal des mineurs. Ils ont pour objectif de tisser des liens entre les savoirs scientifiques et professionnels et les mettre en réseau.

Le cycle de séminaires est organisé à chaque nouvelle session avec un partenaire différent, au sein d'une instance universitaire.

2021

Séminaire nomade #1

« Amour de jeunesse : intimité, relations amoureuses, sexualité et rapport au corps des jeunes sous-main de justice », à l'EHESP de Rennes en partenariat avec l'INJEP

Séminaire nomade #2

« L'expérience carcérale des mineurs non accompagnés : dispositifs et prises en charge des MNA impliqués au pénal en France », à distance, en partenariat avec la Direction de l'administration pénitentiaire, et avec le soutien de l'Institut Convergences et Migration

Lire la synthèse des échanges : [Cahiers pénitentiaires, n° 58.pdf \(justice.gouv.fr\)](#)

Séminaire nomade #3

« Ethique et déontologie de la recherche auprès de mineurs protégés », au Centre de la Vieille Charité à Marseille, en partenariat avec l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) et l'Institut des études et recherches en droit et justice (IERDJ), avec le soutien du Centre Norbert Elias

2022

Aucun séminaire nomade n'a eu lieu en 2022 en raison du renouvellement de l'équipe du pôle recherche.

2023

Séminaire nomade #4

« La culture dans la prise en charge éducative et judiciaire des jeunes : quels leviers pour quels effets ? », au Corum de Montpellier, co-organisé avec la DIR Sud (couplage avec l'évènement de refonte des Rencontres Scènes Jeunesse) en partenariat avec le ministère de la Culture

Projets 2024

Séminaire nomade #5

Sport et insertion, lieu et partenariat à définir

Séminaire nomade #6

La scolarisation des jeunes suivis par la PJJ (à confirmer), lieu et partenariat à définir

PARTIE II : LES RECHERCHES PILOTÉES PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE

1. LES RECHERCHES FINALISÉES EN 2023

a. Les effets de l'enfermement sur les mineurs détenus

Alice SIMON,
sociologue,
responsable du
pôle recherche

DPJJ / SERC

DPJJ – 17 500€
DAP – 10 000€

2021 -
2023

Présentation de la recherche

En 2022, 3142 mineurs ont été incarcérés. Bien qu'ils ne représentent que 0,9 % des détenus, les mineurs font l'objet d'une attention particulière au sein du ministère de la Justice et plus globalement dans le débat public, en raison de leur vulnérabilité importante (sur le plan social, médical et psychologique) et des risques induits par l'incarcération. Afin de disposer d'informations et d'analyses sur les effets que produit la détention sur les mineurs, la DPJJ a conduit une recherche sur les effets psycho-sociaux de l'enfermement sur les mineurs suivis par la PJJ, avec le soutien de la DAP.

Cette recherche documente l'expérience carcérale des mineurs et plus particulièrement les effets que produit l'enfermement, au moment de l'incarcération. À partir du récit des jeunes font sur leur expérience en détention, il s'agit d'étudier en quoi consiste concrètement l'emprisonnement pour les mineurs et ce qu'il produit sur leurs relations sociales, sur leurs corps et sur leurs émotions, en fonction de leurs caractéristiques sociales, de leur trajectoire biographique et judiciaire et des établissements où ils sont incarcérés.

Un parti-pris de cette recherche est d'analyser l'expérience carcérale des mineurs au prisme de la sociologie de la jeunesse et de la sociologie de la socialisation, afin de participer à la « décarcéralisation » des études sur la prison. Les établissements pénitentiaires constituent des espaces de socialisation singuliers en raison notamment de l'asymétrie particulièrement forte dans la relation entre détenus et professionnels, des contraintes qui pèsent sur les relations entre détenus (obligation d'être ensemble / échanges limités) ou encore du strict encadrement des liens avec l'extérieur. Dans le cas des mineurs, pour la plupart âgés de 15 à 18 ans, l'expérience carcérale intervient à un moment charnière du point de vue de la socialisation, celui du passage de l'enfance à « la jeunesse », voire à « l'âge adulte ». Comme le montrent les travaux sur la sociologie de la jeunesse, ce changement de statut ne repose pas tant sur l'âge biologique que sur un ensemble d'évolutions objectives et subjectives menant à l'indépendance (financière, matérielle, émotionnelle, etc.). Si plusieurs travaux se sont intéressés à la socialisation aux normes de genre, aux relations amoureuses et à la sexualité en détention, l'étude de la façon dont l'expérience carcérale « socialise » les jeunes (aux normes sociales, aux institutions judiciaires, à la « vie adulte », etc.) demeure en friche. Dans quelle mesure le passage en prison constitue-t-il une expérience marquante du point de vue de la socialisation juvénile ? Quels changements s'opèrent-ils dans la façon dont les jeunes perçoivent leurs relations vis-à-vis des autres détenus, de leurs familles et de leurs amis à l'extérieur, ou encore des professionnels ?

De plus, cette recherche porte une attention particulière aux effets de la prison sur le corps et la santé (physique et mentale) des détenus. Bien que M. Foucault ait défini la prison en opposition avec les châtiments corporels auxquels elle se serait substituée, de nombreux chercheurs ont rappelé que le système pénal effectue une opération « calme, efficace et hygiénique » de distribution de douleurs qui n'épargne pas le corps. Quand certains sociologues se sont attelés à analyser les effets de la privation de liberté, tel que G. Sykes avec son inventaire des « peines de l'emprisonnement » d'autres ont tenté de mettre en lumière les mécanismes de justification et d'euphémisation de cette souffrance – ou encore les raisons pour lesquelles ces douleurs épargnent ceux qui s'en font pourtant les vecteurs parmi les professionnels du contrôle du crime. À la suite de ces auteurs, majoritairement anglophones, qui se sont essentiellement intéressés aux justiciables adultes, il s'agit d'interroger l'expérience carcérale comme une « peine » corporelle et sensorielle qui affecte les mineurs détenus. Comment les corps des adolescents sont-ils affectés par l'expérience carcérale ? Quels sont les effets de l'enfermement sur l'alimentation, sur le sommeil, sur la santé physique et mentale ? Comment les maux infligés par la prison sont-ils mis en mots et en actes ou au contraire neutralisés par les jeunes et les professionnels ?

Méthodologie

L'enquête a porté sur neuf établissements pénitentiaires situés dans trois inter-régions : cinq quartiers mineurs (QM), deux quartiers mineurs filles (QMF) et deux établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM). L'équipe de recherche a passé environ trois jours dans chaque établissement, entre octobre 2021 et février 2022.

Au total, 46 jeunes ont été rencontrés au cours de 52 entretiens, dont 25 jeunes rencontrés deux fois. Le panel est composé de 41 garçons, quatre filles et un garçon transgenre incarcéré dans un QMF. Parmi les jeunes rencontrés, neuf sont présentés comme des mineurs non-accompagnés (MNA). Deux entretiens ont été réalisés avec l'aide d'une médiatrice linguistique. De plus, 33 professionnels ont été interrogés et sept réunions d'équipe ont été observées.

Principaux résultats et suites de la recherche

Étudier la prison à partir du point de vue des mineurs détenus permet de mettre au jour l'expérience qu'ils font – collectivement et individuellement – de l'incarcération et ainsi de documenter en quoi consiste la « peine » de prison et ce qu'elle produit. Les mineurs font tous en détention l'expérience de l'enfermement, qui se matérialise par l'encellulement très important, l'éloignement vis-à-vis des proches, la perte de liberté et d'autonomie ou encore par diverses privations matérielles. Les mineurs partagent également le statut social de détenu et se confrontent aux règles, aux rythmes et aux contraintes de l'administration pénitentiaire. Au-delà de ces éléments qui font de l'incarcération une expérience collective, ce rapport montre que les effets de l'incarcération étaient fortement contrastés selon les mineurs, à la fois en fonction de leurs conditions d'incarcération, de leurs caractéristiques sociales et de leurs trajectoires antérieures.

L'ampleur de l'isolement et l'ampleur des privations dont les mineurs font l'expérience varient ainsi fortement en fonction du type d'établissement (QM ou EPM), mais également de la taille de l'établissement, ainsi qu'en fonction des ressources (financières et relationnelles) à disposition des mineurs. Si l'isolement est généralement moindre dans les EPM que dans les QM, les privations y sont plus importantes en raison de l'impossibilité de cuisiner en cellule et de l'accès plus difficile aux produits interdits (téléphone portable, tabac, cannabis etc.). La capacité à téléphoner, à compléter leur alimentation par des cantines ou encore à consommer du tabac ou du cannabis dépend également fortement des ressources financières et relationnelles dont les mineurs disposent. Les « indigents » sont ainsi particulièrement démunis en détention – a fortiori les mineurs non-accompagnés qui sont également confrontés à la barrière de la langue, laquelle renforce leur isolement et pose de nombreuses difficultés au quotidien, notamment pour l'accès aux soins.

De plus, les effets de l'incarcération varient en fonction des trajectoires sociales et judiciaires des mineurs. Alors que certains vivent la prison comme une étape inéluctable, inscrite dans un destin collectif, et/ou ont déjà fait l'expérience de l'enfermement ou de contraintes institutionnelles fortes dans d'autres types de structures (centres éducatifs fermés, hôpitaux psychiatriques, etc.), l'incarcération constitue pour d'autres une rupture biographique brutale et douloureuse. Ces derniers sont considérés comme moins « adaptés » par les professionnels parce qu'ils sont plus souvent en décalage avec les normes sociales dominantes au sein de l'univers carcéral. Ils ont toutefois davantage tendance à se conformer à ce qui est attendu d'eux par les professionnels, ce qui s'avère efficace pour limiter l'isolement et améliorer leurs conditions d'incarcération au quotidien.

En outre, les effets de l'incarcération dépendent fortement de la durée de celle-ci. Si les premières semaines sont unanimement décrites comme étant les plus difficiles, et que le fait d'être « habitué » permet sans nul doute de mieux supporter l'enfermement, les effets que celui-ci produit ont tendance à s'intensifier avec le temps. L'impact de la détention sur la santé, en particulier, a d'autant plus de chances d'être tangible si la détention est longue : la prise de poids souvent occasionnée par la combinaison de l'inactivité et de déséquilibres nutritionnels, par exemple, est proportionnelle au temps passé en détention. De même, l'apparence des mineurs a tendance à se dégrader progressivement, ce qui entraîne une dévalorisation croissante de l'image qu'ils ont d'eux-mêmes. Enfin, les mineurs détenus depuis plusieurs mois décrivent souvent une altération des représentations qu'ils se font du monde extérieur, mais aussi de la notion du temps, ce qui indique que l'incarcération produit progressivement un sentiment d'aliénation mentale.

En règle générale, l'incarcération est ainsi une expérience douloureuse pour les mineurs, à la fois en raison des conditions matérielles d'existence au quotidien et du sentiment de dévalorisation dont ils font l'expérience. Les privations matérielles, l'isolement, mais aussi les nombreuses vexations imposées au corps des détenus (insalubrité, enfermement, fouille, interventions physiques, etc.) leur infligent ainsi des blessures symboliques régulières. Bien entendu, la détention est une expérience douloureuse pour l'ensemble des détenus – majeurs comme mineurs. Toutefois, divers éléments suggèrent que les effets de l'incarcération sont particulièrement délétères sur les mineurs : en premier lieu, divers travaux ont montré que les mineurs auteurs d'actes de délinquance cumulaient différents facteurs de vulnérabilités, sociale, psychologique et médicale, qui en font une population particulièrement fragile. De plus, l'adolescence est une période caractérisée par l'instabilité des attaches émotionnelles et de la construction identitaire : l'éloignement des proches, l'expérience de l'isolement ou encore celle de la conflictualité au sein des groupes de jeunes peut être ainsi particulièrement difficile à vivre pour les détenus les plus jeunes. En outre, l'adolescence se caractérise également par les mutations liées à la puberté ainsi que par un rapport souvent compliqué à son propre corps – ce qui rend l'expérience de l'enfermement d'autant plus difficile.

Le fait que la détention constitue une expérience douloureuse ne représente pas dans l'absolu une anomalie : il est au contraire attendu de la prison qu'elle exerce un effet dissuasif. De fait, les jeunes rencontrés espèrent tous échapper à de nouvelles incarcérations à l'avenir et la plupart d'entre eux n'envisagent pas de commettre de nouveaux actes de délinquance. Si cette enquête n'avait pas pour objet d'évaluer l'impact de l'incarcération sur les trajectoires de vie, les données disponibles sur la récidive en sortie de prison et sur les parcours des mineurs après la détention invitent à douter de l'efficacité du caractère dissuasif de la prison. Les études sur le sujet montrent en effet que la désistance ne dépend pas uniquement de la volonté des personnes concernées, mais suppose une évolution significative des conditions d'existence, notamment sur le plan de l'insertion professionnelle et sur le plan familial. Or, comme le note l'avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) sur la réinsertion des personnes détenues, la prison « est le lieu où s'aggravent les risques de désocialisation ». Malgré l'accompagnement effectué par l'Éducation Nationale et la PJJ, la prison ne constitue pas un lieu opportun pour matérialiser une insertion scolaire ou professionnelle. Au contraire, le statut d'ancien détenu a tendance à restreindre le champ des possibles pour ces jeunes. En outre, l'incarcération fait peser une menace sur la qualité des liens familiaux, amicaux et amoureux des mineurs. Enfin, les effets de l'enfermement décrits dans ce rapport, sur le plan notamment

des relations sociales et de la santé physique et mentale, ne facilitent pas une projection sereine dans l'avenir et peuvent contribuer à la fragilité de ces mineurs sur le long terme.

Publications et communications

Alice SIMON (2023), Les effets de l'enfermement sur les mineurs détenus, rapport de recherche, DPJJ.

Rita CARLOS, Alice SIMON (2022), « L'expérience carcérale des mineurs : de multiples formes d'isolement », Les Cahiers Dynamiques, vol. 81, no. 3, 2022, pp. 26-33.

b. Les familles à l'épreuve des institutions pénales

Manon VEAUDOR,
postdoctorante en
sociologie, Université de
Poitiers, Gresco

Université
Lumière
LYON 2

DPJJ – 45 000€
DAP – 15 000€
CNAF – 16 500€

2020 -
2023

Présentation de la recherche

Depuis les années 2000, les politiques de protection de l'enfance ont fait de l'implication des parents une priorité de l'action éducative. La loi du 2 janvier 2002 a en effet enjoint les établissements sociaux et médico-sociaux, dont les structures d'hébergement et de placement de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), à intégrer de nouvelles dispositions de fonctionnement mettant au centre les personnes mineures et leurs parents. Cette modalité d'intervention avec et auprès des parents est concomitante au développement de la parentalité, qui valorise les discours sur la prise en compte des pratiques parentales du quotidien au détriment de ceux portant sur les « carences » ou les « défaillances » éducatives. Il ne s'agit plus tant d'incriminer les parents par rapport aux déviances commises par leur enfant que de les reconnaître comme soutien dans l'application d'une mesure judiciaire.

La publication en 2010 du guide *Parents, familles et professionnels dans le cadre judiciaire* par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) s'inscrit dans ce cadre. L'association de la famille, qui est un thème central de ce rapport, se trouve au cœur d'une conception renouvelée de la logique de responsabilisation des parents. Elle est désormais énoncée dans les textes officiels autour d'un objectif de recherche d'« adhésion » dans le suivi des mesures et sanctions éducatives.

Le renforcement du rôle et de la place de la famille dans le déroulement d'une mesure pénale est à mettre en regard avec une autre évolution du suivi pénal des mineurs : la hausse du nombre de placements contraignants prononcés parmi les réponses pénales apportées à la délinquance juvénile. La création de nouveaux lieux d'enfermement – ouverture des premiers établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) en 2008 et des centres éducatifs fermés (CEF) en 2010 – participe de ce même mouvement. L'infléchissement consistant à associer les parents au plus près de l'exécution d'une sanction éducative ou d'une peine privative de liberté est, par conséquent, à réinscrire dans cette transformation pénale. Le recours accru aux contrôles judiciaires et aux mesures « contenantes » en matière de placement pénal encourage l'éloignement des jeunes de leur sphère sociale, amicale et familiale. Il accentue de la même manière les logiques contradictoires qui pèsent non seulement sur les parents, mais aussi sur le travail des professionnels en milieu ouvert. C'est en tenant compte de ces transformations judiciaires et institutionnelles que l'on peut rendre compte des rapports des familles populaires aux normes éducatives, institutionnelles et à leur ambivalence. Comment les liens familiaux se reconfigurent-ils pendant ces mesures judiciaires ? Quels sont les effets de ces périodes, parfois

répétées, d'éloignement pénal sur la situation socio-économique des familles ? Comment le travail de soutien se redistribue-t-il entre les proches du / de la jeune ?

Cette étude sociologique interroge ainsi les effets de l'enfermement et de l'éloignement sous contrainte sur les familles, en particulier les mères, généralement premières et seules interlocutrices du suivi.

Méthodologie

L'analyse repose sur une enquête qualitative menée entre 2021 et 2022 dans un EPM et dans une unité éducative de milieu ouvert (UEMO) de la PJJ. Elle croise des observations ethnographiques (environ 300 heures dont une grande partie au sein du service territorial éducatif de milieu ouvert) et une trentaine d'entretiens semi-directifs effectués principalement auprès des professionnels de la PJJ (éducateurs et éducatrices, chefs de service), de jeunes ayant connu une période de placement pénal ou de détention et de leurs parents. Ces entretiens ont été conduits individuellement, en garantissant la confidentialité des propos échangés.

Cette double entrée a permis de resserrer l'étude sur un petit nombre de cas (cinq garçons et une fille), âgés de 16 à 18 ans, suivis par cette UEMO afin d'interroger la reconfiguration des liens familiaux à des étapes précises de leur parcours de placement ou de détention. Le travail de terrain s'est rapidement tourné vers les mères. Souvent seules interlocutrices du suivi socioéducatif des jeunes, ce sont elles qui, au quotidien, s'occupent des enfants et prennent en charge les dépenses du foyer familial. L'étude a dès lors cherché à restituer plus précisément les effets du placement pénal des jeunes sur la reconfiguration des rythmes sociaux et familiaux des mères.

Principaux résultats et suites de la recherche

L'étude montre que le placement pénal, comme la détention des jeunes, placent les familles et en particulier les mères au centre d'attentes contradictoires, ce qui a pour effet d'accroître le poids des inégalités sociales et de genre devant les institutions pénales.

Les hypothèses à l'origine de cette recherche ont permis d'aboutir à quatre principaux résultats.

- 1) Les mesures de placement judiciaire prononcées dans un cadre pénal comme les peines d'emprisonnement **tendent à réorganiser les pratiques éducatives des mères autour d'attentes contradictoires**, entre celles exprimées par leur enfant et celles définies ou imposées par les institutions sociojudiciaires. Les mères se trouvent ainsi prises en étau entre les attentes des jeunes et les injonctions institutionnelles. L'enjeu consiste pour elles à trouver le « bon » positionnement face aux mesures contraignantes, sans cependant trahir leur enfant.
- 2) **Ce positionnement des mères à l'entre-deux est particulièrement visible dans le cadre d'un placement à domicile.** Cette modalité de placement pénal participe d'une logique hybride de prise en charge, entre soutien parental et délégation de la supervision des obligations judiciaires. Le rôle de contrôle qu'elles endossent pose des dilemmes importants dans la gestion du quotidien. Même si certaines voient dans ce cadre un soutien éducatif nécessaire à la construction d'un retour apaisé au domicile, elles relatent aussi les difficultés que cela génère dans la relation à leur fils. Le placement à domicile peut alors constituer le terrain de nouveaux conflits.
- 3) Retrouver du temps pour soi et un quotidien apaisé à la maison contribuent **au sentiment de soulagement dépeint par les mères à la suite d'une mesure de placement pénal.** Les aspects positifs de l'éloignement, tels qu'ils sont décrits en entretien, varient toutefois selon l'ancienneté du parcours judiciaire du / de la jeune, le type de suivi éducatif engagé en amont de la mesure, les ressources de la mère (emploi stable ou

non) et la structure familiale (présence ou non des autres enfants au domicile, parents en couple ou pas). L'effet « libérateur » intervient surtout au début de la prise en charge. Les mères qui ont la charge quotidienne des enfants se disent plus disponibles pour ces derniers, de la même manière qu'elles retrouvent du temps et de l'énergie pour des activités qu'elles n'arrivaient plus à faire jusque-là. Cependant, le soulagement exprimé peut s'accompagner d'une montée des difficultés sur les plans personnel et professionnel. C'est le cas pour les mères qui ont des conditions d'emploi difficiles (horaires irréguliers, pénibilité physique). Notamment, les emplois d'aide à la personne paraissent peu protecteurs. Les responsabilités associées à l'accompagnement et au soin des personnes âgées, de même que la relation de travail individualisée, retardent la reprise d'une activité.

- 4) Enfin, **les périodes d'éloignement sous contrainte judiciaire**, qu'il s'agisse d'un placement pénal ou d'une incarcération, **peuvent susciter de nouvelles formes d'entraide au sein des familles**. La supervision des retours en famille les week-ends peut par exemple consolider, au moins temporairement, les liens entre des parents séparés. **Cette réorganisation des solidarités intra-familiales ne témoigne pas moins d'une inégalité de genre dans la répartition des activités liées à l'accompagnement**. Ce sont en effet les femmes (mère, belle-mère, tante ou filles aînées) qui se mobilisent aux premières lignes, et le plus souvent entre elles, pour maintenir les contacts avec le ou la jeune ou se répartir les coûts financiers et les contraintes organisationnelles générés par les visites.

Les suites à cette recherche prendront deux directions. Celle-ci permettra en premier lieu d'effectuer un retraitement des données collectées pour une partie des cas afin d'approfondir l'analyse des situations dites de « doubles suivis ». Cette question fait l'objet d'une recherche ANR, soutenue par la DPJJ et coordonnée par Guillaume Teillet (Université de Poitiers, Gresco) sur la période 2022-2027, à laquelle Manon Veaudor est associée. Une seconde perspective envisagée concerne la situation des mineurs ayant connu une période d'incarcération. Il s'agirait de comprendre comment se reconfigurent, à l'issue d'une période de détention, les ressources « privées » (familiales, amicales, scolaires, etc.) et informelles des jeunes et ce que ces repositionnements produisent sur leurs parcours. Cette perspective nourrit actuellement une proposition de projet de recherche déposée auprès du Défenseur des droits (DDD) dans le courant du deuxième semestre de l'année 2023 (appel à contribution en cours).

Publications et communications

Publications :

- (2023), *Les familles à l'épreuve des institutions pénales. Reconfiguration sous contrainte des rythmes familiaux et rapports des mères au placement pénal et à la détention des jeunes mineurs*, rapport de recherche, DPJJ.
- (2023), « Une parentalité sous contraintes. Les mères face au placement pénal de leur enfant », *Revue française des affaires sociales*, vol. 2, p. 209-226.

Communications :

- « Des familles sous contraintes. Les parents face au placement pénal et à la détention de leur enfant », séminaire Genre et monde carcéral, IDHES ENS Paris-Saclay et CESDIP, 20 mars 2023.
- « Associer les familles à l'institution judiciaire : le suivi des jeunes sous contrainte pénale », séminaire de laboratoire du pôle Action publique de Triangle, 10 mars 2022.

c. La prise en charge des mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuel (MAICS) à la PJJ (volet 2)

Marie ROMERO, docteure en sociologie, éducatrice mise à disposition au SERC

DPJJ / SERC

2020 - 2023

Présentation de la recherche

Cette recherche, en partenariat avec la FFCRIAVS, s'inscrit dans les missions de la PJJ et vise à améliorer l'état des connaissances sur la prise en charge des mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuel (MAICS). Elle prolonge et complète un premier volet finalisé en 2022, qui documentait le profil et le traitement judiciaire des MAICS et étudiait différents dispositifs spécifiques de prise en charge. Ce second volet s'intéresse aux parcours pénaux et institutionnels des MAICS passés par un dispositif spécifique (groupe mineur auteur, AEMO inceste mineur auteur, justice restaurative).

Le but est de documenter et objectiver une réalité sociologique complexe et singulière sur les parcours de mineurs auteurs de violences sexuelles. L'hypothèse développée est qu'il existe deux dimensions dans ces parcours. La première, la plus visible, concerne les caractéristiques inhérentes aux parcours socio-pénaux des mineurs sous mandat judiciaire, la façon dont ils se déroulent et se présentent souvent comme un problème d'instabilité et de discontinuité. La seconde, moins évidente, concerne la difficulté à réguler les effets induits par ces parcours au regard des normes sociales et juridiques elles-mêmes sur les violences sexuelles commises par des mineurs. L'enjeu de cette étude est de montrer toute la complexité de la régulation judiciaire et institutionnelle qu'il faut pour conjuguer suivi pénal et prise en charge des MAICS.

Méthodologie

L'enquête empirique est une étude approfondie des archives institutionnelles des MAICS ayant fait l'objet d'un suivi pénal et d'une prise en charge par un dispositif spécifique entre 2018 et 2022. Elle a été réalisée au sein de huit services de milieu ouvert PJJ (UEMO) et associatifs habilités justice en lien avec les dispositifs étudiés.

Par-delà l'activité des professionnels, les parcours des mineurs ont été étudiés de façon large, en prenant en considération le processus et la temporalité de l'enquête pénale (commission des faits, garde à vue du mineur, première décision pénale, jugement ou décision finale) ainsi que la variation des séquences judiciaires. Le choix des terrains d'enquête a été pensé dans la continuité du volet 1, en privilégiant la facilité d'accès et des contacts de terrain, l'existence de dispositifs spécifiques. Le travail sur les archives est une entrée pertinente pour l'étude des parcours des MAICS, mais nécessite la mise en œuvre d'une méthode rigoureuse (recueil et traitement des données à partir d'une grille chronologique et thématique de 63 variables).

L'échantillon ne prétend pas à l'exhaustivité, ni à la représentativité, puisqu'une partie seulement des MAICS est concernée. En revanche, la constitution d'un corpus conséquent et maîtrisable de parcours (n=71), restitué dans sa dynamique d'ensemble, permet d'analyser les questions de ruptures de parcours, d'articulations, et de changements, prépondérants dans cette étude.

Principaux résultats et suites de la recherche

L'étude sociographique rend compte d'une variété de profils et situations dont certaines se différencient au regard d'autres études de population délinquante juvénile : hétérogénéité des

milieux sociaux et des configurations familiales, bonne insertion des MAICS, assez proches du milieu scolaire (les trois quarts sont scolarisés ou en formation). De plus, un des traits marquant de cette population d'étude porte sur l'ampleur des antécédents de violences familiales dans l'enfance (un quart d'entre eux à de la violence sexuelle par un proche) ou d'exposition à la violence (y compris exposition précoce à la pornographie). Dans cette étude, les violences sexuelles concernent des mineurs (auteur et victime) qui se connaissent, le plus souvent de l'intrafamilial (inceste), et soumis à la loi du silence (révélation tardive après des faits répétés dans la durée).

Un des résultats forts de l'étude porte sur les effets de la révélation en justice de la violence sexuelle et de la procédure pénale (complexité et lourdeur du traitement judiciaire) sur les parcours des MAICS. Le moment de la révélation en justice, produit une véritable onde de choc pour le mineur et sa famille (incompréhension et colère des parents, stigmatisation sociale), et de nombreux désordres familiaux (éloignement ou rejet du mineur auteur et/ou du mineur victime, réaménagement des modalités de résidence des enfants concernés, rupture de liens de filiation et/ou de fratrie).

De plus, l'étude montre qu'il existe des difficultés inhérentes au traitement pénal de ces affaires : premières auditions tardives du mineur auteur, premières décisions parfois brutales (recours au placement pour un quart des MAICS), registre civil mobilisé, temporalité dissociée du procès. Ces difficultés ont une incidence sur la longueur et la typologie des parcours pénaux : parcours longs et fractionnés, parfois entremêlés, plus rarement progressifs. En ce qui concerne les dispositifs, l'AEMO spécifique concentre une majorité de parcours démarrant en amont des premières mesures pénales, tandis que le dispositif de groupe mineur, borné par le pénal, s'adresse essentiellement aux mineurs avant leur jugement et dans un temps resserré. A l'inverse, le dispositif de justice restaurative, où la contrainte judiciaire est la moins forte, s'applique à tous les stades de la procédure, y compris lors de l'enquête pénale et après un classement sans suite. L'analyse des parcours des MAICS passés par ces dispositifs montrent que l'articulation à la procédure pénale génère des tensions et des incertitudes (cloisonnement, porosité des frontières). L'enjeu du repérage du moment « opportun » pour intervenir, suscite des dilemmes, entre orienter au plus près de la révélation des faits afin d'éviter que les mineurs ne s'enferment trop vite dans des mécanismes de défense (déli, banalisation), et intervenir de façon précoce au risque de refermer prématurément une élaboration psychique du mineur. Le cas de la mesure de réparation concentre nombreux questionnements et dilemmes, entre confusion ou porosité des frontières.

Publications et communications

Rapport de recherche : à paraître fin 2023 (site du ministère de la Justice).

Communications :

- Colloque Faculté de droit, Chaire Enfance Famille, Université catholique de Lille, « L'âge en droit », 19 janvier 2023 : « Les mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuels (MAICS) suivis à la PJJ : effets des seuils d'âge dans les réponses pénales et dispositifs spécifiques de prise en charge » ;
- Congrès de l'ACFAS à Montréal, « Les parcours juvéniles sous le prisme du pénal », 9 mai 2023 : « Parcours pénal et institutionnel de mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuel suivis par la PJJ » ;
- Rencontre partenariale à Bordeaux (TJ, AGEP, Prado, ERIOS, STEM, DirPJJ SO) « La prise en charge des mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuel » le 3 oct. 2023 ;
- CRIP de l'Aveyron, journée de sensibilisation sur les violences sexuelles sur mineurs, 23 novembre 2023 : « Les MAICS suivis à la PJJ » ;
- « Rencontres franco-belges » sur la justice restaurative, DTPJJ Alpes-Vaucluse, Avignon 28 et 29 novembre 2023 : « Présentation d'une enquête sociologique sur les parcours des MAICS ayant bénéficié d'un processus restauratif » ;

- Intervention FFCRIAVS, commission des mineurs, 13 décembre 2023, présentation du volet 2 de la recherche sur le suivi des MAICS à la PJJ.

Projets de publication (en cours d'évaluation) :

- Actes du colloque de l'université de Lille sur l'âge en droit des personnes : « Une enquête nationale sur les mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuel suivis à la Protection judiciaire de la jeunesse (2019-2020) : incidence de l'âge dans les réponses pénales et les prises en charge au sein de dispositifs spécifiques » (en cours d'évaluation) ;
- Numéro thématique de la revue *Jeunes et Société* (suite au colloque de l'ACFAS sur les parcours des jeunes et le processus pénal) : « Ce que nous disent les parcours socio-pénaux et institutionnels des MAICS suivis à la PJJ (et inversement) » (en cours d'évaluation).

2. LES RECHERCHES EN COURS

- a. Caractéristiques des mineurs placés au pénal et prise en compte de leurs vulnérabilités par les professionnels de la PJJ

Nicolas COMBALBERT,
Professeur en
psychologie

Université de
Tours

DPJJ – 100 000€

2022 - 2024

Equipe de recherche

- Anne TAILLANDIER-SCHMITT (MCU HDR)
- Brigitte GEFFRAY (IGR)
- Chloé DOUGEZ (post doctorante)
- Romain DEPERROIS (doctorant)
- Nawal OUHMAD (post doctorante)
- Shadi ZEKRI (doctorante)

Présentation de la recherche

La délinquance des mineurs constitue un enjeu politique et sociétal important. Certaines études ont permis de repérer des caractéristiques spécifiques chez les jeunes pris en charge par la PJJ (Bibard & Mucchielli, 2020), notamment des facteurs de vulnérabilités sociales, des antécédents de difficultés familiales et scolaires, ainsi que la prévalence de troubles psychiatriques (Bronsard et al., 2019). Des recherches internationales identifient également des facteurs cognitifs qui pourraient favoriser le développement des comportements transgressifs, tels que les distorsions cognitives et les troubles de la régulation émotionnelle par exemple.

En ce sens, les mineurs placés au pénal pourraient présenter un profil spécifique qu'il est nécessaire de repérer pour répondre au mieux à leurs besoins et pour les accompagner dans leur singularité. De plus, l'évolution de la justice pénale des mineurs doit pouvoir s'accompagner du développement des connaissances et de l'élaboration de nouvelles mesures de prévention et d'intervention. A ce jour, les mesures de placement pénal représentent environ 4% des mesures ordonnées par la justice des mineurs, dont 79% concernent des

placements hors CEF.

Ainsi, les partenaires de ce projet proposent de mener une étude pluri-sous-disciplinaire afin de repérer l'ensemble des caractéristiques de ces mineurs placés au pénal (hors CEF). Le projet de recherche répondra à deux objectifs opérationnels : 1) identifier le profil psychopathologique, cognitif et émotionnel et psychosocial des mineurs placés au pénal (hors CEF) en le comparant à celui d'une population non-délinquante, et 2) évaluer les pratiques professionnelles et la prise en compte de la vulnérabilité des mineurs par les professionnels de la PJJ.

Méthodologie

Objectif opérationnel 1 : Evaluation du profil psychosocial des mineurs placés au pénal hors CEF

Les données auprès des mineurs sont recueillies par des psychologues et/ou doctorants en psychologie.

Le protocole comprend : l'analyse du Document Individuel de Prise en Charge (DIPC), un entretien semi-directif et la passation de plusieurs questionnaires et échelles (Mini International Neuropsychiatric Interview pour enfant (MINI KID), Cognitive Emotion Regulation Questionnaire (CERQ) version courte (Garnefski & Kraaij, 2006; traduit par Jermann et al., 2006), How I Think Questionnaire (Barriga et al., 2000; Van Leeuwen et al., 2013), Stroop (Golden, 1978), Trail Making Test (Reitan, 1958), N-back (Kirchner, 1958), Self-Perception Profile for Adolescents (SPPA; Harter, 1988, traduit par Bariaud, 2006 et validé par Terriot et al., 2017), Body Investment Scale (Orbach & Mikulincer, 1998; traduit par Combalbert et Taillandier-Schmitt, soumis), Inventory of Parents and Peer Attachment (IPPA; Armsden & Greenberg, 1987; traduit en français par Touch & Sigel, 2006 dans Bouvard, 2008), questionnaire d'Eysenck, section impulsivité (Eysenck et al, 1984).

La durée totale moyenne de l'évaluation est d'environ 1 heure et 30 minutes (plusieurs pauses sont prévues en fonction des besoins des participants).

Méthode d'analyse : Analyses statistiques descriptives et inférentielles (logiciels SPSS, Statistica).

Les participants :

A. Les mineurs délinquants

- 100 à 150 jeunes placés au pénal (hors CEF), recrutés dans des établissements du secteur public et du secteur associatif habilité, uniquement sur la base du volontariat et avec l'accord des responsables légaux.
- Sont retenus dans l'étude, une quinzaine d'établissements répartis sur les territoires d'Ile-de-France, du Poitou-Charentes, du Centre Val-de-Loire et de la Loire Atlantique. Les établissements ont été sélectionnés en collaboration avec la PJJ.
- Critères d'inclusion : être âgé de 13 à 17 ans et 11 mois et avoir une mesure de placement au pénal.

B. Le Groupe contrôle

- 100 à 150 jeunes ne présentant aucun antécédent judiciaire, recrutés sur la base du volontariat et avec l'accord des responsables légaux.
- Sont retenus dans l'étude, six établissements (collèges, lycées, CFA, lycées professionnels) des régions Centre Val-de-Loire et Ile-de-France.
- Critères d'inclusion : être âgé de 13 à 17 ans et 11 mois et n'avoir aucun antécédent judiciaire. Ce groupe sera apparié sur l'âge, le sexe et le niveau d'étude au groupe de mineurs délinquants.

Objectif opérationnel 2 : Evaluation des pratiques d'accompagnement auprès des mineurs placés au pénal hors CEF

Une centaine de professionnels ont répondu à un questionnaire permettant d'évaluer leurs stéréotypes et leurs représentations à l'égard des jeunes accueillis.

Ce questionnaire comprend :

- L'échelle du Modèle du Contenu des Stéréotypes, des émotions suscitées et des intentions comportementales (Carrier et al., 2014 ; Cuddy et al., 2007 ; Fiske et al., 2002).
- Une mesure des perceptions sur la vulnérabilité des mineurs, leur fragilité psychologique, leurs difficultés cognitives et émotionnelles et leurs capacités d'adaptation sociale.

Le traitement statistique des données est en cours.

Par ailleurs, une analyse qualitative basée sur des "focus group" sera très prochainement réalisée. Cette méthode permet aux professionnels d'échanger sur une expérience commune (Fifer et al., 2008), en favorisant l'expression sur des problèmes spécifiques (Morgan, 1998). Chaque focus group sera établi par la définition d'un objectif, l'identification des participants, la désignation d'un facilitateur et d'un observateur, le développement d'une grille d'entretien et l'élaboration du déroulement de la séance. A la fin de chaque session, les notes prises par l'observateur seront accessibles pour les participants, avec la possibilité d'apporter des modifications (Lincoln & Guba, 1985). Quatre focus group, comprenant chacun environ six professionnels, seront réalisés dans quatre établissements différents. Les thèmes abordés porteront sur les représentations des professionnels sur le profil des mineurs accompagnés et les problématiques familiales repérées, sur leur pratique et les liens avec les partenaires extérieurs, ainsi que sur les problématiques récurrentes et les difficultés rencontrées dans la réalisation de leurs missions.

Méthode d'analyse : Analyses statistiques descriptives et inférentielles (logiciels SPSS, Statistica), analyse de contenu. Intervenants : binôme de psychologues cliniciens pour l'animation des focus group.

Calendrier prévisionnel

Au cours de la première année :

- Deux revues systématiques de la littérature scientifique ont été menées sur le thème de : 1) les troubles psychopathologiques et le fonctionnement cognitif des mineurs délinquants, 2) l'attachement et les expériences traumatiques au cours de l'enfance des mineurs délinquants (les deux articles vont être soumis à publication).
- Le questionnaire de la deuxième étude a été diffusé. Plus d'une centaine de professionnels ont participé, mais certains établissements n'ont pas été destinataires du lien Sphinx. Pour cette raison, l'accès au questionnaire sera rouvert dès le mois d'octobre.

Etude 1 :

- Octobre 2023 – mars 2024 : passations individuelles (mineurs) ;
- Avril 2024 : traitement statistique des données ;
- Mai - septembre 2024 : analyse des données et la rédaction des articles.

Etude 2 :

- Octobre - décembre 2023 : focus groups avec les professionnels ;
- Janvier - février 2024 : traitement statistique des données ;
- Mars - mai 2024 : analyse des données et rédaction d'un article ;
- Le rapport final sera rédigé au cours de la période d'octobre à novembre 2024.

b. L'école en détention

Hugo BRÉANT, sociologue,
chargé d'études
Lorenna CONTINI, chargée
d'études

DJJ / SERC

2022 - 2024

Présentation de la recherche

Contexte de la recherche

Dans le cadre du renouvellement de la convention entre le ministère de la Justice et le ministère de l'Éducation nationale (EN), la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) a souhaité produire une enquête sur l'enseignement en milieu pénitentiaire, afin de disposer de données récentes pour alimenter la future convention. Pilotée par la DAP, cette étude comporte deux volets :

- Une recherche sur la formation à destination des détenus majeurs, réalisée par la section recherche du Bureau de la donnée (EX3), en partenariat avec des étudiants de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye.
- Une recherche sur la scolarisation des mineurs en détention, réalisée par le pôle recherche.

Enjeux de la recherche sur les mineurs

La scolarisation des mineurs détenus est une préoccupation centrale pour le ministère de la Justice, d'autant que les derniers bilans annuels de l'enseignement en milieu pénitentiaire (réalisés par la DAP) montrent qu'il s'agit d'une population qui reste marquée par des vulnérabilités importantes en matière scolaire (illettrisme, décrochage précoce, faible taux de diplôme, etc.).

Cette recherche vise à produire un état des lieux sur l'enseignement et la formation dans les établissements pénitentiaires accueillant des mineurs (qu'il s'agisse des établissements pénitentiaires pour mineurs [EPM] comme des quartiers mineurs [QM]) et ainsi à identifier les améliorations qui peuvent y être apportées (par exemple sur les conditions d'enseignement ou les partenariats entre institutions).

Questions de recherche et hypothèses

La recherche s'intéresse à la scolarisation des mineurs en détention, en privilégiant deux approches. Il s'agit d'une part d'observer la place de l'EN et des enseignants en prison, et d'autre part, de mettre en regard les objectifs éducatifs et pédagogiques des professionnels et les expériences scolaires des mineurs.

Dans un premier temps, l'analyse portera sur l'organisation de la scolarité dans ces deux types d'établissement (EPM et QM) et son inscription dans le quotidien carcéral (nombre d'heures effectives, constitution des groupes de détenus, moyens matériels et humains mis à disposition, partenariats mis en place, etc.). Les relations entre les différentes institutions (EN, PJJ et AP) et les collaborations entre les différents corps de métiers (enseignants, éducateurs et surveillants) qui encadrent et participent aux activités éducatives auprès des mineurs seront particulièrement étudiées.

Les différentes missions de l'EN sont mises en œuvre auprès de profils spécifiques (mineurs décrocheurs, mineurs scolarisés, mineurs, mineurs non accompagnés, mineurs en situation de handicap...). Le regard sera donc porté sur les évolutions des pratiques des enseignants (disciplines enseignées, contenu des enseignements, approches pédagogiques, etc.), notamment dans l'objectif de préparer la réinsertion de ces différents mineurs, par la reprise de la scolarité ou d'une formation à la sortie.

Dans le préambule de la convention, l'EN se fixe pour objectif de mettre en avant « le droit pour chacun à une éducation permettant de développer sa personnalité, restaurer l'estime de soi, élever son niveau de formation initiale et continue, s'insérer dans la vie sociale et professionnelle et exercer sa citoyenneté ». L'analyse portera enfin sur la réception de ces enseignements et sur les manières dont les mineurs se saisissent de leurs expériences scolaires en détention, en fonction notamment de la durée souvent courte de leur détention et de leur parcours scolaire antérieur, généralement marqué par des ruptures scolaires.

Ces différents points seront étudiés à la lumière des évolutions de la population carcérale des mineurs (en termes d'âge, de genre, d'origine migratoire ou de statut pénal) et des changements induits par l'entrée en vigueur du code de la justice pénale des mineurs (CJPM).

Méthodologie

Cette recherche s'appuie sur des enquêtes de terrain menées dans quatre établissements (deux EPM et deux QM), qui ont permis de réaliser :

- Des entretiens individuels ou collectifs avec 32 mineurs incarcérés ;
- Des entretiens individuels ou collectifs avec 42 professionnels (EN, AP, PJJ et Unité sanitaire) ;
- Des observations conduites lors de séances de cours.

Cette étude s'appuie par ailleurs sur le traitement secondaire des données collectées dans le cadre de la recherche sur les effets psycho-sociaux de l'enfermement, réalisée par Alice SIMON (voir ci-dessus, 1.b).

Calendrier prévisionnel

Décembre 2022 – Lancement du projet de recherche ;

Avril-Mai 2023 - Réalisation des quatre terrains d'enquête ;

Juin-Octobre 2023 - Analyse des matériaux et rédaction du rapport ;

Décembre 2023 – Janvier 2024 - Remise du rapport (V1) ;

Janvier – Mai 2024 - Restitution commune (DPJJ, DAP, Sciences Po) ; diffusion et valorisation du rapport de recherche.

c. Etude nationale sur la santé des jeunes pris en charge par la PJJ

Observatoire
régional de santé
(ORS) Ile-de-France

Kantar Public
ORS Ile-de-
France

DPJJ – 406 390€
DGS – 130 000€
MILDECA – 130 000€

2020 -
2025

Présentation du projet

Les jeunes sous protection judiciaire représentent une population globalement vulnérable dont l'état de santé et plus largement les déterminants de la santé, méritent une attention particulière pour faire de la mesure judiciaire une opportunité d'agir avec eux pour comprendre les trajectoires qui mènent à ces états de santé dégradés et proposer des stratégies visant à les améliorer. Selon l'étude réalisée en 2004 par l'INSERM, les jeunes pris en charge par la PJJ cumulent de nombreux facteurs de risque pour la santé (addictions aux produits licites et illicites, exposition aux violences, appartenance à des milieux sociaux plus

précaires, parcours de vie souvent marqués par des difficultés scolaires, prises de risque pouvant mettre en danger leur santé, ruptures affectives...).

L'objectif principal de l'étude est de pouvoir disposer de données récentes sur la santé des jeunes suivis par la PJJ et ses déterminants: caractéristiques sociodémographiques, état de santé somatique et psychique, comportements de santé (alimentation, pratique d'un sport, sommeil, recours au système de soins) et conduites à risque (notamment dans la sexualité, consommations de produits psychoactifs, violences, pensées et tentatives de suicide) afin d'orienter les engagements institutionnels nécessaires et de faire en sorte qu'ils soient adaptés aux besoins de cette population.

Deux organismes sont responsables de la mise en œuvre : Kantar et L'Observatoire régional de santé Île-de-France (ORS Île-de-France), Institut Paris Région.

Kantar assure la mise en place de l'étude, la réalisation et le suivi du terrain de l'étude. Kantar encadre et recrute les enquêteurs en charge de la collecte des données. **L'ORS Île-de-France** assure le suivi scientifique et l'analyse des données recueillies par Kantar. La mission de l'ORS est de finaliser la méthodologie, assurer le suivi du projet tout au long de l'étude, réaliser le traitement et l'analyse des données lorsque l'étude sera réalisée, la rédaction d'un rapport d'étude et d'une synthèse ainsi que la présentation des résultats.

Une phase pilote a eu lieu en mai 2023 dans deux unités d'Île-de-France et a permis d'ajuster le questionnaire et la communication auprès des territoires concernés.

Méthodologie

L'étude concerne 75 unités du secteur public et du secteur associatif habilité dans trois Directions inter-régionales : l'Île-de-France avec, pour l'Outre-mer, la Réunion et la Guadeloupe ; Grand Nord et Sud-Ouest.

Les unités sont réparties en quatre volets, en fonction du nombre de jeunes pris en charge.

L'échantillon est de 2500 jeunes, âgés de 13 ans minimum et sans limite d'âge supérieure. La population des jeunes suivis par la PJJ ayant 18 ans ou plus représente environ 30% des jeunes, mais est surtout concentrée autour de l'âge de 18 ans. Seuls les jeunes ayant au moins une mesure pénale en cours sont inclus.

L'étude se fait par questionnaire, administré en face à face par un enquêteur dans la structure qui prend en charge le jeune. Le questionnaire est composé de neuf thématiques, dont les plus sensibles sont passées sous casque (l'enquêteur n'a pas accès aux réponses du jeune).

Calendrier prévisionnel

Fin octobre 2023 – Fin mai 2024 : passation des questionnaires dans les 75 unités ;

Juin – Décembre 2024 : analyse des données et rédaction du rapport ;

Début 2025 : communication et valorisation des résultats.

d. Les « situations frontières » de l'enfance « irrégulière » saisies par la question des « doubles suivis »

Mathias MILLET,
Guillaume
TEILLET, et. al.

Université de
Tours - CITERES

DPJJ – 40 000€

2021 -
2024

Equipe de recherche

- Nadia BEDDIAR, professeure des universités catholiques de droit public, Université catholique de Lille ;
- Ilona CLER, étudiante en master de sociologie, ENS de Lyon ;
- Léa CROIZET, doctorante en sociologie, Université de Poitiers, Gresco ;
- Mathias MILLET, professeur des universités en sociologie, Université de Poitiers, Gresco ;
- Guillaume TEILLET, maître de conférences en sociologie, Université de Poitiers, Gresco ;
- Manon VEAUDOR, postdoctorante en sociologie, Université de Poitiers, Gresco, chercheuse associée au Cesdip.

Présentation du projet

Au départ, cette recherche porte sur la genèse, les modalités et les effets des prises en charge conjointement réalisées par l'ASE et la PJJ. Au fur et à mesure de la recherche, les recoupements analysés se sont étendus et concernent également les institutions du handicap et l'Éducation nationale via les dispositifs-relais.

Il s'agit de développer une sociologie de l'enfance dite « irrégulière » à partir des cas de doubles ou de multiples suivis institutionnels : des jeunes poursuivis pénalement et par ailleurs faisant l'objet d'un suivi en protection de l'enfance, en situation de rupture scolaire, mineurs étrangers non accompagnés et/ou reconnus comme étant en situation de handicap.

L'enquête collective cherche à documenter les ressorts institutionnels de ces situations atypiques et les pratiques professionnelles qui définissent et orientent ces situations dites de « double suivi » ou de « suivi multiple ». Elle vise également la compréhension des effets de ces positionnements institutionnels particuliers sur les jeunes et sur leurs trajectoires.

Situés au carrefour de plusieurs institutions – les tribunaux pour enfants, l'ASE, la PJJ ou encore l'Éducation nationale, ces cas seront analysés comme des « situations frontières », révélatrices de logiques de différenciation des enfances.

Ceci nous conduit à analyser trois séquences de ces prises en charge spécifiques :

1. L'amont des prises en charge, qui se décline sur trois plans :
 - Le premier consiste à examiner le processus de différenciation dans le droit de périmètres institutionnels différents et de catégories d'enfance irrégulière distinctes ;
 - Le deuxième invite à examiner les médiations par lesquelles le droit se traduit en modes concrets d'action publique : face à ces situations atypiques, les agents des institutions inventent des dispositifs et façonnent des arrangements pour s'adapter à ces cas minoritaires ;
 - Le troisième renvoie à un tri social effectué par des magistrats, des experts et des travailleurs sociaux dont les catégories d'appréhension de leur public et les contraintes de travail concourent à un double ou à un multiple positionnement institutionnel.
2. Le moment même de la prise en charge via les dispositifs mis en place pour répondre à ces « situations frontières » et leurs effets sur les cadres de vie des jeunes : la double tutelle

façonne des conditions de prise en charge et des cadres de socialisation spécifiques pour des jeunes qui combinent différentes étiquettes. La recherche apporte également une contribution à l'étude de la construction enfantine de l'ordre social. Le travail judiciaire, par ses verdicts, ses assignations et son action socialisatrice, livre une certaine lecture de l'ordre social, et inculque certaines perceptions de ce que l'on est, de sa place dans le monde social.

3. Enfin l'aval à travers la traduction de ces effets dans des parcours juvéniles : il s'agira d'interroger les effets de ces situations frontières de « double suivi » ou de « suivi multiple » sur ces parcours juvéniles très souvent marqués par la succession de mesures de placement et par des moments de rupture avec les institutions. La discontinuité de leurs parcours pose aussi la question des outils sociologiques disponibles pour saisir et penser cette discontinuité, ainsi que l'accès à ce que vivent les jeunes sur des périodes où ils restent en deçà des radars institutionnels (comme des périodes de fugues).

Méthodologie

L'équipe de recherche est pluridisciplinaire (sociologie, science politique et droit) et permet la mise en œuvre d'un dispositif méthodologique combinant des modes d'investigation qualitatifs et quantitatifs, déclinés sur une pluralité (à la fois géographique et institutionnelle) de terrains d'investigation.

Un premier volet de l'enquête repose sur l'analyse de corpus d'archives composés en particulier de textes réglementaires.

Un deuxième volet consiste en la réalisation d'une campagne d'entretiens auprès des juges des enfants dans l'objectif de saisir les logiques qui instruisent leurs décisions en matière de suivi des jeunes.

Un troisième volet de l'enquête vise la constitution d'une collection de cas ethnographiques afin de saisir, autour de quelques jeunes, la manière dont un ancrage institutionnel multiple façonne des conditions de socialisation et des parcours spécifiques. Les matériaux des enquêtes respectives de chaque chercheur et chercheuse du groupe sont ainsi revisités à l'aune de la problématique des suivis institutionnels multiples.

Enfin, des tentatives de constitution de base de données, à partir de corpus d'archives des services judiciaires ou à partir de données directement fournies par le ministère de l'Éducation nationale à propos des publics des dispositifs-relais visent à objectiver le poids de ces suivis multiples au sein de chacune des institutions concernées. Ce dernier volet de l'enquête bute jusqu'ici sur la réglementation en matière de protection des données, appliquées de plus en plus strictement.

Calendrier prévisionnel et suites envisagées

Avril 2024 : remise du rapport de recherche.

Cette recherche se prolonge dans le cadre d'un projet ANR du même nom, « SFEI – Les situations frontières de l'enfance « irrégulière » ». Les hypothèses de travail qui se dégagent de cette première recherche financée par la DPJJ donneront lieu à d'autres investigations empiriques, jusqu'en 2027.

e. Conflit parental et violence : quelles formes de protection pour les mineurs ?

Astrid
HIRSCHELMANN,
et. al.

Laboratoire de
Caen Normandie,
Université de
Caen Normandie

DPJJ – 40 000€

2022 -
2024

Equipe de recherche

- Astrid HIRSCHMANN, professeure en psychologie, Université de Caen Normandie, LPCN (UR7452) ;
- Catherine BLATIER, professeure en psychologie, Université Grenoble Alpes, LIP/PC2S ;
- Anita VILLION, Psychologue au Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, Ingénieure d'étude ;
- Swann EGLIZEAUD, Psychologue clinicienne, Rouen (76), Ingénieur d'étude ;
- Jérémie SCellos: Docteur en Psychologie Clinique et pathologique, Psychologue et Formateur, Echirrolles (38), Ingénieur d'étude ;
- Alexandre LEDRAIT, Maître de Conférences en Psychologie clinique et pathologique, Université de Caen-Normandie, LPCN ;
- Virginie MUNIGLIA, Enseignante-chercheuse en sociologie à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique.

Présentation du projet

Malgré l'intérêt des politiques publiques concernant les violences conjugales et les droits de l'enfant, les pratiques d'accompagnement des enfants exposés à des situations de violence ou de conflit parental restent peu développées. Relevant autant d'un enjeu de protection que de prévention, cette problématique pose pour les différents acteurs de la Protection de l'enfance la question de l'évaluation des incidences du climat de violence pour l'enfant et la détermination de limites. Quels indicateurs ou symptômes doivent être réunis pour intervenir au titre de la protection de l'enfant ? Comment évaluer les aptitudes des parents à assurer la protection de l'enfant ? Comment évaluer et adapter les moyens d'action des professionnels ?

Au-delà des volontés politiques exprimées, ces dernières années en matière de lutte contre les violences à l'égard des femmes et de protection de l'enfance², la mise en œuvre des réponses à apporter est considérée par l'expertise internationale comme encore insuffisante³. Pour autant, la prise en compte de la parole de l'enfant en France a connu des avancées significatives sur les aspects juridiques, éthiques et politiques (Rosenczweig, Verdier, 1999). Malgré cela, il convient de souligner que le plan des espaces favorisant les initiatives de libre expression des enfants exposés aux situations de violence ou conflits au sein de la sphère domestique restent encore marginale dans le système d'accompagnement spécifique à l'attention des enfants, qu'il soit éducatif, social ou médical.

La visée de cette recherche est de définir de façon opérationnelle pour les professionnels la différence entre conflit et violence, afin de développer l'action le plus en amont possible, dès

² Feuille de route protection de l'enfance 2015-2017, ministère des Affaires sociales, de la santé et du droit des femmes, secrétariat d'Etat chargé de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et de l'autonomie. 5ème plan de lutte contre toutes les violences faites aux femmes 2017-2019, ministère des Familles, de l'enfance et du droit des femmes, Novembre 2016.

³ Rapport alternatif 2015 de l'UNICEF France et de ses partenaires dans le cadre de l'audition de la France par le Comité des droits de l'enfant des Nations unies, 9 juin 2016.

la zone de « fêlure », et donc avant la concrétisation de la « blessure ». La situation individuelle de l'enfant n'appelle pas tant le « prêt-à-porter » que le « sur-mesure », dans une perspective non partielle et mécaniciste, mais holistique, considérant la personne comme un tout et s'inscrivant dans un contexte particulier. M.-L. Déroff et E. Potin (2013) ont constaté dans leur recherche que parmi les facteurs retenus lors des recueils d'information, « conflits de couple » et « violences conjugales » relèvent parfois d'une seule et même catégorie. Si certains auteurs (Lacharité et Xavier, 2009) notent que l'exposition à l'une et l'autre situation peut susciter des troubles émotionnels et comportementaux de mêmes types chez l'enfant, le mode relationnel qu'il vit et qui peut devenir un support d'identification ultérieure diffère selon qu'il s'agisse de conflit de couple ou de violences conjugales (Hirigoyen, 2005; Jaspard, 2005). Un conflit est certes l'expression d'un désaccord mais qui dans un rapport de réciprocité, peut tout à fait conduire à une issue heureuse et dans l'après coup s'avérer constructif et utile pour le couple. En revanche, la violence se caractérise par un rapport asymétrique entre les protagonistes où l'un exerce un contrôle sur l'autre avec des effets plus ou moins délétères pour celui ou celle qui subit la violence.

Il convient donc pour le professionnel de savoir poser un diagnostic différentiel de la situation qui s'établit moins sur la base de critères descriptifs que sur celle de la souffrance exprimée par l'enfant des parents en crise.

La problématique travaillée dans le cadre de cette recherche se définit ainsi autour des moyens et modalités de prise en charge éducative en cas d'exposition du mineur aux conflits parentaux. Censure et déni sont les premiers mécanismes de défense mobilisés par les enfants, l'étape de rupture du silence nécessite un travail spécifique. La situation peut également placer l'enfant dans un conflit de loyauté vis-à-vis de ses parents le poussant à se taire par peur de représailles.

Cette recherche souhaite améliorer le dépistage des violences intra-familiales et juger de l'efficacité de leur prise en charge et prévention par rapport à la réhabilitation sociale et psychologique d'enfants et d'adolescents vulnérables. Ce projet vise à contribuer à la modification des pratiques de prise en charge et d'accompagnement de jeunes présentant des problèmes souvent complexes et à retardement dans la sphère psychologique et/ou sociale.

Méthodologie

Le protocole de recherche repose sur une méthodologie mixte quantitative (analyse de dossiers et rapports d'évaluation) et qualitative (observation, entretiens et analyse de contenu). Elle se décompose en trois phases.

- Phase 1 : repérage avec les professionnels des situations concernées au travers de *focus groups*, entretiens individuels avec les professionnels pour approfondir les situations présélectionnées, consultation des dossiers des mesures administratives et/ou judiciaires pour les familles concernées ayant donné leur accord, établissement d'une grille de recueil de données.
- Phase 2 : Rencontres et entretiens auprès des familles et des mineurs ayant donné leur accord, entretiens individuels et recueil de données.
- Phase 3 : Analyse des données via une méthode quantitative et qualitative et rédaction des résultats. La confidentialité et la sécurisation des données seront assurées tout au long des différentes étapes de la recherche.

Ces axes ne prennent sens que s'ils sont travaillés au regard :

1. du contexte de vie du mineur,
2. de son développement et son histoire et contexte de vie,
3. de la qualité relationnelle qui le relie à ses parents/ famille et autres,
4. du parent (ses conditions de vie, son réseau social, son histoire familiale et la manière dont la sienne entre en collision avec celle de son conjoint, voire ses antécédents).

Au regard de la prévention, notamment secondaire, l'intervention n'est pas une activité ponctuelle menant à un résultat précis, mais bien un processus constant. Compte tenu de cela, elle nécessite le maintien d'une trace qui permet sa visibilité et sa reconnaissance. C'est ce que cette recherche s'apprête à faire en y incluant les expériences et avis des professionnels pour élaborer un guide pratique autour de situations-type dégagées.

Les objectifs praxéologiques de la recherche peuvent se résumer comme suit :

- Comprendre et mesurer les facteurs de risques socio-psychologiques impliqués dans les problématiques de conflits ou pire, des violences intrafamiliales auxquelles l'enfant peut être confronté dès son plus jeune âge.
- Améliorer leur dépistage, leur prise en charge et leur prévention par rapport à la réhabilitation sociale et psychologique d'enfants et adolescents vulnérables.
- Savoir poser un diagnostic différentiel de la situation qui s'établit sur la base de critères factuels/informatifs d'un côté et de l'état psychologique exprimé par l'enfant des parents en crise de l'autre.
- Adapter ou optimiser les pratiques de prise en charge et d'accompagnement de jeunes présentant des problèmes souvent complexes et à retardement dans la sphère psychologique et/ou sociale.

Calendrier prévisionnel

Septembre à Janvier 2024 : finalisation de la Phase 1 ;

Février à Mai 2024 : Phase 2 ;

Mai à septembre 2024 : Phase 3 ;

Remise du rapport : fin octobre 2024.

Années				1			2		
Mois		3	6	9	12	15	18	21	24
Axe 1	Compréhension	E	IP	IP	IP				
Axe 2	Evaluation/ prévision			E	IP	IP	IP		
Axe 3	Gestion des risques				E	IP	IP	IP	
Analyse des données									
Etat des Arts				Revu			Revu		Rédaction
Réunions de suivi									journée d'étude
livrable									Rapport final +

E : Elaboration du protocole IP : Inclusion des participations, passation entretiens, analyse dossiers

2. LES PROJETS DE RECHERCHE 2024

- a. Projet de recherche et d'intervention pour les MNA suivis par la PJJ et la prise en charge de leurs comportements addictifs (PRIMA)

Marie JAUFFRET-ROUSTIDE, *et. al.*

INSERM et
Groupe SOS
Solidarités

PJJ (via fonds de
concours MILDECA) :
200 000€

2024 -
2026

Equipe de recherche

- **Inserm** : Martin AUDRAN, Salomé BERTRAND, membres de l'équipe arabophone à recruter ;
- **Groupe SOS Solidarités** : Quentin DUBOURG et Anne GUERIN ;
- **Partenaire** : CEID Addictions : Nicolas BOURGUIGNON ;
- **Experts participant à la recherche** : Stéphanie VANDENTORREN, Benjamin ROLLAND.

Présentation du projet

Les mineurs non-accompagnés (MNA) suivis par les services de la PJJ cumulent des vulnérabilités spécifiques et parfois complexes, du fait de leur minorité, de leur isolement et de leur parcours de vie. Selon le ministère de la Justice (2022), les MNA confiés à la PJJ présentent un état de santé dégradé, caractérisé par des troubles psychiques (en particulier du stress post-traumatique), et des comportements addictifs majeurs. Ainsi, les connaissances sur ce public restent lacunaires, ce qui entrave la mise en place d'une prise en charge adaptée.

La prise en charge des MNA confiés à la PJJ est complexe, exigeant une réponse globale adaptée à leurs parcours, à leurs conditions de vie et à leurs consommations. En 2022, le ministère de la Justice soulignait notamment les difficultés d'instaurer une continuité dans le parcours de soins des MNA suivis en milieu ouvert du fait de leur nomadisme et qu'ils ne se rendent pas facilement en consultation. Cependant, malgré ce constat, aucune étude à ce jour n'a été dédiée à l'état de santé et aux conduites addictives des MNA suivis par la PJJ.

S'il n'existe pas à ce jour de données sur les MNA suivis en milieu ouvert, nous pouvons faire l'hypothèse que leur état de santé physique et psychique est encore plus fragilisé, du fait de leurs conditions de vie particulièrement précaires, de leur exposition à la violence de la rue et aux réseaux et de la fragilisation liée à une consommation de substances psychoactives.

Dans ce contexte, le Centre d'Etude des Mouvements Sociaux et le Groupe SOS Solidarités vont mettre en place un projet de recherche-action intitulé « PRIMA » (Projet de Recherche et d'Intervention pour les MNA suivis par la PJJ et la prise en charge de leurs comportements Addictifs). A ce titre, la partie recherche sera coordonnée et réalisée par le CEMS (conception des outils de recherche, collecte et analyse des données) tandis que le Groupe SOS Solidarités concevra, suivra, mettra en place et déploiera l'action à évaluer et interviendra en soutien à la recherche dans ses aspects organisationnels, conception des outils de collecte de données et production de recommandations, avec le CEID Addiction comme partenaire.

L'objectif général du projet PRIMA est d'améliorer la prise en charge et la réduction des risques des conduites addictives des MNA suivis par la PJJ. Il se déploiera sur les territoires de Paris-Ile de France et Bordeaux auprès d'une dizaine d'établissements partenaires, représentatifs des différents modes de prise en charge des MNA à la PJJ (milieu ouvert, placement collectif, établissement pénitentiaire).

Ce projet répondra à plusieurs objectifs spécifiques :

- Produire une meilleure connaissance de leur trajectoire sociologique et de leur profil de santé, avec une attention particulière à leurs conduites addictives, aux ruptures de vie et à l'engagement dans des trajectoires de délinquance ;
- Analyser les déterminants de santé des MNA suivis par la PJJ et les enjeux de leur prise en charge sanitaire et médico-sociale par les professionnels les accompagnant ;
- Produire une meilleure connaissance des besoins de ces publics et des enjeux de leur prise en charge par les professionnels en matière de prévention, de soins et de réduction des risques en lien avec leurs conduites addictives et leur santé mentale ;
- Expérimenter et déployer un programme de sensibilisation, formation et accompagnement des pratiques de base en addictologie et réduction des risques auprès des professionnels accompagnant les MNA suivis par la PJJ ;
- Rassembler des experts métiers et chercheurs pour émettre des recommandations sur de nouveaux modes de prise en charge en addictologie des MNA.

Méthodologie

Au regard de ces objectifs, une méthodologie mixte sera mise en place selon les principes de la recherche action en étroite coordination entre deux équipes recherche et intervention :

1. Une revue de littérature incluant publications dans des revues à comité de lecture et littérature grise sur les conduites addictives et la santé mentale des MNA ainsi que sur les enjeux de la prise en charge.
2. Une enquête sociologique qualitative auprès des MNA suivis par la PJJ sur les déterminants de leur santé. Cette méthodologie intégrera différentes étapes successives :
 - Des temps d'immersion ethnographique dans les établissements pénitentiaires et dans les établissements en milieu ouvert accueillant des MNA, afin que l'équipe de recherche puisse prendre connaissance des enjeux de la prise en charge complexe de ce public et gagner progressivement leur confiance.
 - Des temps de focus groups afin de permettre aux MNA d'échanger dans un cadre collectif qui facilite la prise de paroles entre pairs, la mise en confiance et le partage d'expérience. Ces focus groups seront principalement axés sur les conditions de vie et leurs besoins en matière de prise en charge et de réduction des risques.
 - Des entretiens individuels semi-directifs seront enfin menés par des sociologues auprès des MNA afin d'approfondir leurs trajectoires individuelles, les traumatismes liés à la migration et à l'arrivée en France, leurs conditions de vie, leurs consommations de substances psychoactives, leurs perceptions et leurs expériences vis-à-vis du système de santé, et leurs besoins en matière de prise en charge et de réduction des risques.

L'équipe envisage également de mettre en œuvre des méthodologies de type participatives (cartographie...) avec les MNA afin de faciliter la prise de parole et l'échange.

Ces deux premières phases (revue de littérature et enquête sociologique) permettront de penser l'intervention à mettre en place.

3. La mise en place programme d'intervention, menés par des professionnels de l'addictologie issus du CSAPA SOS 75 sur Paris et du CEID Addictions sur Bordeaux :

- À destination des MNA suivis par la PJJ, via des ateliers de promotion de la santé et de renforcement des compétences psycho-sociales afin de lever le tabou sur les consommations tout en amenant des éléments de sensibilisation aux addictions, à leurs conséquences et aux moyens de les prévenir et d'en réduire les risques. Ces ateliers seront directement inspirés du

programme ARPEJ du Groupe SOS Solidarités, développé depuis 2017 dans les établissements de l'ASE et de la PJJ en région PACA et Occitanie.

- Et des professionnels les accompagnant au quotidien, via une formation à l'addictologie de base et un accompagnement de leurs pratiques de repérage, levée du tabou et intervention précoce. Cet accompagnement des pratiques professionnelles sera effectué sur des temps collectifs (« fabriques de la pratique ») et individuels (« consultations accompagnées ») permettant le croisement des savoirs et la co-construction de solutions entre professionnels de la PJJ et professionnels de l'addictologie mobilisés par le Groupe SOS Solidarités et le CEID Addictions.

4. Une évaluation avant/après de ce programme d'intervention, à travers une enquête sociologique quantitative (questionnaire en ligne auprès de professionnels) et qualitative (focus groups, entretiens) auprès des professionnels et des MNA sur les enjeux de la prise en charge. Cette évaluation inclura des sites ayant bénéficié de l'intervention et des sites témoins. Pour faciliter l'analyse des échantillons comparatifs avant et après intervention, des sites-témoins et des sites-interventions seront identifiés et constitués dès la phase de cadrage du projet par le comité de pilotage du projet et en amont de la rédaction des conventions de partenariat. Chaque typologie d'établissement (milieu ouvert, placement collectif, établissement pénitentiaire) sera représentée dans le groupe de sites témoins et de sites-interventions afin de faciliter également des comparaisons inter-groupes. Certains établissements sur Paris notamment ont déjà accepté de faire partie des sites interventions et les premiers échanges partenariaux ont eu lieu sur Bordeaux, laissant penser à la possibilité d'établir un groupe intervention de six à dix établissements représentatifs des différentes typologies de prise en charge.

L'objectif de cette évaluation sera d'apporter des éléments quantitatifs et qualitatifs sur l'efficacité comparative du programme d'intervention au regard par exemple de :

- L'évolution des parcours de soin en addictologie des MNA suivis par la PJJ, notamment en termes d'accès au soin spécialisé (donnée collectée auprès des structures participant à l'intervention sur la base de leurs données usagers et activité) ;
- L'évolution des connaissances et des compétences des professionnels en addictologie et réduction des risques ;
- L'évolution des compétences du ressenti et de l'expérience des MNA suivis par la PJJ sur leur prise en charge sanitaire et sur leur perception de leur santé.

5. Une concertation d'experts, via la méthode DELPHI de consensus centralisé, pour l'émission de recommandations sur de nouveaux modes de prise en charge. Cette phase sera réalisée en fin de projet, et sur la base des résultats intermédiaires de l'enquête sociologique et de l'évaluation de l'intervention. L'équipe de recherche et l'équipe d'intervention, en lien avec le comité de pilotage et le comité scientifique, structureront un groupe de travail transversal (environ quatre réunions), chargé d'émettre des recommandations sur des nouvelles modalités de prise en charge sanitaire et médico-sociale des MNA suivis par la PJJ en vue d'améliorer leur parcours de santé, notamment sur le volet des conduites addictives.

Il est estimé que près de 100 professionnels et 60 MNA suivis par la PJJ seront intégrés à la recherche action sur les deux volets (enquête sociologique et intervention en santé publique).

Calendrier prévisionnel

Le projet PRIMA se déroulera sur 24 mois de décembre 2023 à décembre 2025, sous réserve des délais d'obtention des accords éthiques. Il se déploiera en quatre phases, avec l'enquête sociologique et l'intervention menées en parallèle et en étroite coordination.

CADRAGE (M1 – M3)

Recrutement et structuration de l'équipe de recherche ; Mise en place de la coordination scientifique du projet et du comité d'experts ; Rédaction des protocoles de recherche et

création des outils d'enquête par l'équipe de recherche ; Signature des conventions de partenariat avec les établissements partenaires impliqués dans la recherche et structuration des échantillons de recherche ; Préparation des ateliers auprès des jeunes et constitution équipe intervention ; Affinage du retroplanning et présentation de la feuille de route aux partenaires et professionnels mobilisés.

ENQUÊTE SOCIOLOGIQUE (M4 – M24)

- M4 - Observations ethnographiques et lancement enquête questionnaire en ligne auprès des professionnels ;
- M5 - Observations ethnographiques et revue de littérature ;
- M6-M7 - Observations ethnographique s/ revue de littérature / traitement des données de l'enquête professionnels ;
- M8-M10 - Ateliers santé et focus groups auprès des MNA / recrutement MNA pour entretiens ;
- M11-M15 - Entretiens semi directifs professionnels et MNA ; rapport intermédiaire au M12 ;
- M16-M18 - Codage des entretiens semi-directifs ; ateliers santé et focus groups auprès des MNA ;
- M19-M24 - Analyse des données et rédaction du rapport final d'enquête sociologique.

INTERVENTION SENSIBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS (M8 – M18)

- M8-M10 - Ateliers santé, CPS et addictions auprès des MNA assurés par des professionnels de l'addictologie ;
- M11-M15 - Atelier de sensibilisation des professionnels PJJ/MNA par des professionnels de l'addictologie ;
- M13-M16 - Accompagnement des pratiques professionnelles (fabrique des pratiques/focus groups + entretiens accompagnés) par IDE ou médecins addictologues ;
- M17-M18 - Co-animation (professionnels addicto + pros PJJ) d'ateliers santé auprès des MNA + évaluation de l'intervention (questionnaire + entretiens semi-directifs).

EVALUATION INTERVENTION ET RECOMMANDATIONS (M19 – M24)

- M19-M20 - Rédaction rapport d'évaluation de l'intervention.
- M20-M22 - Consultation experts (méthode DELPHI) et partenaires opérationnels du projet.
- M22-M24 - Rédaction et livrable des rapports finaux (événement de restitution).

PARTIE III : LES RECHERCHES COPILOTÉES PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE

1. LES RECHERCHES FINALISÉES EN 2023

- a. Les violences sexuelles intrafamiliales sur mineurs en Polynésie française : parcours de personnes victimes et traitement institutionnel du problème

Lucile HERVOUET,
post-doctorante
en sociologie
(MSHP - UPF)

Maison des Sciences de
l'Homme du Pacifique /
Université de la
Polynésie française

DSFE – 32 000€
CNAF – 20 000€
DPJJ – 20 000€

2021-
2023

Présentation de la recherche

En Polynésie française, les violences intrafamiliales font l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics du fait de leur augmentation et de leur surreprésentation par rapport à l'hexagone et aux autres territoires d'outre-mer. Le problème des violences sexuelles envers les mineurs n'est évidemment pas cantonné à ce territoire, mais la Polynésie française constitue un terrain pertinent pour questionner les violences sexuelles commises sur mineurs. En effet, certains facteurs de vulnérabilité des mineurs et en particulier des adolescents y sont exacerbés (en matière de formation et d'accès à l'emploi, de précocité des grossesses, de logement ou encore de consommation de produits stupéfiants). D'autre part, le territoire a longtemps fait l'objet de mythes autour de la sexualité et de la violence hérités des récits des navigateurs et missionnaires européens, qui ont pu favoriser une lecture culturaliste voire raciste du problème, au détriment d'une approche empirique.

L'enjeu de la recherche était d'étudier :

- Comment l'inceste se déploie concrètement dans des familles, à partir de récits de personnes ancrées sur le territoire (parce qu'elles y ont grandi et/ou qu'elles y travaillent).
- Comment le problème est traité institutionnellement, par les décideurs, par les magistrats et par les professionnels de première ligne qui sont censés prévenir les violences et les signaler, au regard du contexte géographique et institutionnel propre à la Polynésie française.

Méthodologie

Cette recherche a mobilisé une méthodologie mixte associant :

- Une enquête qualitative par entretien auprès de personnes victimes (n=18) ou de personnes témoins d'inceste ;
- Une enquête qualitative par entretien auprès de professionnels des secteurs éducatif, culturel, juridique, policier, politique, religieux, sanitaire et social (n=110) ;
- Une enquête quantitative par questionnaire en ligne (échantillon non représentatif de 1 198 répondants dont 194 personnes victimes d'inceste) ;
- Des observations non participantes dans des institutions sanitaires et judiciaires ;
- Une étude de la presse et des réseaux sociaux.

Principaux résultats

L'approche sociologique des trajectoires des personnes victimes permet de saisir les inégalités qui structurent l'occurrence et la répétition des violences sexuelles et ainsi mettre à distance l'idée selon laquelle les personnes victimes porteraient, intrinsèquement et indépendamment de leurs appartenances sociales, une « nature » vulnérable. Intégrer des variables sociodémographiques au raisonnement et appréhender des rapports de domination fondés notamment sur l'âge, le milieu social ou le genre permet de mettre à distance un modèle explicatif centré uniquement sur une vision individualisée de la répétition des violences mais aussi une lecture culturaliste de l'origine de ces violences, dont cette recherche montre les limites.

Comme ailleurs, en Polynésie française, l'inceste accroît la vulnérabilité des individus sur le long terme, sur le plan affectif, matériel et moral et a tendance à accélérer le passage à la vie adulte (marqué par le départ du domicile parental, la première mise en couple et la première grossesse), avec des conséquences négatives sur le parcours scolaire et sur l'intégration sur le marché du travail, qui constituent à leur tour des facteurs supplémentaires de vulnérabilisation face aux violences.

Retracer l'histoire de la mise à l'agenda public du problème et l'évolution de ses formulations a permis de recenser deux interprétations principales : celles d'un changement social pathogène d'une part et celle d'un ancrage culturel de l'inceste d'autre part. Ces deux registres révèlent une difficulté à formuler et à penser le problème des violences sexuelles sur mineurs en tant que tel, et par suite à penser les moyens pour agir. La recherche montre également que la cause des violences sexuelles sur mineurs ne s'était pas encore autonomisée vis-à-vis de celle des violences faites aux femmes et des violences conjugales.

L'approche centrée sur un territoire circonscrit a également permis de montrer que les mécanismes de silenciation de la violence sont communs avec d'autres territoires mais semblent renforcés en Polynésie française, en raison du contexte géographique et institutionnel. L'enquête montre en particulier comment les professionnels pouvaient contribuer à ce silence et comment leur souci d'adaptation culturelle, les contraintes matérielles et les dilemmes moraux qu'ils affrontent pouvaient finalement bloquer l'action. En effet, les professionnels font face à l'épreuve de la révélation en mobilisant différents registres d'action qui vont du signalement immédiat à la silenciation active, en passant par la délégation de la responsabilité du signalement (à la personne victime ou à un collègue) et par l'accommodation vis-à-vis des procédures légales. Si l'exercice professionnel dans un territoire ultramarin situé aux marges de la République complexifie l'action, ce contexte offre aussi plus de marges de manœuvre pour dévier des procédures légales, en temporisant la révélation, en gérant le problème par d'autres moyens (faire appel à des notables locaux ou à des représentants religieux par exemple) ou en le confinant. Finalement, bien qu'ils adhèrent en principe à l'enjeu de la révélation, une partie des professionnels s'approprie l'injonction au silence inhérente au dispositif incestueux et participe à sa reproduction.

Les pratiques ne sont toutefois pas uniformes. Elles varient en fonction de la situation, des dispositions produites par la socialisation professionnelle, des ressources et des contraintes générées par l'environnement dans lequel ils sont encastés, du rapport à la population et de la manière dont ils évaluent le problème. Ces variables déterminent la capacité d'action mais aussi la perception de la légitimité à intervenir, en faisant référence à la loi ou au contraire en s'en détournant.

Publications et communications

Rapport de recherche

- *Les violences sexuelles intrafamiliales sur mineurs en Polynésie française : parcours de personnes victimes et traitement institutionnel du problème*, Rapport remis à la DPJJ, à la

CNAF et à la DFSE, disponible en ligne : <https://www.justice.gouv.fr/violences-sexuelles-intrafamiliales-mineurs-polynesie>

Publications scientifiques

- « Qui suis-je pour juger ? La construction sociale du silence autour des violences sexuelles intrafamiliales en Polynésie française. », Terrains et Travaux, n°40, 2022.
- « Trajectoires biographiques de femmes victimes d'inceste : une vulnérabilité pérenne face aux violences ? », Populations vulnérables, à paraître, 2023.

Communications scientifiques

- « Enrôler » des adolescentes dans une enquête sociologique sur la famille polynésienne : retour sur un dispositif méthodologique inachevé », Journée d'étude ;
- « Penser les familles par le prisme des enfants : défis et enjeux méthodologiques », Université Paris Dauphine, décembre 2021 ;
- « La violence est-elle le symptôme d'un changement social pathogène ? Le cas des violences intrafamiliales en Polynésie française », Conférences de la Recherche, Université de la Polynésie française, décembre 2021 ;
- « Trajectoires biographiques de femmes victimes d'inceste : une vulnérabilité pérenne et cumulative ? », Congrès de l'Association française de sociologie, Lyon, juillet 2023.

Interventions dans les médias

- Émission Manava sur TNTV consacrée aux violences intrafamiliales, le 7/03/2023 ;
- Interviews à l'occasion de la publication des chiffres de la délinquance du Ministère de l'intérieur : analyse de l'augmentation des violences intrafamiliales et focus sur la situation en PF, le 28/02/2023, Radio Classique et Sud Radio).

b. Documentaire « *Théret n°487* » sur la colonie pénitentiaire de Belle-Île-en-mer

Julien HILLION,
docteur en
histoire, scénariste
et réalisateur

Laboratoire
TEMOS -
Université
Bretagne Sud

IERDJ – 11 562€
DPJJ – 11 562€

2022 -
2023

Présentation du projet

Le projet consiste en la réalisation d'un documentaire historique de 52 minutes, *Théret n°487*, qui raconte le destin d'un garçon de Paris brisé par les cachots de la colonie pénitentiaire de Belle-Île-en-Mer.

Le projet scientifique a notamment consisté en une reconstitution du parcours de François-Henri Théret, personnage principal du film, en suivant la tendance historiographique actuelle de présenter des destins d'institués dans et hors-les-murs de leurs prisons.

Conditions de réalisation du projet

Le documentaire *Théret n°487* aurait pu ne jamais voir le jour. Le projet de départ était en effet de présenter au grand public le fonctionnement général de la colonie pénitentiaire de Belle-Île-en-Mer en prenant appui sur les résultats des travaux de recherche de Julien Hillion, publiés

dans un ouvrage paru en 2022 (*Le bataillon des « nuisibles »*, Jadis éditions) sans se focaliser sur l'un des pupilles de l'établissement. Lors du tournage sur place, l'équipe du film s'est rendue sur le site du Château-Fouquet. Le bâtiment, à l'état de ruine, accueillait les cachots de la maison de correction belliloise. L'équipe avait prévu d'y tourner une séquence du film sans s'y attarder y a fait une découverte archéologique exceptionnelle : des graffitis étaient présents sur les murs. Alors que des visiteurs ignorant l'histoire de l'édifice auraient pu y voir des écrits réalisés durant les décennies précédentes, Julien Hillion y a tout de suite identifié des traces du XIXe siècle. L'une d'entre elle indiquait par exemple « Vive la République ». Elle doit dater de 1848 ou de 1870, à l'époque où Belle-Île-en-Mer accueillait des prisonniers politiques.

Un nom, qui revenait très régulièrement dans les différentes pièces visitées, a particulièrement interpellé l'équipe : « Théret ». Julien Hillion a reconnu en lui un ancien pupille de la colonie belliloise incarcéré à la fin du XIXe siècle et sur lequel il n'avait alors que peu d'informations.

De retour sur le continent, Julien Hillion a entamé des recherches sur cet ancien jeune détenu dans l'idée d'en faire le fil conducteur du récit. Pour cela, il a utilisé les techniques expérimentées dans le cadre de son doctorat. Mobilisant la presse ancienne, les registres d'écrous, les registres d'état-civil, les registres matricules et divers rapports administratifs, il a retracé le parcours de François-Henri Théret.

Les actes d'état-civil de la commune de Paris et les registres d'écrou de la Petite-Roquette ont tout d'abord permis de connaître son parcours de garçon des rues dans sa ville natale. Les sources préfectorales des Archives départementales du Morbihan ont ensuite été utiles pour retracer son passage à la colonie pénitentiaire de Belle-Île-en-Mer. Un télégramme y indique qu'il est transféré au quartier correctionnel de Nantes. Les archives de l'institution ligérienne ayant brûlé, il a été compliqué de retrouver la trace de François-Henri Théret. Cela a tout de même été rendu possible grâce à la presse numérisée. On y apprend que le jeune homme a été traduit devant une cour d'assises pour tentative de meurtre et condamné à de la prison. Étant mineur, il n'a pu être conduit que dans un quartier correctionnel et en dehors de celui de Nantes. On retrouve sa trace dans les archives du quartier correctionnel de Rouen. Il le quitte lors de sa majorité pour finir sa peine dans une prison pour adultes, celle de Gaillon. La suite de son parcours est connue grâce à son registre matricule.

Apports du documentaire

Le documentaire propose à la fois une présentation inédite de la colonie pénitentiaire de Belle-Île-en-Mer à la fin du XIXe siècle et le portrait d'un jeune « irrégulier ». En cela, il est à la fois monographique et biographique, ce qui en fait son intérêt puisqu'il constitue de ce fait une plongée dans l'univers des maisons de correction tout en suivant la tendance historiographique actuelle de présenter les parcours de détenus dans et hors-les-murs des prisons.

François-Henri Théret est né à Paris le 3 mars 1871. Enfant des rues livré à lui-même, il est enfermé pour la première fois à la Petite-Roquette le 4 septembre 1883 pour outrage à la pudeur. Après plusieurs passages dans cette prison parisienne bien connue de l'histoire de l'éducation correctionnelle, il est conduit à la colonie pénitentiaire du Val d'Yèvre. Au cours de l'année 1884, n'arrivant pas à le maîtriser, le directeur propose son transfert à la maison de correction de Belle-Île-en-Mer. Il rejoint Palais en décembre 1884. Il y subit une épidémie de fièvre typhoïde au printemps 1885 et une mutinerie le 31 janvier 1886. François-Henri Théret participe activement à cette dernière en volant des sabres dans les chambres des gardiens. Parce qu'il est très difficile à canaliser, le directeur bellilois profite de l'occasion pour le transférer au quartier disciplinaire de Nantes, là où l'on conduit les insubordonnés des colonies pénitentiaires. Là-bas, il se trouve mêlé à une tentative d'assassinat. Il échappe de peu au bague guyanais et est condamné à dix années de détention. Il est conduit au quartier correctionnel de Rouen dans lequel il entame sa peine. Devenu majeur, il rejoint la prison centrale de Gaillon. Une fois libéré, il refuse de se présenter au conseil de révision. Les gendarmes finissent par le retrouver et les militaires estiment qu'il doit être réformé puisqu'il a contracté la tuberculose. Placé dans un asile à Brévannes. Il y meurt en août 1899 à l'âge de 28 ans.

Au-delà du parcours de François-Henri Théret, le film présente un ensemble d'avancées scientifiques, fruits des travaux de recherches de Julien Hillion : la présentation réaliste des journées passées par les pupilles dans l'établissement, le fonctionnement de sa section maritime, l'archipel des institutions disciplinaires de la Belle Époque et le caractère militaro-pénitentiaire des maisons de correction de la IIIe République. Il évoque en outre « la stratégie de l'épuisement », notion que Julien Hillion propose dans sa thèse et qui qualifie le système de fatigues volontaires mis en place par l'administration pénitentiaire pour canaliser les énergies des jeunes détenus afin de mieux les contrôler.

Ce documentaire revêt donc un caractère tout à fait inédit puisqu'il est le premier sur le sujet et présente des résultats de recherches très récents.

Diffusion du documentaire

Une projection de *Théret n°487* en avant-première est prévue au ministère de la Justice le 10 janvier 2023. D'autres avant-premières seront organisées avant une diffusion plus conséquente dont les modalités restent encore à définir.

c. De l'infraction à l'accompagnement éducatif en ligne, la justice des mineurs face aux usages numériques

Emilie POTIN, et.
al.

LiRIS, Université
Rennes 2.

IERDJ – 27 610€
DPJJ – 17 500€
GIS M@souin – 12 890€

2021-
2023

Équipe de recherche

- Emilie POTIN, maîtresse de conférences en sociologie, LiRIS, Université Rennes 2 ;
- Gaël HENAFF, maître de conférences en droit privé, LiRIS, Université Rennes 2 ;
- Aurélie SEZNEC, ingénieure de recherche en sociologie, LiRIS, Université Rennes 2 ;
- Laura MEIGNEN, LiRIS, Université Rennes 2 ;
- Léo FARCY-CALLON, docteur en sociologie, LiRIS, Université Rennes 2 ;
- Sophie TREMBLAY HEBERT, chercheure d'établissement en travail social, Institut universitaire jeunes en difficultés, Montréal, Québec ;
- Denis LAFORTUNE, professeur titulaire en criminologie, Institut universitaire jeunes en difficultés, Montréal, Québec ;
- Elisabeth PLANTE, Institut universitaire jeunes en difficultés, Montréal, Québec.

Présentation de la recherche

L'objectif de ce travail de recherche était de comprendre les modes d'entrée dans la délinquance numérique et les ressorts de l'action menée par les professionnels de la PJJ sur l'espace numérique.

La recherche visait à appréhender les enjeux de connaissance à partir de deux dimensions principales :

1/ Caractériser l'élargissement de l'espace social des infractions (McGuire, 2007) concernant les mineurs ;

2/ Comprendre la place des technologies dans l'économie réparative et éducative de la PJJ (Youf, 2014) ainsi que dans le travail de surveillance.

Méthodologie

Plusieurs sources documentaires et méthodes d'enquête ont été mobilisées, croisant approche quantitative et qualitative :

- Données du ministère de la justice, 2013-2019, sur les mineurs poursuivis ;
- Questionnaire France – Québec auprès de chefs de service et responsables d'unité (248) ;
- Immersion longue dans une unité éducative de milieu ouvert (mars 2021 – décembre 2022) ;
- Analyse de 20 situations ;
- Entretiens individuels (20) et collectifs (4) avec professionnels et jeunes ;
- Analyse de dossiers (10) ;
- Analyse de la jurisprudence.

Principaux résultats et suites éventuelles

Une délinquance numérique résiduelle, plus féminine et plus jeune

Alors que le nombre de mineurs poursuivis au pénal toutes catégories confondues est relativement constant et même en légère baisse, les poursuites pour infractions numériques qui ont été multipliées par 3,3 de 2013 à 2019. Les infractions numériques sont commises par des mineurs en moyenne d'âge plus précoce que dans la population des mineurs toutes infractions confondues. De 2013 à 2019, 85% des mineurs poursuivis pour des infractions numériques étaient des garçons contre 15% de filles, soit une proportion de 5,5 garçons pour une fille. Cependant le nombre de filles jugées pour infraction numérique est environ deux fois plus élevé (17,6% des jugements) que pour l'ensemble des infractions juvéniles (9% des jugements). C'est une tendance que l'on retrouve chez les majeurs, même si elle y est moins marquée, les femmes sont davantage concernées par les jugements pour des infractions numériques (14% des jugements) que pour l'ensemble des infractions (10,5% des jugements). Ces quelques données statistiques confirment les résultats antérieurs sur la sur-représentation générale des hommes par rapport aux femmes dans la délinquance mais elles montrent en même temps que pour la délinquance numérique, l'écart entre les filles et les garçons tend à se réduire, pour les poursuites pénales comme pour les jugements prononcés.

Trois types de dispositifs disciplinaires

L'augmentation des infractions numérique fait émerger un champ d'action du côté des services mandatés pour l'exécution des mesures judiciaires avec des réponses socio-judiciaires spécifiques. L'indiscipline en ligne des mineurs façonne les suivis et les formes d'intervention à la PJJ. La recherche a mis en évidence trois types de dispositifs disciplinaires qui donnent à voir des formes de réception et de suivi variables qui tiennent autant aux caractéristiques de l'infraction numérique, aux sphères sociales engagées dans la régulation qu'aux parcours des mineurs. On peut retenir que l'infraction numérique comme primo-infraction organise une juxtaposition quasi-systématique de réponses disciplinaires des environnements de référence des mineurs. Si les éducateurs de la PJJ peuvent considérer l'infraction comme faible au regard de leurs expériences préalables et de la graduation pénale, celle-ci est rarement considérée comme telle par les autres environnements de référence du mineur qui participent directement à élaborer des sanctions articulées à la réponse judiciaire. L'idée que l'écran fait écran au sentiment de transgression est importante dans la lecture des situations faite par les éducateurs et une pédagogie des bons usages du numérique déléguée à des organismes de formation compétents se met en place de manière concomitante à la découverte par les professionnels des pratiques juvéniles en ligne. Du côté de l'infraction numérique comme infraction secondaire, elle apparaît à l'arrière-plan des préoccupations socio-judiciaires. L'intolérable n'est pas seulement contenu dans les infractions elles-mêmes mais prend place dans la situation toute entière avec la spécialisation de l'accompagnement du côté de la PJJ et la mise en retrait des autres environnements de référence. La démultiplication des espaces

d'infractions en ligne et hors ligne est perçue comme une forme de continuum mais cette démultiplication des espaces d'intervention pour les éducateurs nécessite une adaptation du travail socio-judiciaire ce qui pose la question des moyens qui sont donnés aux éducateurs ou qu'ils se donnent pour investir l'ensemble des espaces. L'objectif poursuivi semble plutôt de rendre possible le contrat formel et l'exécution de la mesure en rattachant le mineur aux dimensions les plus élémentaires vécues par les mineurs du même âge (avoir un toit, suivre une formation, construire une entente avec sa famille). Enfin, quand l'infraction numérique est une infraction principale orientant sur un suivi long, elle est particulièrement remarquée parce qu'elle est rare et d'un niveau technique perçu par les professionnels comme élevé au regard notamment de leur propre usage des technologies numériques. Dans ce dernier groupe, le dispositif mono-disciplinaire vise avant tout un transfert de compétence dans le domaine de l'acceptable.

Des adaptations en cours du côté du travail socio-éducatif

L'espace d'intervention des professionnels de la PJJ n'a cessé de s'étendre. Les instruments socionumériques et les usages afférents sont des épreuves de professionnalité à deux titres : ils éprouvent les professionnels du socio-judiciaire mais aussi ils bousculent leur professionnalité (Ravon et Vidal-Naquet, 2018). D'abord, parce qu'ils sont incontournables et qu'ils sont intégrés aux dispositifs les plus ordinaires du travail socio-éducatif : communiquer, écrire, s'informer. Ensuite, parce que les jeunes et les familles les mobilisent, l'espace socionumérique devient un espace d'intervention à investir.

La crise sanitaire a imposé un ensemble de dispositifs techniques sans prendre le temps d'une réflexion sur le champ des possibles en matière d'usages. Dès lors, bon gré mal gré, ils ont pris place pour certains provisoirement dans la palette des dispositifs de communication et pour d'autres plus durablement. Les espaces pour dire les doutes, élaborer collectivement, exposer des manières de faire, etc. n'ont pu être mis en place et dans l'après-crise, le « retour à une vie ordinaire » s'est organisé autour de la gestion des urgences plutôt que dans l'organisation d'espaces de réflexivité collective.

Les écarts dans les pratiques sont importants. Certains systématisent les visites sur les pages des réseaux socionumériques des jeunes quand d'autres s'y refusent ou n'y ont pas pensé. L'usage du SMS est courant pour les uns, absents pour les autres. Le sujet est abordé par certains et totalement absent pour d'autres. Y a-t-il des « bonnes » ou des « mauvaises » pratiques en la matière ? Comment saisir ces dispositifs techniques comme des supports au profit de suivis ? Ou au contraire faut-il faire valoir un droit à la déconnexion utile pour accompagner des mineurs dans un déplacement ? Comment appréhender la pertinence d'un spectre aussi étendu ? La diversité des pratiques professionnelles semble traduire un différentiel d'appropriation individuelle des instruments et des usages qui se construit par frottement plutôt que par une logique de progressivité. Si l'enquête menée conjointement en France et au Québec montre des logiques communicationnelles similaires sur les formes de correspondance professionnelle avec les jeunes et les parents, elle tend aussi à montrer des régimes locaux de production de normes entre le public et l'associatif, entre le Québec et la France.

L'ensemble des activités relie le hors – et le en – ligne (même quand il s'agit de penser des espaces de déconnexion) il convient dès lors de considérer cet aspect continu et de l'intégrer de manière systématique à l'ensemble des enjeux professionnels.

Publications et communications

Potin E., Henaff G., Farcy-Callon L., Seznec A. et Meignen L., avec Tremblay Hebert, Lafortune D. et Plante E., « De l'infraction à l'accompagnement éducatif en ligne, la justice des mineurs face aux usages numériques », rapport de recherche remis à l'IERDJ.

Potin E., Henaff G., Meignen L., Seznec A., Le traitement de l'indiscipline en ligne des mineurs, Champ pénal (à paraître).

d. La mixité sexuée à l'épreuve de la prison

Coline CARDI,
Anne JENNEQUIN,
Corinne
ROSTAING, *et al.*

Université Lyon 2
– Université
d'Artois

IERDJ – 31 481€
DPJJ – 5 000€
DAP – 5 000€

2019 -
2023

Equipe de recherche

- Coline CARDI, maîtresse de conférences en sociologie,
- Léa DORLIAT, architecte ;
- Anaïs HENNEGUELLE, maîtresse de conférences en économie,
- Anne JENNEQUIN, maîtresse de conférences en droit public
- Corinne ROSTAING, professeure des universités en sociologie.

Présentation de la recherche

Contrairement à la plupart des institutions comme l'école ou l'hôpital, la prison est, de nos jours, l'une des rares institutions où, d'une part, des quartiers ou des établissements sont réservés à l'un ou l'autre sexe, et où, d'autre part, persiste une exception au principe d'égal accès aux emplois publics entre les hommes et les femmes pour les fonctions de surveillant pénitentiaire. La prison peut ainsi être considérée comme un espace globalement non-mixte, tant du côté des personnes détenues que des personnels de surveillance. Cette situation spécifique, y compris si l'on considère d'autres lieux de privation de liberté (l'hôpital psychiatrique ou les centres de rétention administrative par exemple), semble pertinente à étudier : elle met les rapports de genre à l'épreuve de la détention - là où la prison, à quelques exceptions près, est encore trop rarement appréhendée sous cet angle.

Loin d'être une « évidence », la non-mixité en détention mérite donc d'être analysée et la recherche proposée au GIP, à la DAP et à la PJJ consiste à faire un état des lieux de ce processus de mixité. En revenant sur l'histoire de ces différentes lois, en interrogeant les différents acteurs et actrices de l'institution pénitentiaire et les femmes et hommes détenus, il s'agit à la fois de retracer les étapes de la mise en œuvre de ces temps et espaces mixtes, d'en saisir les enjeux, les logiques de légitimation, et d'analyser leur (possible) mise en œuvre concrète aujourd'hui. Au-delà, il s'agit de se demander ce que la (non)mixité permet de comprendre de l'institution pénitentiaire et, inversement, ce que l'analyse de la situation carcérale permet d'apporter aux travaux sur la mixité.

Méthodologie

Cette recherche associe des chercheuses de différentes disciplines (droit, socio-économie et sociologie) et une architecte. Elle repose sur l'articulations de différentes approches méthodologiques.

Littératures et analyse documentaire

L'équipe de recherche a d'abord procédé à un important travail de revue systématique de la littérature scientifique ou juridique sur la thématique de la mixité : analyse et synthèse des lois, codes, règlements intérieurs, arrêtés ministériels, circulaires et notes de la direction de

l'administration pénitentiaire et de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, travaux parlementaires, rapports).

Entretiens et observations directes

122 entretiens semi-directifs ont été menés dans 6 établissements pénitentiaires (CD, MA, EMP) accueillant des hommes et des femmes détenus, majeurs et ou mineurs. Ils ont été réalisés auprès de femmes et d'hommes membres des directions, du personnel (gradés, surveillants, personnels médicaux, CPIP, intervenants socio-culturels) et des détenus femmes et hommes. L'équipe a également mené des entretiens auprès de différentes directions ministérielles (DAP, PJJ), la CGLPL. Enfin dans un souci de comparaison, l'équipe a réalisé des entretiens dans des prisons européennes et avec des chercheurs et chercheuses étrangères.

Le rapport s'appuie aussi sur nombreuses observations menés au sein des établissements pénitentiaires pour analyser des activités organisées en mixité ou des interactions mixtes plus informelles (entre détenus, entre personnels, entre détenus et personnels)

Questionnaires

Enfin, l'équipe de recherche s'appuie sur l'analyse de questionnaires traitant des thématiques de la mixité entre détenus, entre personnels mais aussi entre détenus et personnels. Au total, 146 questionnaires remplis par des professionnels et professionnelles et 253 remplis par des détenus femmes et hommes ont été recueillis et analysés.

Principaux résultats et suites éventuelles

Le rapport final étant actuellement en cours de rédaction (remise prévue en novembre 2023), les éléments présentés ici sont les principaux éléments d'analyse issus du rapport intermédiaire.

La non-mixité en prison : un non sujet

Les matériaux empiriques et juridiques récoltés permettent d'abord de mettre en évidence combien la mixité genrée demeure un impensé, tant au niveau des administrations, qu'au niveau des acteurs et actrices de terrain. Peu pensée et peu documentée, la mixité est aussi pour certaines et certains impensable dans un espace comme la prison. Elle s'est donc d'abord présentée comme un "non sujet".

Tout au long de cette enquête, la mixité en prison est apparue aux yeux de nos interlocutrices et interlocuteurs comme un "non sujet". Plusieurs processus conduisent à rendre invisibles les tentatives de mixisation en prison, et à faire de la mixité en détention une expérience impensable. Cette manière de ne pas voir les implications de la mixité repose sur différents processus qu'il convient de lister, en croisant des éléments de réflexivité relatifs à la réception de cette enquête sur le terrain et des données issues de nos premières observations et entretiens. Schématiquement, on peut relever trois manières de faire de la mixité en prison « un non sujet ». Une première manière consiste à en faire un objet inexistant. Si, comme on l'a rappelé en introduction du rapport, la loi permet l'organisation d'activités mixtes, si des femmes comme des hommes surveillants travaillent en détentions masculines et féminines, pour autant, on observe sur le terrain une forme de déni de la mixité. Déniée, le possible déploiement de la mixité en prison est également méconnu et les questions de genre peu renseignées au sein des administrations et très peu abordé dans le cadre des formations.

Ce constat d'une mixité impensable et impensé est pourtant vite apparu contradictoire : l'histoire des prisons, la comparaison avec d'autres lieux de privation de liberté, les réformes entamées ces dernières années, tant en ce qui concerne les détenus que les professionnels, ou encore l'état des lieux des conditions carcérales en Europe, témoignent de la nécessité de faire de la mixité une question de recherche.

Au-delà de l'évidence de la non-mixité : la mixité, un processus situé

En effet, la mixité est *a contrario* visibilisée par un certain nombre de textes juridiques et fait l'objet de pratiques variables dans le temps et selon les institutions. La non mixité des établissements pénitentiaires n'est pas un principe universel. Les détentions qui étaient mixtes dans le passé sont devenues non mixtes tandis que les personnels qui étaient masculins sont devenus mixtes. Aujourd'hui, le principe de non-mixité est également appliqué fort diversement d'une institution à l'autre. On observe ainsi deux histoires différentes, pour les mineurs et les majeurs. Enfin, à rebours du caractère fondamentalement non-mixte des établissements pénitentiaires, une mixisation, à l'œuvre depuis les années 1990, peut être observée aussi bien du côté des personnels pénitentiaires que du côté des personnes détenues.

Les ambivalences de la mixité dans les discours et les pratiques : la mixité comme un atout / risque

Enfin, l'analyse des discours montre une réelle ambivalence des propos sur la mixité, sur ce qu'elle apporte ou produit dans les institutions carcérales. Du côté des atouts, ont pu être dégagés trois registres de discours positifs sur la mixité : un premier registre porte sur les apports de la complémentarité entre femmes et hommes, avec toute une dimension d'essentialisation des qualités attribués au masculin ou au féminin ; un deuxième concerne les apports de l'humanisation des conditions ou la normalisation de la détention, plus proche de la vie sociale réelle, et enfin, un registre plus rarement évoqué par nos interlocuteurs traite de la question de l'égalité. Tous trois s'articulent autour de deux idées fortes : l'amélioration de la gestion de la détention et la rénovation de l'image de la prison. Si la mixité présente des avantages et peut constituer des apports indéniables pour le travail, l'image de la prison ou l'égalité, elle peut aussi représenter, d'après les discours des personnels, des risques. Le risque le plus fréquemment mentionné est celui en lien à la sexualité, celle entre détenus femmes et hommes ; mais aussi entre détenus et personnels – élément qui présenterait une mise en danger d'une institution sécuritaire.

Publications et communications

Rapport

A paraître fin 2023

Organisation d'une journée d'études et d'un workshop international

- 3 décembre 2021 : Journée d'études « La mixité dans les lieux de privation de liberté », organisée par Anne Jennequin, Coline Cardi, Anaïs Henneguelle et Corinne Rostaing, Faculté de droit de Douai.
- 5 juin 2023 : workshop européen, « La mixité en prison : état des lieux en Europe », organisé par Anne Jennequin, Coline Cardi, Anaïs Henneguelle et Corinne Rostaing, Université Paris 7.

Communications

- 6 mai 2023 : Coline Cardi, Anne Jennequin, Anaïs Henneguelle, Corinne Rostaing, « La prison française, une organisation genrée à l'épreuve d'un double processus de mixité », colloque international « Les institutions à l'épreuve du genre » – Bruxelles, 16 mai 2023.
- 17 novembre 2023 : Coline Cardi, Anne Jennequin, Anaïs Henneguelle, Corinne Rostaing, « La non-mixité de genre en prison : approches sociologique et juridique », colloque « Droit et genre en France : un premier bilan », organisé par le groupe de recherche Régine, Université Paris-Nanterre.

- Juin 2024 : Coline Cardi, Anne Jennequin, Anaïs Henneguelle, Corinne Rostaing, « La non-mixité en prison : une évidence ? », intervention dans le cadre du séminaire du CESDIP.

Publications

- En cours d'évaluation : Coline Cardi, Anne Jennequin, Anaïs Henneguelle, Corinne Rostaing, « La mixité genrée croissante dans les prisons françaises : une politique d'affichage ? », Droit et société, n° spécial sur la mixité dans les institutions judiciaires.
- Anne Jennequin et Corinne Rostaing, « La non-binarité en détention. Un défi pour l'administration pénitentiaire », in Olivia BUI-XUAN (sous la dir.), Le(s) droit(s) à l'épreuve de la non-binarité, Coll. Colloques et Essais, Paris : LGDJ, 2023.

2. LES RECHERCHES EN COURS

a. Les effets de la justice restaurative en France



Equipe de recherche

- Erwan DIEU, docteur en psychologie, directeur du service de criminologie, ARCA ;
- Jessica FILIPPI, enseignante – chercheuse en droit et criminologie, ENPJJ, CRPSD ULB ;
- Emeline FOURMENT, CUREJ, Université de Rouen ;
- Lucie HERNANDEZ, enseignante – chercheuse en psychologie, ENAP, CIRAP ;
- Émilie MATIGNON, chercheuse et coordinatrice des évaluations de l'antenne sud-ouest IFJR ;
- Paul MBANZOULOU, directeur de la recherche, de la documentation et des relations internationales, ENAP, CIRAP ;
- Ronan PALARIC, psychologue, ARCA ;
- Wendy THUILLIER, ARCA ;
- Benjamin SAYOUS, directeur général IFJR ;
- Benoît TUDOUX, CNRS, ISP ;
- Anaïs TSCHANZ, enseignante – chercheuse pénaliste, ENAP, CIRAP.

Présentation de la recherche

Alors que son développement international remonte aux années 1990, la justice restaurative connaît un engouement en France depuis moins d'une dizaine d'années. Expérimentée tout d'abord dans le champ des majeurs (maison centrale de Poissy, 2010) puis consacrée dans le régime de droit commun en 2014, elle est désormais, sous des aspects variés, dans une phase de généralisation sur l'ensemble du territoire national. La loi du 15 août 2014 et une circulaire du 15 mars 2017 permettent aux auteurs d'infractions et aux victimes de se voir proposer une « mesure de justice restaurative », à l'occasion de toutes procédures pénales et à tous les stades de la procédure, y compris lors de l'exécution de la peine. Expérimentée sur plusieurs territoires pilotes de la PJJ entre 2018 et 2020, elle se généralise aujourd'hui également chez les mineurs. Entré en vigueur en 2021, le code de la justice pénale des mineurs l'intègre en différents endroits : en tant que principe général, et aux articles L. 13-4, de manière autonome à la

procédure sur le modèle de l'article 10-1 du CPP, et L. 112-8, intégrée aux modules de réparation pénale.

Ce projet de recherche a pour but de comprendre et de documenter le fonctionnement de la justice restaurative en France. Il entend d'une part cerner la manière dont différentes institutions ont tenté de l'évaluer et d'autre part de proposer un regard sociologique sur les effets de différentes formes de dispositifs sur les participants (personnes victimes et personnes auteurs, leurs proches, leurs familles et, plus largement, leur environnement social ou « communauté », pour reprendre le terme anglo-saxon souvent utilisé).

Il permettra ce faisant de faire avancer la réflexion sur les méthodes d'évaluation, à partir d'une discussion approfondie de la littérature internationale et des évaluations de différentes formes déjà produites sur le territoire national. Le rapport met notamment en évidence la diversité des protocoles évaluatifs, leurs soubassements théoriques, leurs apports et leurs limites comparés.

Enfin, il permettra de cerner d'un point de vue sociologique, et dans les limites de l'enquête réalisée, quels sont les effets des dispositifs de justice restaurative en France sur les participants, et ce au-delà des nombreux témoignages de satisfaction des personnes à avoir participé à une mesure. Pour cela, la recherche enquête à deux niveaux. Premièrement, elle s'intéresse à la politique publique dans laquelle elle se déploie et le poids de cette dernière sur les dispositifs. Deuxièmement, la recherche interroge (que ce soit pour les confirmer, les infirmer, les reformuler) les croyances partagées dans le monde de la justice restaurative : une mesure n'est-elle qu'un espace de dialogue entre auteurs et victimes ? Que s'y passe-t-il réellement ? Que produit-elle sur les personnes et leurs environnements sociaux ?

Méthodologie

Phase 1. Quatre groupes de travail pour mettre au jour les différentes approches de l'étude des effets de la justice restaurative qui coexistent en France.

De novembre 2020 à avril 2021, quatre groupes de travail ont été tenus, réunissant l'intégralité des partenaires au projet et différents invités ayant réalisé une ou plusieurs évaluations de programmes de justice restaurative ou de dispositifs judiciaires comparables à l'international et en France. Ils ont permis de mettre en évidence, de synthétiser, d'organiser, les caractéristiques théoriques, méthodologiques, politiques (en termes d'objectifs) de ces évaluations, notamment en France, caractéristiques qui se révèlent particulièrement disparates. Ils ont également permis de soulever certaines impasses méthodologiques récurrentes, et devront faciliter les choix méthodologiques des futures initiatives d'évaluation.

Phase 2. Trois enquêtes pour explorer les effets de la justice restaurative en France à l'aune d'un protocole commun (2021 – 2023).

1. Une enquête contextuelle sur la politique publique actuelle en matière de justice restaurative, avec une série d'entretiens menés auprès des directions ministérielles et juridictions, et une observation de la cérémonie de lancement de l'expérimentation nationale de la justice restaurative d'une juridiction française.
2. Une enquête au plus près des mesures et des participants à ces mesures de justice restaurative (médiations et rencontres entre condamnés et victimes), déclinée sur quatre terrains :
 - a. Autour de la ville Jaune (pseudo), auprès de la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse), du SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation), de l'association de médiation et d'aide aux victimes locale et de l'IFJR (institut français pour la justice restaurative) ;
 - b. Autour de la ville Bleue (pseudo), auprès de la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse), du SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation), de l'association de médiation et d'aide aux victimes locale ;
 - c. Autour de la ville Blanche (pseudo), auprès de la PJJ ;

- d. Autour de la ville Verte (pseudo), auprès d'une association d'aide aux victimes de violences sexuelles et de l'ARCA (association de recherche en criminologie appliquée).

Sur ces terrains, une série d'observations directes de mesures (RCV, médiation, pratique restaurative) et une série d'entretiens avec des participants et des encadrants aux mesures ont été menées.

3. Une enquête par focus groups sur les attentes de justice des participants et participantes, dans deux villes différentes.
 - Le premier a réuni trois personnes condamnées ou détenues qui n'ont jamais participé à une mesure de justice restaurative.
 - Le second a réuni quatre personnes qui ont participé (ou sont en cours de participation) à une mesure de justice restaurative.
 - Le troisième a réuni six victimes ayant déjà participé à une mesure de justice restaurative.
 - Le quatrième a réuni quatre victimes n'ayant jamais participé à une mesure de justice restaurative.

A chaque fois, durant environ trois heures, deux animatrices ou animateurs les ont interrogés sur leurs rapports à la justice, puis dans un second temps, sur la justice restaurative.

Calendrier prévisionnel

Rendu du rapport final le 1^{er} novembre 2023.

b. Analyse interdisciplinaire des effets éducatifs du challenge Michelet

François LE
YONDRE, Gaëlle
SEMPE, *et. al.*

Université
RENNES 2

IERDJ – 50 000€
DPJJ – 10 000€

2022 -
2024

Equipe de recherche

- François LE YONDRE (codirecteur du projet), maître de conférences en sociologie du sport à l'Université Rennes 2 – UFR STAPS, laboratoire VIPS ;
- Gaëlle SEMPE (codirectrice du projet), maître de conférences en sociologie du sport à l'Université Rennes 2 – UFR STAPS, VIPS ;
- Hugo BOURBILLERES, maître de conférences en sociologie du sport à l'Université Rennes 2 – UFR STAPS, VIPS ;
- Noémie GARCIA-ARJONA, maître de conférences à l'Université Rennes 2 – UFR STAPS, VIPS ;
- Coralie LESSARD, maître de conférences en sociologie du sport à l'Université Catholique de l'Ouest et à l'Institut de Formation à l'Education Physique Sportive et Artistique, VIPS ;
- Michaël ATTALI, professeur des Universités à l'Université Rennes 2 – UFR STAPS, directeur du laboratoire VIPS ;
- Yohann FORTUNE, maître de conférences en histoire du sport à l'Université de Rennes 2 ;
- Doriane GOMET, maître de conférences en STAPS à l'Université Rennes 2 – UFR STAPS ;
- Jean-Nicolas RENAUD, maître de conférences en histoire du sport à l'Ecole Normale Supérieure de Rennes et membre du laboratoire VIPS, directeur du département 2SEP à l'ENS-Rennes, et vice-président du CAPEPS.

Présentation du projet

Ce projet analyse les effets éducatifs de la participation des jeunes pris en charge par la PJJ à la manifestation nationale sportive du challenge Michelet. Ces effets éducatifs sont entendus selon quatre acceptions qui constituent autant de niveaux d'analyse. Chacun d'entre eux fait principalement l'objet d'un travail sociologique auquel seront associés, de manière complémentaire, des travaux en psychologie sociale et en histoire.

Le 1er niveau d'analyse identifie la philosophie politique et éducative au fondement du challenge Michelet. L'objectif consiste à saisir le savoir que le challenge diffuse à travers son organisation, dans son architecture, les relations interindividuelles auxquelles il donne lieu, sa préparation, les rapports sociaux de sexe qu'il induit ou encore la temporalité normative qu'il diffuse.

Le 2ème niveau d'analyse consiste à appréhender le challenge comme un espace de socialisation marqué par des schémas culturels susceptibles de modifier les dispositions et représentations des jeunes participants. L'attention est focalisée sur le rapport à la pratique sportive mais également sur le rapport à l'institution et à l'éducateur, sur le rapport au corps et sur le rapport à la temporalité souvent identifié comme un obstacle dans les parcours éducatifs.

Sur le plan méthodologique, cette ambition passe par un travail qualitatif et longitudinal s'inscrivant dans la durée et donc bien au-delà de la seule semaine du challenge.

Il faut pour cela considérer l'expérience du challenge dès les premiers temps de préparation jusqu'aux mois qui suivent l'édition de l'événement. Si l'angle est ici principalement sociologique, il y est associé une approche en psychologie sociale qui, dans la même temporalité longitudinale, permettra de sonder les effets en matière d'estime de soi par le biais de questionnaires remplis à intervalles réguliers au fur et à mesure de la participation.

Le 3ème niveau d'analyse consiste à identifier les effets du challenge sur les pratiques d'éducation par le sport des éducateurs PJJ au sein des structures. Il s'agit de comprendre si les éducateurs référents amorcent un usage du sport dans le parcours éducatif du futur participant au challenge et si cet usage s'inscrit dans la continuité du modèle de sport éducatif privilégié à l'occasion du challenge. Plus globalement, il convient de questionner la place du challenge par rapport à l'ensemble des pratiques ayant cours tout au long de l'année et de ces effets sur les conceptions et pratiques du sport chez les éducateurs. Le travail de terrain nécessite par conséquent de réaliser un corpus d'entretiens et de temps d'observations au sein des structures fréquentées par les futurs participants au challenge.

Enfin, le 4ème niveau d'analyse élargit la focale en interrogeant les liens entre la dimension organisationnelle voire politique du challenge et les modèles éducatifs privilégiés dans les pratiques sportives effectives. De l'association Edmond Michelet-Henri Bailly, à la direction de la PJJ en passant par les éducateurs référents et les directions interrégionales organisatrices, de multiples acteurs gravitent autour de chaque édition. Or, ces acteurs sont porteurs de visions parfois distantes du challenge et plus fondamentalement de l'usage éducatif du sport.

Il semble par conséquent nécessaire de rattacher les effets éducatifs sur les jeunes participants aux conditions historiques et organisationnelles dans lesquelles se forment les pratiques éducatives par le sport. Un travail de sociologie des organisations est combiné à un travail d'histoire portant sur l'évolution du challenge du point de vue des philosophies éducatives et politiques à l'œuvre à travers les discours et les formes concrètes des pratiques sportives.

Méthodologie

L'enquête sur deux éditions et au cœur de deux délégations inter-régionales

Dans la mesure où chaque édition est mise en œuvre par un territoire différent et qu'elle dispose d'une latitude dans l'approche du sport à privilégier, il est important de ne pas travailler sur une seule édition. L'étude d'un seul cas aurait limité les possibilités d'extrapoler les analyses sur le challenge de manière générale. Il est donc envisagé de travailler sur les éditions de 2021 et 2022.

La méthodologie, dont les modalités sont détaillées ci-après, est appliquée au sein de deux délégations inter-régionales. Ce choix permet à la fois de bénéficier des contacts déjà établis pour la 2nde édition et de profiter d'une éventuelle 2nde participation des participants, permettant ainsi d'allonger le temps de suivi longitudinal.

Saisir l'expérience du challenge en quatre temps

L'option qui consiste à appréhender la portée éducative du challenge sous l'angle des effets de socialisation et de développement des compétences psychosociales – donc dans des approches sociologiques et psycho-sociales - suppose d'inscrire le travail empirique sur la durée et de l'inscrire dans une démarche qualitative et quantitative. Un recueil de données ponctuel à un temps T aurait peu de sens au regard des propositions formulées plus haut. Si le challenge a des effets, c'est en tant qu'espace-temps de socialisation dépassant le seul temps de l'événement et allant de la préparation en amont jusqu'au souvenir structurant qu'il peut constituer. Pour mettre en œuvre cette approche, l'équipe distingue quatre temps d'enquête pour saisir l'expérience du challenge des participants :

- T1 : six mois avant le challenge - récits de vie et recueil de données initiales ;
- T2 : pendant le challenge – accompagnement ethnographique et recueil de données ;
- T3 : un mois après le challenge - entretiens semi-directifs et recueil de données ;
- T4 : quatre mois après le challenge - entretien semi-directifs et recueil de données.

Le 3^{ème} niveau d'analyse est complété par des entretiens semi-directifs portant sur les représentations du challenge Michelet réalisés avec des acteurs représentant les parties prenantes du schéma organisationnel du challenge.

Enfin, la reconstitution de ce schéma organisationnel comme un espace où coexistent – d'une manière plus latente que manifeste ou polémique – une diversité de représentations devrait s'inscrire dans l'évolution historique du challenge. L'équipe de recherche réalise donc un travail d'archives à partir d'une méthodologie d'analyse de contenu permettant de saisir à travers la genèse de l'évènement, ses dynamiques et ses effets sur l'état des lieux actuel du challenge. Cette analyse d'archives portera tout particulièrement sur les documents produits autour de son organisation par les différentes institutions concernées, sur la presse ainsi que sur les témoignages des participants. Elle est complétée par une série d'entretiens semi-directifs des acteurs impliqués dans la création et la transformation du challenge.

Calendrier de la recherche

Le travail de récolte des données est en cours de finalisation et celui d'analyse est déjà amorcée. La remise d'un rapport à l'IERDJ et à la DPJJ est programmée fin 2024. Des restitutions orales pourront être programmées auprès des professionnels de la PJJ.

3. LES PROJETS DE RECHERCHE 2024

a. Étude sur la prostitution des mineurs dans les territoires d'Outre-Mer

Marché en cours
de publication

DGCS
DPJJ
DGOM

2024 - 2026

Présentation du projet

Un premier volet d'étude relative à la prostitution des mineurs a été mené sur le territoire métropolitain. L'étude ProMiFrance, publiée en février 2022 et citée précédemment, a permis de mieux comprendre de nombreux enjeux autour de cette problématique.

Cet état des lieux mené sur le territoire métropolitain est éclairant pour mettre en place des mesures visant à mieux prévenir, mieux repérer et mieux accompagner les mineurs victimes de prostitution.

Le plan interministériel de lutte contre la prostitution des mineurs comprend une mesure visant à compléter cet état des lieux réalisé sur le territoire métropolitain par la réalisation d'un état des lieux sur les territoires ultra-marins afin de mesurer la réalité de l'exploitation sexuelle des mineurs dans ces territoires pour y déployer une politique de protection de l'enfance adaptée.

Cette étude donnera des éléments visant à quantifier le phénomène sur les territoires ciblés, en s'appuyant sur des données judiciaires, des données des services de police et de gendarmerie, ou toute autre source de données.

Au-delà du nombre d'affaires, de victimes et d'auteurs de proxénétisme, il est également attendu une analyse permettant d'établir :

- Des éléments concernant les profils et parcours des auteurs de proxénétisme sur mineurs ou de recours à la prostitution de mineurs ;
- Des éléments concernant les profils et parcours de mineur(e)s victimes de prostitution avant leur entrée en prostitution ;
- Des éléments concernant les modalités de « recrutement » des victimes par les réseaux de prostitution et les modalités permettant les mises en relation avec des clients ;
- Des éléments concernant les familles de victimes de prostitution, leurs profils et difficultés rencontrées.

Une analyse des dispositifs locaux permettant de lutter contre la prostitution des mineurs est également attendue. Elle doit comprendre :

- Un état des lieux des dispositifs de prévention, de repérage, de prise en charge éducative, judiciaire et en termes de soins, et d'accompagnement des victimes sur le territoire ;
- Une analyse de la dynamique inter-partenaire et de la coordination entre les acteurs concernés par la prostitution des mineurs.

Cet état des lieux complet de l'exploitation sexuelle des mineurs sur les différents territoires devra s'accompagner de préconisations permettant de mieux lutter contre la prostitution dans ces territoires.

Méthodologie

- Un état des lieux statistique des situations judiciairisées de prostitution des mineurs, avec l'appui des services de la justice et de la gendarmerie ;
- Une étude en médecine légale, permettant d'avoir des éléments concernant les éventuels facteurs de risques pour les victimes ainsi que les conséquences sanitaires des violences prostitutionnelles subies ;
- Une étude en psychologie, qui s'appuiera sur des entretiens menés auprès de victimes, de leurs familles, et dans la mesure du possible auprès d'auteurs mineurs ou majeurs de violences prostitutionnelles. Ce volet doit permettre de mieux comprendre les parcours des victimes et les conséquences psychologiques des violences prostitutionnelles subies sur elles et sur leur entourage. De même, il viendra éclairer le parcours des auteurs. Cette étude pourra se faire avec l'appui, notamment, des services de l'aide sociale à l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- Une étude sociologique, permettant de comprendre le positionnement des professionnels concernés par cette problématique, d'analyser les dynamiques à l'œuvre entre les acteurs institutionnels des territoires et d'identifier les freins et les leviers permettant d'instaurer une politique territoriale coordonnée de lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs. Pour ce volet sociologique, le prestataire devra à minima sur chaque territoire s'entretenir avec les acteurs de la protection de l'enfance (ASE, PJJ), les services associatifs, les services de police ou de gendarmerie, les magistrats du parquet en charge des mineurs et les services de l'Education Nationale.

b. L'impact de la détention sur les trajectoires sociales, scolaires et/ou professionnelles des mineurs ayant connu une incarcération

Sélection des équipes en cours

Défenseur des droits – 40 000€
DPJJ – 40 000€
IERDJ – 40 000€

2024 - 2026

Présentation du projet

S'il existe une littérature récente sur les parcours des mineurs avant l'incarcération ainsi que sur leur expérience carcérale, les trajectoires des mineurs à l'issue d'une période d'emprisonnement paraissent, à ce stade, peu explorées. Certains travaux se sont intéressés à la question des carrières délinquantes ou encore au processus de désistance, mais ils ne ciblent pas spécifiquement les mineurs ayant connu une incarcération.

Quant aux travaux, existants ou en cours, qui s'attachent à décrire les conditions dans lesquelles se déroulent la sortie des personnes incarcérées, ils concernent essentiellement les personnes majeures. Les effets à court et moyen termes de l'incarcération sur l'insertion scolaire et professionnelle des mineurs, en particulier, sont à ce jour peu documentés.

Pourtant, comme le note l'avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) sur la réinsertion des personnes détenues, la prison « est le lieu où s'aggravent les risques de désocialisation »⁴. Selon une étude de 2011 sur les sortants de prison, le taux de re-

⁴ CESE, *La réinsertion des personnes détenues : l'affaire de tous et toutes*. Les avis du CESE, 29 novembre 2019, p. 22.

condamnation des mineurs dans les cinq ans est de l'ordre de 70 %, plus élevé encore que chez les majeurs (63 %)⁵. À ce titre, le rapport d'information sénatorial sur la réinsertion des mineurs « enfermés » de 2018⁶ appelait, « *tout en veillant à limiter l'incarcération* », à « *mettre à profit une éventuelle période d'enfermement pour amorcer un travail de réinsertion* ». Alors que divers obstacles (liés au profil des jeunes, aux modalités de leur prise en charge institutionnelle ou encore au marché de l'emploi) semblent se poser pour atteindre cet objectif, à l'heure actuelle, très peu de travaux se sont intéressés à ces questions.

Dans ce contexte, le Défenseur des droits, avec le soutien de la DPJJ et de l'IERDJ, a décidé de publier un appel à projet de recherche sur l'impact de la détention sur les trajectoires sociales, scolaires et/ou professionnelles des mineurs ayant connu une incarcération.

Les travaux auront pour objectifs de documenter les parcours des jeunes sortant de prison et d'analyser l'impact de leur(s) incarcération(s) sur leurs trajectoires sociales, scolaires et/ou professionnelles. Ils analyseront les parcours, les expériences et les perceptions des personnes ayant connu des périodes d'incarcération alors qu'elles étaient mineures.

Dans quelle mesure et comment les jeunes ayant connu une ou plusieurs périodes d'incarcération parviennent-ils à se projeter dans un parcours d'insertion scolaire ou professionnelle ? Quelles sont les difficultés et obstacles rencontrés, dans et hors de la prison, dans ces parcours ?

Au-delà de la description des trajectoires pénales des jeunes, un intérêt pourra être porté aux éléments susceptibles d'avoir favorisé une continuité, des périodes de transition, ou des situations de rupture, dans leurs parcours scolaire et professionnel : comment les périodes d'incarcération sont-elles mises à profit (ou non) pour entamer un travail de réinsertion ? Quelles sont les conséquences de l'incarcération sur l'insertion scolaire et professionnelle des mineurs ((dis)continuité scolaire ou professionnelle, interruption des actions de réinsertion, éloignement géographique...)? Quels sont les facteurs favorisant leurs démarches ou au contraire quels sont les obstacles à ce travail d'insertion ? Quels regards les mineurs portent-ils eux-mêmes sur leur trajectoire et sur les obstacles qu'ils rencontrent ?

Les projets pourront également examiner la singularité ou non des parcours des mineurs incarcérés en France, par rapport aux parcours de jeunes ayant eu des expériences de détention similaires en Europe par exemple, en confrontant leurs résultats à des travaux ayant pu être menés par ailleurs.

Sur quelles institutions et sur quels réseaux les jeunes peuvent-ils s'appuyer dans leurs démarches relatives à l'insertion ? Quel regard portent-ils sur l'accompagnement à la sortie dont ils ont pu disposer ?

Il s'agira ici d'établir le rôle spécifique des acteurs qui prennent en charge les jeunes (travailleurs sociaux, psychologues, éducateurs...) et en particulier ceux qui les accompagnent dans leur parcours de sortie (y compris l'entourage familial ou extra-familial).

En retraçant les parcours institutionnels des jeunes à l'issue d'une incarcération, les projets s'attacheront à identifier les dispositifs, acteurs, ressources qui peuvent favoriser leur insertion.

Les jeunes font-ils l'expérience de situations d'inégalités ou de discriminations à la suite d'une période d'enfermement ? À quelles atteintes aux droits sont-ils confrontés ?

Les projets de recherche pourront documenter les situations perçues ou expériences vécues d'inégalités ou de discriminations dans l'accès aux droits, les types d'atteinte aux droits dont ils ont été victimes ou témoins, au cours de leurs trajectoires de vie et en particulier lors de leur parcours de réinsertion (notamment du fait de leur origine sociale, de leur origine ethnique

⁵ KENSEY Annie, BENAOUA Abdelmalik. « Les risques de récidive des sortants de prison. Une nouvelle évaluation », (DAP/PMJ5), *Les cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques*, 2011.

⁶ AMIEL Michel, *Une adolescence entre les murs : l'enfermement dans les limites de l'éducatif, du thérapeutique et du répressif*, Rapport d'information pour le Sénat, N° 726, Tome I, 2017-2018.

supposée et/ou de leurs parcours carcéral). En ce sens, les travaux pourront se focaliser sur les barrières ou les facilitations à l'accès aux droits.

Méthodologie

L'objectif de cet appel à projets de recherche est de documenter les trajectoires de jeunes ayant vécu des périodes d'incarcération en tant que mineurs. En ce sens, les projets pourront porter sur des jeunes adultes (âgés de 25 ans maximum), actuellement incarcérés ou en liberté, ayant vécu des périodes d'incarcération alors qu'ils étaient mineurs, en les questionnant de manière rétrospective ou encore sur des jeunes encore mineurs au moment de l'enquête.

Les projets de recherche privilégieront une démarche empirique mobilisant méthodes quantitatives et/ou qualitatives permettant de documenter ces trajectoires et de considérer largement la parole des jeunes. Des projets proposant une étude longitudinale seraient appréciés, ainsi que des projets retenant une approche pluridisciplinaire.

Calendrier

Sélection des équipes et signature des conventions fin 2023.

Démarrage des recherches en 2024, jusqu'à 2026 maximum.

PARTIE IV : LES RECHERCHES PILOTÉES ET COPILOTÉES PAR L'ENPJJ

1. LES RECHERCHES FINALISÉES EN 2023

- a. Les logiques de la mobilité géographique et fonctionnelle chez les juges des enfants (1980-2023) : une source d'inégalités entre les territoires ?

Thomas LEONARD, chercheur en science politique et sociologie (ENPJJ et CERAPS, Université de Lille)

ENPJJ

2020-2023

Présentation de la recherche

Cette recherche a porté sur l'analyse de la mobilité géographique et fonctionnelle des magistrats qui ont été juges des enfants et sur les effets de ces logiques de mobilité sur la distribution des différents profils de magistrats sur le territoire.

Les magistrats français sont fortement incités à la mobilité, laquelle apparaît occuper une place centrale dans l'identité magistrature. La fonction de juge des enfants apparaît spécifique en la matière, dans la mesure où elle exige un travail sur le long terme avec les jeunes et leurs familles et une bonne connaissance du territoire et de ses professionnels, ce qui pourrait justifier l'inscription du magistrat sur le territoire sur la longue durée, à l'opposé de la conception habituelle. Cette recherche vise notamment à essayer de comprendre si les magistrats qui ont occupé ces fonctions ont un rapport spécifique à la mobilité ou si leur rapport à la mobilité est au contraire commun à l'ensemble de la magistrature.

La seconde interrogation de cette recherche trouve son origine dans les résultats d'une recherche passée montrant l'existence de logiques de distribution des procureurs de la République sur le territoire, liées à leurs propriétés sociales : un territoire donné tendrait à attirer davantage certains profils que d'autres, ce qui s'avère l'un des facteurs explicatifs de la reproduction d'une politique pénale dans un territoire au-delà des changements de procureurs. Cette recherche a souhaité appliquer l'analyse faite à propos des procureurs au cas des juges des enfants. Les caractéristiques des juges des enfants d'une juridiction sont-elles liées à celles de la juridiction et, plus généralement, de la configuration territoriale dans laquelle elle s'inscrit ? Le cas échéant, quelles en sont les conséquences ? Cela engendre-t-il des inégalités entre les territoires ?

Cette recherche permet en outre d'analyser les évolutions en la matière sur une durée de 40 ans, en permettant d'objectiver d'éventuelles transformations du rapport à la mobilité depuis 1980.

Méthodologie

- Base de données retraçant les carrières de l'ensemble des magistrats qui ont occupé les fonctions de juge des enfants dans 18 juridictions françaises sur la période 1980-2019 ;
- Base de données retraçant les carrières de l'ensemble des magistrats qui ont été en poste dans trois TGI toutes fonctions confondues sur la période 2000-2009 ;

- Entretiens semi-directifs menés avec 15 magistrats ayant occupé les fonctions de juge des enfants.

Principaux résultats et suites éventuelles

La recherche a permis d'objectiver l'existence de différences de rapport à la mobilité des magistrats en fonction de la spécialisation fonctionnelle. Les magistrats qui se sont spécialisés dans les fonctions de juge des enfants se caractérisent ainsi par une moindre fréquence des changements de juridiction et par des mobilités géographiques sur des périmètres relativement limités. La nature des mobilités fonctionnelles sont également dépendantes de la spécialisation fonctionnelle, les magistrats qui se sont spécialisés comme juges des enfants tendant davantage à passer par les fonctions de juge d'instance que les autres, mais moins fréquemment à rejoindre le parquet ou à connaître des détachements.

L'analyse longitudinale a également permis de mettre en lumière que les stratégies de mobilités varient en fonction du contexte historique. Les juges des enfants qui débudent leur carrière dans les années 1980 arrivent dans un contexte particulièrement peu incitatif à la mobilité à des fins d'avancement professionnel, cette cohorte ayant des chances de progression beaucoup plus faibles que la cohorte des débutants dans les années 1970. Il en découle des stratégies de mobilité davantage centrées sur la spécialisation de prédilection et une faible incitation à la mobilité géographique, en particulier pour les magistrats qui sont en poste dans les grandes agglomérations urbaines, lesquelles sont adaptées au style de vie dominant des magistrats. Les juges des enfants restent alors particulièrement longtemps en poste dans leurs fonctions, en tout cas dans les grandes juridictions.

La réforme de 2001 ouvre de nouvelles perspectives aux cohortes qui suivent et incitent au contraire fortement les magistrats à la mobilité, particulièrement en début de carrière, et ce dans l'objectif d'accéder au 1^{er} grade 7 à 10 ans après les débuts. Ceci joue un rôle majeur dans le raccourcissement constaté des passages dans les fonctions de juge des enfants, en tout cas chez les magistrats en début de carrière.

La recherche a également permis d'objectiver l'existence d'inégalités entre les territoires. Jusqu'à la réforme de 2001, les grandes juridictions connaissent des passages comme juges des enfants deux fois plus longs que dans les petites. Après cette date, les différences en fonction de la taille se réduisent, mais cela prend la forme d'un « nivellement par le bas », les durées passées se réduisant fortement dans les grandes juridictions, mais n'augmentant pas significativement dans les petites.

La recherche a également permis de montrer que la densité juridictionnelle d'un territoire constitue un élément déterminant des stratégies de mobilité qu'on y observe. Dans les territoires où elle est forte, les magistrats peuvent se plier à la mobilité géographique tout en se spécialisant dans leurs fonctions de prédilection, ce qui fait que les juges des enfants de ces territoires sont souvent des spécialistes de ces fonctions. Dans ceux où elle est faible, il est nécessaire de se plier à une forte mobilité fonctionnelle pour qui souhaite s'ancrer dans le territoire, et les magistrats qui y deviennent juges des enfants sont en conséquence moins souvent spécialistes des fonctions.

Publications et communications

- LEONARD Thomas, Les logiques de la mobilité géographique et fonctionnelle chez les juges des enfants (1980-2023) : une source d'inégalités entre les territoires ?, Rapport de recherche, novembre 2023.

- Communication à la journée d'étude *Criminalité & Justice : nouvelles perspectives en termes d'inégalités* : « Quand la mobilité des magistrats engendre une inégalité territoriale du traitement judiciaire. Le cas de la justice des mineurs », SciencesPo, LIEPP, Paris, 14 septembre 2022.

- Communication au congrès de l'Association Française de Sociologie (AFS) « Des territoires de « spécialistes » des fonctions de juge des enfants et des territoires de « polyvalents » ? Quand la mobilité conditionne la distribution territoriale des magistrats (1980-2019) », RT1, Lyon, 5 juillet 2023.

- Communication au congrès de l'Association Française de Sociologie (AFS) : « La mobilité des juges des enfants, une source d'inégalités entre les territoires ? », RT25, Lyon, 7 juillet 2023.

- Publication « Mobilité des magistrats, attractivité des territoires et densité juridictionnelle. Le cas des juges des enfants dans six juridictions françaises (1980-2019) », *Territoire en mouvement*, 2023.

b. L'implication affective des éducateurs : effets et ressources ?

Maël VIRAT, chercheur en psychologie (ENPJJ et Psitec, Université de Lille), et. al.

ENPJJ

2020-2023

Equipe de recherche

- Pascale DESRUMAUX, Professeure des Universités en psychologie du travail et des organisations, Université de Lille ;
- Steve GEOFFRION, Professeur adjoint, École de psychoéducation, Université de Montréal;
- Nadine LANCTOT, Chaire de recherche du Canada sur le placement et la réadaptation des adolescentes en difficulté, Université de Sherbrooke;
- Maël VIRAT, chercheur en psychologie à l'ENPJJ.

Présentation de la recherche

Le travail social, en particulier en protection de l'enfance, est un secteur professionnel où le stress, l'insatisfaction et l'épuisement professionnel sont parmi les plus importants. Un certain nombre de facteurs de stress propres à ce secteur ont été identifiés. Certains sont liés au contexte de travail : charge de travail, manque d'autonomie dans le travail, manque de soutien et de reconnaissance de la part des collègues et de la hiérarchie, mauvaises conditions de travail, conflits de valeur et d'objectifs avec l'institution ou encore manque de ressources pour réaliser la mission de protection.

D'autres facteurs de stress sont plutôt liés à la relation aux usagers. Le stress peut aussi être lié à d'autres émotions négatives. En particulier les émotions suscitées par les difficultés, la souffrance ou les traumatismes des jeunes ou des familles qu'ils accompagnent peuvent induire chez les éducateurs un stress particulier, susceptible de favoriser l'apparition d'un état de fatigue de compassion.

En somme, il paraît intéressant de mieux déterminer en quoi consiste la charge émotionnelle des éducateurs de la PJJ et ses différentes composantes. Il paraît également important d'évaluer l'effet de cette charge émotionnelle et de ses différentes composantes sur la satisfaction, l'engagement et l'épuisement professionnel. En effet, si les facteurs de stress sont majoritairement une source d'insatisfaction voire d'épuisement professionnel, certains travaux ont montré que la charge émotionnelle avait parfois des effets positifs sur la satisfaction au travail.

Étude 1: mieux identifier les exigences propres aux différents contextes de travail des éducateurs de la PJJ. Plus spécifiquement cette étude vise à repérer et catégoriser les

déclencheurs d'émotions négatives intenses dans le contexte de travail des éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse.

Étude 2 : évaluer l'effet de l'implication affective et de la charge émotionnelle sur la satisfaction, l'engagement et l'épuisement professionnel et identifier les facteurs, personnels ou professionnels, qui peuvent jouer le rôle de ressources.

Méthodologie

Étude 1 : étude exploratoire par questionnaire portant sur les émotions négatives ressenties par les éducateurs de la PJJ.

Étude 2 : étude transversale par questionnaire en ligne composé d'échelles de mesure portant sur la charge émotionnelle, l'implication affective, les ressources personnelles, les ressources et exigences professionnelles ainsi que la satisfaction, l'engagement et l'épuisement professionnel des éducateurs de la PJJ.

Principaux résultats et suites éventuelles

Étude 1 : les résultats ont été obtenus auprès de 82 éducateurs lors de leur première année d'emploi. Ils mettent en évidence quelques catégories principales d'événements suscitant des émotions négatives intenses : 1. des situations de violence impliquant les adolescents suivis ; 2. des situations de frustration et d'échec liées à divers obstacles, en particulier les comportements d'autres professionnels (collègues, supérieurs, partenaires, etc.) ; 3. des situations d'impuissance et de détresse face à des adolescents ou des familles en très grande difficulté.

Étude 2 : le recueil de données a été réalisé entre avril 2022 et avril 2023, en s'appuyant notamment sur le relais de trois DIR PJJ (Grand Nord, Grand Est, Sud Est) pour la diffusion du questionnaire, 113 réponses ont été obtenues. Les résultats sont en cours d'exploitation.

Suite prévue

Étude 3 : évaluer l'effet de l'implication affective initiale des éducateurs stagiaires sur leur vécu professionnel ultérieur et évaluer l'évolution de leur implication affective en fonction des exigences et ressources personnelles professionnelles dont ils disposent.

Méthodologie : étude longitudinale par questionnaire en ligne, réalisée sur 5 ans (4 promotions d'éducateurs PJJ successives suivies sur 3 ans chacune (à l'entrée en formation puis un an après la titularisation).

Résultats : 4 promotions d'éducateurs PJJ (312 réponses) ont déjà participé au premier questionnaire (T1), une promo a été sollicité pour le second recueil (T2). La totalité des résultats est attendue pour début 2026.

Publications et communications

Les premiers résultats obtenus apparaissent dans les publications suivantes :

- Virat, M. (2022). Du risque traumatique à la satisfaction de compassion chez les éducateurs. *Les Cahiers Dynamiques*, 80, 66-76.
- Virat, M. (2020). Au cœur du travail social, les émotions des professionnels. *L'observatoire*, 102, 5-11.

Un rapport est en cours d'écriture (fin prévue en 2023). Des publications scientifiques seront produites dans les années à venir.

- c. Etude sur le processus de professionnalisation des éducateurs et directeurs des services de la PJJ. Une analyse des discours des néo-titulaires sur leur formation initiale et leur prise de fonction

Marie FROUIN,
chargée d'études
(ENPJJ)

ENPJJ

2018-2023

Présentation de la recherche

Cette première phase d'une étude de cohorte a été engagée en 2018 et s'est terminée en 2023 par la rédaction d'un rapport sur le processus de professionnalisation des éducateurs et des directeurs des services de la PJJ.

L'étude de cohorte dans laquelle s'inscrit cette première phase vise à mieux connaître le profil des stagiaires formés à l'ENPJJ et à produire des analyses sur les formations.

Cette première phase de l'étude a été menée auprès des promotions 2016-2018 des éducateurs et des directeurs des services de la PJJ. Le choix d'observer ces promotions est lié au contexte d'évolution des formations, à savoir la fin d'un dispositif de formation en 2 ans mis en place en 2011 et la prochaine réforme des arrêtés des formations statutaires des éducateurs et des directeurs des services qui a eu lieu en 2020.

Cela permet d'effectuer une étude exploratoire concernant la formation initiale et la prise de fonction des éducateurs et directeurs des promotions observées. La spécificité de cette phase consiste dans le recueil de la parole des néo-titulaires et l'analyse de leur discours sur leur parcours de formation puis professionnel, depuis leur réussite au concours de la PJJ.

En partant d'un cadre théorique issu des sciences de l'éducation, et plus spécifiquement de la formation des adultes, cette phase de l'étude aborde le processus de professionnalisation des éducateurs et directeurs de la PJJ. En se référant notamment aux concepts d'alternance, de professionnalisation et de développement professionnel, l'étude interroge l'articulation entre le monde du travail et le champ de la formation. Cela permet alors d'observer les effets de la formation sur la prise de fonction des néo-titulaires.

Méthodologie

Cette phase de l'étude s'appuie sur l'analyse des discours des néo-titulaires avec l'exploitation des verbatims du questionnaire diffusé aux promotions d'éducateurs et de directeurs, et les entretiens semi-directifs qui ont été effectués auprès d'un échantillon de volontaires.

Les entretiens ont été réalisés auprès de 11 éducateurs et 5 directeurs entre septembre 2019 et mars 2020 (interruption liée à la pandémie de la Covid alors que plusieurs entretiens étaient encore programmés). Le profil des néo-titulaires permet d'avoir des professionnels issus des concours interne et externe, ayant été auparavant contractuels ou éducateurs fonctionnaires (pour les directeurs), d'avoir pris des postes répartis sur le territoire national, et dans différents types de structures (milieu ouvert, hébergement, enfermement).

Principaux résultats et suites éventuelles

Les analyses effectuées pour cette phase de l'étude sont issues des discours des néo-titulaires de la PJJ sur leur parcours de formation initiale puis leurs deux premières années de prise de fonction.

Comme il s'agit d'une phase exploratoire, de nombreux thèmes liés à l'alternance, à la professionnalisation et au développement professionnel sont abordés. Aussi, chaque partie dans le rapport comporte des points d'analyse spécifiques.

A partir des points saillants mis en exergue dans le rapport, et issus de l'analyse du discours des néo-titulaires, des pistes de réflexions sont proposées :

- Les évolutions du modèle d'alternance engagé en 2020 avec la réforme des formations ;
- Le programme de formation statutaire basé sur la modularité et la progressivité d'enseignements régulièrement actualisés ;
- L'écosystème des interlocuteurs travaillant auprès des mineurs sous main de justice et le développement des pratiques professionnelles partenariales ;
- L'accompagnement lors de la prise de fonction des néo-titulaires ;
- Les parcours d'apprentissages diversifiés et la modularité au sein des dispositifs de formation.

Les pistes de réflexions présentées dans le rapport prennent en considération les évolutions de la formation depuis 2020 et les dispositions relatives à la formation déjà mise en œuvre. Elles pourront compléter les analyses effectuées par d'autres acteurs de la formation à la PJJ.

A la suite de cette phase de l'étude de cohorte, une deuxième phase a débuté en 2022 et s'intéresse à la réforme des formations statutaires mise en œuvre en mars 2020. Il s'agit d'analyser les changements opérés par la réforme et plus spécifiquement plusieurs nouveautés : l'approche par compétences, la formation hybride, la formation après la prise de fonction (FAPF). Ce projet de recherche est décrit ci-dessous (2.a.).

Publications et communications

Un rapport a été produit à l'issue de cette première phase de l'étude : FROUIN Marie, Etude sur le processus de professionnalisation des éducateurs et directeurs des services de la PJJ. Une analyse des discours des néo-titulaires sur leur formation initiale et leur prise de fonction, Rapport d'études, 2023.

Le prochain numéro de *Décodages*, un document de 4 pages édité par l'unité recherche et études de l'ENPJJ, présentera une partie des résultats de l'étude.

Des communications, à destination des acteurs de la formation et de l'institution PJJ, sont programmées d'ici fin 2023.

2. LES RECHERCHES EN COURS

- a. Etude de cohorte sur les prises de fonction des éducateurs et directeurs des services de la PJJ néo-titulaires : les effets produits par la réforme des formations statutaires de 2020

Marie FROUIN, chargée d'études (ENPJJ)

ENPJJ

2022-2025

Présentation de la recherche

Cette étude correspond à la deuxième phase d'un projet engagé en 2018. La première phase, terminée en 2023, a fait l'objet d'un rapport sur le processus de professionnalisation des éducateurs et des directeurs des services de la PJJ, qui a notamment mis en exergue l'analyse des discours des néo-titulaires.

L'étude de cohorte dans laquelle s'inscrit cette deuxième phase vise à mieux connaître le profil des stagiaires formés à l'ENPJJ et à produire des analyses sur les formations.

Cette deuxième phase s'intéresse aux effets de la réforme des formations statutaires des éducateurs et des directeurs des services de la PJJ mise en œuvre en mars 2020. Les changements effectués au niveau des contenus de formation, des méthodes d'apprentissage et des modalités d'évaluation peuvent produire des effets sur l'apprentissage des stagiaires.

Avec cette deuxième phase, il s'agit d'observer les changements opérés par la réforme des formations, et plus spécifiquement plusieurs nouveautés : l'approche par compétences, la formation hybride et la formation après la prise de fonction (FAPF).

Cette phase est réalisée auprès des premières promotions des éducateurs et directeurs des services qui ont suivi ce nouveau format de formation. La pandémie de la Covid, qui s'est juxtaposée à la réforme des formations, est également prise en considération dans cette étude.

Méthodologie

Cette phase de l'étude est effectuée auprès des trois premières promotions d'éducateurs et de directeurs des services de la PJJ concernées par la réforme des formations (promotions 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023).

Cette deuxième phase de l'étude articule méthodologies quantitatives et qualitatives, ce qui permettra de proposer des données sur les profils des stagiaires et de mettre en évidence le discours des néo-titulaires sur leur formation.

Un questionnaire sera envoyé à l'ensemble des promotions un an après leur prise de fonction. A partir de 2023, le questionnaire sera diffusé lors des regroupements des néo-titulaires prévus pour la formation après la prise de fonction (FAPF), afin d'obtenir un maximum de réponses.

Des entretiens semi-directifs seront effectués auprès d'un échantillon de néo-titulaires sur la même période.

Calendrier prévisionnel

Le recueil des données pour les trois premières promotions de néo-titulaires ayant suivi ce

nouveau dispositif de formation s'effectuera jusque fin 2024 (soit un an après la prise de fonction de la promotion 2022-2023).

Des résultats annuels et synthétiques seront produits.

Il pourra être envisagé une observation longitudinale, avec sollicitation des professionnels trois ans après leur prise de fonction.

b. Le rôle de l'autorité judiciaire dans la prise en charge pénale des mineurs non accompagnés

Léa JARDIN, chercheure en Droit (ENPJJ, C3RD - université catholique de Lille, et Centre Thucydide, Paris)

ENPJJ

2022-2024

Présentation du projet

La question des mineurs non accompagnés commettant des infractions pénales a progressivement émergé ces dernières années en France. Depuis 2017, la question est systématiquement abordée dans les rapports de la Mission MMNA et une note du 5 septembre 2018 du ministère de la Justice a tenté de répondre aux difficultés constatées en pratique. Certaines spécificités dans le traitement de ces mineurs ont pu être constatées tant au moment des poursuites que de leur prise en charge.

La recherche se concentre plus spécifiquement sur le rôle de l'autorité judiciaire (juge des enfants et procureur de la République) dans le traitement de ce public. En effet, le juge des enfants est compétent à la fois en matière civile et pénale de façon à pouvoir « appréhender de manière globale la situation d'un mineur ». Plus globalement, le rôle de l'autorité judiciaire est central pour l'orientation de la procédure, le choix de la sanction et, à plus long-terme, la protection de ces mineurs. C'est la raison pour laquelle, il est proposé de se concentrer sur la place qu'elle occupe dans le traitement, au pénal, de ce public.

La littérature existante ainsi que les rapports institutionnels publiés sur le sujet font état d'un traitement pénal spécifique se distinguant des pratiques habituellement mises en œuvre à l'égard des jeunes délinquants.

L'objectif de cette recherche est donc non seulement d'identifier les pratiques de l'autorité judiciaire en la matière mais également de vérifier l'étendue des spécificités de leur traitement. Elle permettra également d'analyser la pertinence de ces pratiques du point de vue des droits de l'enfant.

Méthodologie

Une première analyse de la littérature existante a été réalisée. Elle sera complétée par une analyse des décisions judiciaires disponibles sur le sujet.

Surtout, la recherche conduira à la réalisation d'entretiens semi-directifs avec les magistrats identifiés dans les juridictions des principales métropoles nationales.

Entre 25 et 35 entretiens devraient ainsi être menés.

Calendrier prévisionnel

- Septembre 2022 – août 2023 : phase exploratoire, préparation des grilles d'entretien ;
- Septembre 2023 – Décembre 2023 : réalisation des entretiens ;
- Janvier 2024 – Mars 2024 : Analyse des données ;
- Avril 2024 – Août 2024 : Rédaction du rapport.

c. « Carrières » déviantes et parcours de jeunes à l'épreuve du code de justice pénale des mineurs

Hélène CHÉRONNET, chercheure
en sociologie (ENPJJ et Clersé,
Université de Lille)

ENPJJ

2022-2025

Présentation de la recherche

Ce projet de recherche s'intéresse à « la fabrication » de parcours de jeunes en conflit avec la loi dans un contexte de transformation de la justice pénale des mineurs. Il s'inscrit dans la suite du rapport de recherche « carrières » délinquantes et parcours de jeunes en institution » (Chéronnet, 2022) et d'un ouvrage à paraître au printemps 2024 aux PUR intitulé « Situations de délinquance, parcours, désistance » dirigé par Hélène Chéronnet, Aurélie Fillod-Chaubaud, Thomas Léonard et Astrid Hirschelmann. Il se nourrit également des apports d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) en voie de finalisation dont la problématique est la suivante :

« La société biographique valorise l'individualisme en tant que nouvelles modalités du lien social et il s'agit de trouver dans son intériorité les ressources de la gestion de soi (de Singly, 2006). Dans un contexte de recherche de performance de la justice, la temporalité et la territorialisation de la justice deviennent des enjeux centraux. De concert, on peut constater l'accélération de la réponse judiciaire et le déplacement de la responsabilité sociale et individuelle vers la seule responsabilité de jeunes en situation de délinquance.

Depuis le début des années 2000, on observe une irruption des politiques d'ordre public sur la scène de la justice pénale des mineurs qui se traduit par une production locale de la sécurité publique dans laquelle les magistrats du parquet jouent un rôle important. Que recouvre alors le référentiel de la responsabilisation du mineur ? Dans quelle mesure la catégorie condense-t-elle des logiques sociale, pénale, éducative ? Le recentrage de la justice pénale des mineurs sur la prévention de la récidive consacre, avec la promulgation du nouveau code de justice pénale des mineurs, le modèle de la probation et invite de jeunes délinquants à prendre en charge leur propre réhabilitation.

En quoi la sociologie du parcours de vie articulée à celle de la déviance peut-elle contribuer à décrire et analyser à la fois les effets des mutations de l'action publique sur les parcours de jeunes délinquants et les changements biographiques. Dans quelles mesures l'articulation des deux courants de la sociologie peuvent-ils enrichir une réflexion sur la désistance ? »

Ce projet vise donc à documenter des parcours de jeune à l'épreuve des dispositions du code de justice pénale des mineurs ainsi que les modalités selon lesquelles des acteurs du parcours (parquet, juges des enfants, cadres territoriaux de la PJJ, professionnels éducatifs) négocient,

s'ajustent, coopèrent pour accompagner des parcours de jeunes en situation de délinquance et contribuer à leur transition vers la vie adulte. L'évolution de la justice pénale des mineurs vers un modèle probatoire, la mesure éducative judiciaire unique (MEJ) et modulable ont-ils des effets sur le soutien de parcours de sortie de délinquance et d'insertion ? Ceci en sachant que c'est relativement seuls que ces jeunes abordent l'étape cruciale de la transition vers la vie adulte, dépourvus de soutiens familiaux et ne pouvant compter que sur de très maigres réseaux de sociabilité (souvent deux personnes dont l'éducateur d'UEMO) (Chéronnet, 2022).

Méthodologie

Comme toutes les recherches en sociologie de la déviance, ce sont évidemment l'observation *in situ* et l'analyse des modalités de la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions et des effets sur les parcours qui présentent de l'intérêt. C'est pourquoi, ce travail n'aura de sens que s'il peut être mené en réelle collaboration avec les terrains. Nous envisageons une observation participante sur deux juridictions différentes et deux UEMO de deux STEMO travaillant avec ces juridictions.

La recherche mobilise des méthodes qualitatives : observations au tribunal (parquet, juges des enfants), entretiens avec les différents acteurs du parcours (cadres territoriaux, directeurs de STEMO, responsables d'unités éducatives, éducateurs), entretiens approfondis avec des jeunes plutôt âgés de 16 à 21 ans et si possible avec des personnes jouant un rôle important dans leurs parcours. De ce fait, nous privilégions une démarche compréhensive qui se basera sur un corpus réduit. L'idée étant de ne pas s'attacher qu'à la scène judiciaire et de considérer les autres scènes du parcours de ces jeunes.

La recherche s'attachera également à une mise en perspective de ces parcours dans le cadre d'une analyse sociodémographique si possible sur la base du logiciel Cassiopée ou du Casier judiciaire national. La pertinence de la source en rapport à l'objet restant encore à explorer.

Calendrier de la recherche

Phase exploratoire : novembre 2022 - mars 2023

- Lectures, entretiens avec des acteurs du parcours, recherche des terrains, identification d'un petit groupe de réflexion ;
- Un terrain a été ouvert au tribunal de Valenciennes. Une rencontre a eu lieu avec le directeur territorial du Nord pour valider une collaboration avec le STEMO ;
- De septembre 2022 à novembre 2023 : réalisation de l'HDR avec pour garant Philip Milburn (accord et soutien de l'ENPJJ) ;

Préparation de l'entrée sur les terrains : avril 2023 - septembre 2023 (élaboration de stratégies d'observation, de guide d'entretien) ;

Terrains : novembre 2023 – décembre 2024 ;

Rédaction du rapport : 2025.

d. Cultures et usages du numérique sur les terrains de la PJJ

Amandine KERVILLA, chercheuse en sciences de l'information et de la communication (ENPJJ et Geriico, université de Lille)

ENPJJ

2021-2024

Présentation de la recherche

Ce projet vise à interroger les cultures et les usages du numérique sur les terrains de la PJJ. Il a été pensé à travers deux axes.

Dans le 1^{er} axe de la recherche, la « culture numérique » des professionnels de la PJJ a été questionnée au regard de leur culture et pratiques professionnelles, en croisant analyse des représentations et des pratiques. Il a par exemple été question de se demander dans quelle mesure les professionnels de la PJJ considèrent que la question du numérique s'intègre dans leur champ d'action professionnel et de repérer comment le numérique est intégré, ou non, dans les pratiques quotidiennes et ainsi d'interroger la place actuelle du numérique dans le travail socio-éducatif. A ce niveau un intérêt a également été porté sur la manière dont la « culture numérique » des professionnels de la PJJ et plus globalement la question du « numérique » est prise en charge par l'institution PJJ. Dans la 2nde partie de la recherche la « culture numérique » des professionnels de la PJJ a été appréhendée à partir de l'articulation entre leurs représentations du « numérique » et leurs pratiques personnelles.

Plusieurs hypothèses structuraient la recherche :

- Le rapport des professionnels au numérique dans leur quotidien professionnel (représentations et usages) est lié au rapport qu'ils entretiennent avec le numérique dans leur vie personnelle (représentations et usages).
- Les transferts de compétences entre sphère privée et sphères professionnelles ou entre différentes sphères professionnelles peuvent exister mais ne sont pas automatiques.
- La culture professionnelle des professionnels de PJJ (représentations, équipements, pratiques) ne joue pas dans le sens d'une appropriation des technologies numériques dans le quotidien professionnel des agents.
- Les évolutions des pratiques médiatiques des jeunes pris en charge et de leurs familles reconfigurent les modalités pratiques du travail quotidien des éducateurs et éducatrices.

Méthodologie

55 entretiens semi-directifs menés sur plusieurs terrains (Hauts-de-France, Ile de France, Rhône-Alpes Auvergne, Provence Alpes Côtes d'Azur, Centre Val de Loire), avec des éducateurs et éducatrices, des professeurs techniques, des Responsables d'Unités, des directeurs et directrices.

Calendrier de la recherche

- 2021-2022 : phase exploratoire (formalisation des axes de recherche, terrains, grille d'entretien) ;
- 2021-2023 : réalisation des entretiens ;
- 2023-2024 : analyse et rédaction du rapport.

e. Les effets de la justice restaurative en France

Recherche co-pilotée par la DPJJ, l'IERDJ et l'ENPJJ.

Voir la fiche descriptive de la recherche ci-dessus, partie III, 2.a.

3. LES PROJETS DE RECHERCHE 2024

a. La justice restaurative/réparatrice dans ses approches plurielles en France et au Québec

Jessica FILIPPI, chercheure en criminologie (ENPJJ et CPSD, université libre de Bruxelles) et **Catherine ROSSI** (École de travail social et criminologie, Université Laval)

ENPJJ et Université Laval
Avec le soutien de : Equijustice ;
Centre de recherches
interdisciplinaires sur les
violences intimes, familiales et
structurelles ; CPCFQ.

2024 -
2026

Présentation du projet

Ce projet s'inscrit notamment dans l'appel à Projet de la Commission permanente de coopération franco-québécoise (2024-2026).

L'avènement du Code de justice pénale des mineurs en France et de la loi sur le système de justice pénale des adolescents au Québec semblent avoir pour répercussions des bouleversements d'une part dans l'administration de la justice pénale des mineurs et d'autre part dans les pratiques des professionnels de la jeunesse (Sallée, 2023).

En France, la justice pénale des mineurs, marquée de plus en plus par des logiques gestionnaires et de contrôle, connaît des transformations dans les décisions rendues par les professionnels du droit, l'accompagnement et le traitement des jeunes suivis par les services de la jeunesse (Filippi, 2021).

Parallèlement à ce mouvement, la multiplication des dispositifs juridiques en France sur la justice restaurative « légitime » la mise en œuvre concrète de ces dispositifs par les professionnels de la jeunesse. Le tout amène à un « nouveau souffle » (SERC, 2022) dans les pratiques du travail social de ces mêmes professionnels. Dernièrement encore, le 18 juillet 2023, le ministère de la Justice français s'est engagé dans le développement de programmes de justice restaurative au sein du système de justice pénale.

Si les rapports de l'Institut Français pour la Justice Restaurative, s'intéressant au développement des mesures de justice restaurative sur le territoire national, tendent à remarquer un développement croissant⁷ de ces mesures ces dernières années, les recherches conduites par Citoyens et justice (2023) affirment quant à elles la faible mobilisation de telles approches⁸, voire constatent également la baisse de ces activités. Le dernier rapport d'évaluation rédigé par le Service d'Évaluation de la recherche et du contrôle de la DPJJ (2022)

⁷ 10-1 Code de Procédure Pénale, L 13-4 Code de justice pénale des mineurs

⁸ L 13-4, L 112-10 et s. CJPM),

confirme encore la faible mobilisation de ces mesures présentées pourtant comme un droit pour les personnes (Filippi, 2023).

Au Québec, la situation est toute autre. Les pratiques de justice réparatrice, enchâssées au sein des dispositifs légaux, peuvent être considérées comme étant les plus utilisées, en nombre, en matière de justice pénale pour les adolescents, du moins si on les compare aux mesures strictement judiciaires. La Loi sur les jeunes contrevenants, entrée en vigueur en 1984, puis la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, en 2003, ont pourtant donné lieu à des inflexions dénoncées à l'époque comme plus punitives et managériales comparativement au droit canadien en vigueur précédemment (Dufresne, 2012), suivant alors la tendance au durcissement du punitif, tout comme ce que l'on retrouvait en France. Mais en pratique, ces mêmes lois ont permis l'établissement d'un programme de sanctions extrajudiciaires. Le Québec, disposant alors d'un fort réseau de promotion de la justice réparatrice, a pu voir à la création d'ententes uniques entre les institutions et le réseau des Équijustice ainsi que l'Association des organismes de justice alternative du Québec, mettant les mesures de justice réparatrice et notamment la médiation au centre des pratiques (Rossi, 2015a, 2015b). Entre 2003 et 2010, jusqu'à 75% des adolescents arrêtés auront pu être référés à au moins une mesure de rechange, donc de justice réparatrice (Lafortune et coll., 2015). Aujourd'hui, cela signifie de 3000 à 5000 jeunes référés à une mesure réparatrice par année (Équijustice, 2023), dans une province qui ne compte pourtant qu'un huitième de la population française. Néanmoins, si la situation est bien plus avantageuse pour la justice réparatrice au Québec, elle n'est pas pour autant plus claire, plus populaire, ou plus accessible au grand public. Le système de sanctions extra-judiciaires est peu connu du grand public. Et les programmes de justice réparatrice proposés aux adolescents ne s'arrêtent pas à celui-ci. Chaque année, de nombreuses mesures de renvoi sont réalisées (directement entre le policier et un organisme de justice réparatrice) et ne sont ni connues, ni mesurées. Chaque semaine, plusieurs juges proposent, alors que le jeune est judiciairisé et a subi son procès, de suspendre les audiences sur la peine en tentant une rencontre réparatrice avec la ou les victimes (Rossi et Charbonneau, 2018a et 2018b). Ces pratiques ne sont pas publiées, pas officialisées et pas mesurées. Les victimes ou le grand public n'ont pas réellement accès à ces informations en amont ; et étant donné le peu de cadre légal octroyé à ces pratiques, tous les citoyens du Québec ne jouissent pas d'une même situation sociolégale, étant donnée la diversité interrégionale à cet égard.

En France et au Québec, un état des lieux des mesures restauratives/réparatrices en matière de droit pénal des mineurs s'impose. Alors que la volonté politique s'inscrit dans un souhait de développer la justice restaurative/réparatrice dans ces deux pays/province, comment celle-ci s'incarne dans l'appareil judiciaire et le langage des administrations, de la protection et de l'aide à la jeunesse, de la justice pénale des mineurs ainsi que des services qui implémentent ces dispositifs ? Comment dialoguent la justice restaurative/réparatrice et le droit dans les différents espaces d'une administration marquée par ces logiques contradictoires (Filippi, 2023) ?

Ce projet fait également suite à une démarche de même nature initiée en 2015, qui avait été financée, et qui a permis des résultats excellents en ce domaine, mais uniquement en justice pour adultes. Le Québec et la France jouissent d'une longue tradition d'échanges et de collaboration en justice réparatrice à cet égard (projet 65-509, financé dans le cadre de la 65^{ème} session de la commission permanente de coopération France Québec : « Regards croisés sur les approches et l'opérationnalité des dialogues entre auteurs et victimes »).

Méthodologie envisagée

- Etat des lieux et analyse des législations France /Québec sur la justice des mineurs et la justice restaurative ;
- Etat des lieux et analyse du développement de la justice restaurative en France et au Québec (lecture de rapports, statistiques IFJR, Citoyens et justice, Ministère de la justice France, Equijustice) ;

- Analyse des pratiques sur des services/territoires.

Calendrier prévisionnel

Septembre 2023 :

- Réunions à distance ;
- Inventaire et partage des documents écrits et vidéo ;
- Identification des contextes juridiques Québec-France.

Décembre 2024 : Analyse dans une perspective comparative du système de justice pénale France Québec et de la place des approches de justice restaurative.

2025 : Rendu du rapport de l'approche comparative Système de justice pénale des mineurs France Québec et approche plurielles de la justice restaurative.

b. EDUCnum : développer l'éducation au numérique sur les terrains de la PJJ

Amandine KERVILLA, chercheure en sciences de l'information et de la communication (ENPJJ et Geriico, université de Lille)

ENPJJ

Fin 2023
- 2025

Présentation du projet

Les professionnels de la PJJ, au premier rang desquels les éducateur et éducatrices, observent chaque jour les évolutions contemporaines des pratiques médiatiques des jeunes avec lesquels ils travaillent : omniprésence du téléphone portable, forte présence sur les réseaux socio-numériques mais aussi difficultés pour certains à utiliser le numérique lorsqu'il s'agit de bureautique, de démarches administratives, d'école à distance, d'orientation scolaire ou d'insertion professionnelle.

Ces observations interrogent (comment ces évolutions impactent-elles la vie des jeunes pris en charge ? comment jouent-elles sur la relation éducative ?) et se déclinent en préoccupations très concrètes dans les structures de la PJJ.

- Faut-il réguler les usages du téléphone portable lors de la prise en charge, jusqu'à parfois aller jusqu'à leur interdiction ? Comment et pourquoi le faire ?
- Est-ce le rôle des éducateurs et éducatrices d'accompagner les usages numériques des jeunes ? Si oui, comment développer une « éducation au numérique » qui soit adaptée aux différents cadres de prise en charge de la PJJ ? Pour quels objectifs ? Quels serait le périmètre d'une éducation au numérique à la PJJ, du développement de l'esprit critique face aux « théories du complot » et discours de propagande, jusqu'à l'acquisition des bases de la bureautique ?
- Quelles ressources, quels partenaires, quels dispositifs mobiliser ?
- Les éducateurs et éducatrices doivent-ils utiliser les réseaux sociaux ? Si oui, lesquels, comment et pour quoi faire ? Dans quel cadre juridique et normatif ?
- Comment prendre en charge les adolescents condamnés pour des infractions « numériques » (cyber-violences, etc.) ?

Ces interrogations auxquelles sont confrontées quotidiennement les équipes renvoient à des enjeux de formation professionnelle : de quelles compétences et de quels savoirs les éducateurs et éducatrices disposent-ils pour mettre en œuvre cette éducation au numérique ?

Quelles compétences et quels savoirs seraient nécessaires dans cette perspective ? Comment proposer aux éducateur et éducatrices des modalités de formations pertinentes permettant de les acquérir et de les développer ?

C'est dans ce contexte et cette perspective qu'a été imaginée la recherche collaborative EDUCnum. A travers une expérimentation territorialisée il s'agira de contribuer à penser la manière dont l'éducation au numérique impacte la relation éducative et peut se développer à la PJJ au service de la prise en charge des mineurs.

Méthodologie envisagée

Recherche-action-formation menée à partir du PTF Sud-Est.

Le projet EDUCnum a été imaginé à travers trois axes structurants (identifier-former-expérimenter) :

- Identification des problématiques de terrain auxquelles les éducateurs et éducatrices sont effectivement confrontées dans l'optique de la prise en charge éducative des jeunes, à propos du numérique ;
- Expérimentation de modalités de formation ad-hoc ;
- Expérimentation d'actions éducatives dans les unités.

Le projet EDUCnum a été pensé en tant que recherche collaborative. Ce cadre méthodologique suppose que des professionnels de la PJJ participent en tant que « co-constructeurs » de la connaissance que la recherche collaborative vise à produire. Sur le plan épistémologique, il implique la prise en considération d'une part du contexte réel de la pratique professionnelle quotidienne et d'autre part de la compréhension que les praticiens ont des situations de pratique à l'intérieur desquelles ils évoluent, dans le processus même de production des connaissances (Desgagné, 1997).

Le projet EDUCnum a été envisagé en même temps en tant que dispositif de recherche et dispositif de formation. A travers leur participation au projet, les professionnels concernés s'inscriront également dans une démarche de formation. Les temps de regroupements comportent ainsi tous des temps de formation animés par Amandine Kervella et des intervenants extérieurs.

Sur le plan pratique, le projet repose sur la constitution d'un groupe-projet regroupant une dizaine de professionnels de terrain (éducateurs et éducatrices de la PJJ, etc.). L'ensemble du groupe sera impliqué dans la collecte des données nécessaires au projet et dans la co-construction de ce dernier. Le groupe-projet sera constitué via une approche territorialisée afin de favoriser la création d'un réseau d'acteurs réunis par la thématique de l'EMI, dans une optique de pérennisation et de déploiement de la dynamique créée. La constitution d'un groupe-projet permettra en outre de tester des hypothèses déjà éprouvées dans d'autres recherches sur les dispositifs d'éducation aux médias et à l'information (Kervella, Matuszak, Champeau, à paraître ; Potin, Hénaff, 2020 ; Jehel, Gozlan, 2019) :

- Dans une perspective de formation, dans quelle mesure la constitution d'un groupe-projet en « communautés de pratique » peut-elle constituer une opportunité de développement de l'éducation au numérique à la PJJ ?
- Dans quelle mesure la création d'espaces de discussion des pratiques professionnelles liées à l'éducation au numérique et à l'usage du numérique dans la prise en charge éducative peut-elle jouer un rôle de régulation efficient des pratiques professionnelles ?

Des entretiens semi-directif seront également organisés avec les participants.

Calendrier prévisionnel

Période de déroulement du projet : novembre 2023 - mai 2025.

Six regroupements formatifs (dates à confirmer) :

- Novembre 2023 : 1 jour (lancement du projet). Ce regroupement comportera un temps dédié à la formation à la démarche de recherche collaborative ;
- Décembre 2023, février 2024, avril 2024, juin 2024 : (regroupement, 1 ou 2 journées) ;
- Septembre/octobre 2024 : événement de restitution (1 jour).

Le contenu des regroupements formatifs sera défini par le groupe-projet. Il articulera temps d'échanges de pratiques, de savoirs et expérimentations.

Novembre 2024 - mai 2025 : analyse, rédaction d'un rapport et valorisation (modalités à déterminer).

c. Comportements de *caregiving* des éducateurs et formation de l'alliance éducative

Maël VIRAT, chercheur en psychologie (ENPJJ et Psitec, université de Lille)

ENPJJ

2024 - 2026

Présentation du projet

L'alliance entre l'adolescent et le professionnel qui l'accompagne est l'un des meilleurs prédicteurs de réussite de l'accompagnement social et éducatif (Byrd, Patterson, & Turchik, 2010 ; Moses, 2000 ; Zack, Castonguay, Boswell, McAleavey, Adelman, Kraus, & Pate, 2015 ; Zegers, Schuengel, van Ijzendoorn, & Janssens, 2006). Dans le cadre d'un accompagnement éducatif, l'alliance éducative aide les jeunes à se sentir plus en sécurité sur le plan affectif (Ayotte, Lanctôt, & Tourigny, 2017).

Il est intéressant de se demander comment se forme cette alliance. Certains comportements de soutien de nature à favoriser l'alliance ont déjà été décrits, en lien avec la théorie de l'attachement : ils peuvent être appelés des *caregiving behaviors*. On retrouve plusieurs typologies de ces *caregiving behaviors*. Suite à des travaux qualitatifs portant sur les comportements de *caregiving* rapportés par des jeunes majeurs anciennement accompagnés par des éducateurs, Virat et Dubreil (2020) ont souligné différentes catégories de comportements favorisant la construction d'un attachement sécurisé à l'éducateur : soutien instrumental, encouragement et valorisation, écoute et validation, disponibilité et accessibilité ou encore implication affective de la part des éducateurs.

Cette recherche vise à recenser les différents types de comportement de *caregiving* qui ont déjà été décrit puis à évaluer quels sont les comportements de *caregiving* des éducateurs de la PJJ qui sont associés à la formation d'une alliance éducative. Elle prolonge une recherche qualitative déjà réalisée⁹.

En plus d'étudier le rôle des comportements de *caregiving* dans la formation de l'alliance, cette recherche vise aussi à évaluer la signification que les adolescents donnent à ces comportements, en évaluant s'ils sont interprétés comme le signe de l'implication affective de l'éducateur. Cette implication affective semble en effet un élément important dans le discours des jeunes.

⁹ Virat, M., & Dubreil, C. (2020). Building secure attachment bonds with at-risk, insecure late adolescents and emerging adults : Young people's perceptions of their care workers' caregiving behaviors. *Children and Youth Services Review*, 104749.

Méthodologie envisagée

Étude 1: étude transversale par questionnaire à destination d'adolescents de 15-18 ans composé d'échelles de mesure portant sur les comportements de *caregiving* de l'éducateur, sur l'alliance et sur le lien affectif adolescent-éducateur. Il sera proposé à jeunes accompagnés par des professionnels de la PJJ (MO et EPE) de répondre à un questionnaire en ligne s'ils le souhaitent, sur la base du volontariat et après avoir précisé le caractère anonyme et confidentiel de la participation.

Tout d'abord, une lettre d'information sera remise aux potentiels participants. Le questionnaire électronique comprenant les différentes échelles de mesure sera accessible via un lien internet sécurisé remis aux participants, pouvant être ouvert sur un ordinateur, téléphone portable ou tablette. En s'appuyant sur les préconisations de la CNIL en termes d'accès aux sociétés de l'information, qui offre la possibilité aux enfants de plus de 15 ans de consentir eux-mêmes au traitement de leurs données et en considérant qu'il s'agit ici de recueillir des données anonymes, nous ne sollicitons pas l'autorisation parentale pour les participants. En effet, le recueil des consentements parentaux en version papier (versus les consentements électroniques des mineurs sur la page de l'enquête en ligne) nuirait à l'anonymat de l'enquête.

Cette procédure a été validée lors de la soumission du même protocole au comité d'éthique de l'université de Lille (avis favorable 2020-443-S87).

Étude 2: étude qualitative par entretiens auprès d'adolescents sur les comportements de *caregiving* identifiés lors de l'étude 1.

Calendrier prévisionnel

2024 : préparation du matériel et prise de contact avec les terrains ;

2025 : diffusion de l'enquête par questionnaire (étude 1) ;

2026 : réalisation de l'étude 2 et exploitation des résultats.

PARTIE V : RÉCAPITULATIF DES RECHERCHES

Recherches finalisées en 2021

Etude de prévalence psychiatrique de l'empathie et de la suicidalité chez les adolescents radicalisés confiés à la PJJ en France	Guillaume BRONSARD	DPJJ	2017	2021
Les facteurs de sortie de délinquances	Alice GAIA	DPJJ	2020	2021
Parcours d'adolescents et situations professionnelles complexes en milieu judiciaire sur le territoire auvergnat	Béatrice DERIES	DPJJ	2017	2021
L'évaluation dans le cadre du RRSE à la lumière des données probantes de la criminologie (en savoir plus)	Jessica FILIPPI	ENPJJ	2020	2021
L'éducation surveillée dans les années 1960-1970	Jean-Pierre Jurmand Jean-Jacques Yvorel	ENPJJ	2020	2021

Recherches finalisées en 2022

Evaluation de la démarche PJJ – Promotrice de santé	QUADRANT Conseil	DPJJ	2017	2022
Recherche action pluridisciplinaire sur la prostitution des mineurs en France	Centre victimologie des mineurs	DGCS / SG / DPJJ	2020	2022
Parcours des jeunes en institution et carrières délinquantes	Hélène CHERONNET	ENPJJ	2020	2022
Plurilinguismes, mobilités et apprentissages : de la complexité des pratiques et ressources langagières en contexte à leur développement réfléchi en formation	Françoise HICKEL <i>et. al.</i>	ENPJJ	2017	2022

Recherches finalisées en 2023

Les effets de l'enfermement sur les mineurs détenus	Alice SIMON	DPJJ / DAP	2021	2023
Les familles à l'épreuve des institutions pénales	Manon VEAUDOR	DPJJ / DAP / CNAF	2020	2023
La prise en charge des mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuel (MAICS)	Marie ROMERO	DPJJ / SERC	2020	2023
Les violences sexuelles intrafamiliales sur mineurs en Polynésie française : parcours de personnes victimes et traitement institutionnel du problème	Lucile HERVOUET	DSFE / CNAF / DPJJ	2021	2023
Documentaire « Théret n°487 » sur la colonie pénitentiaire de Belle-Île-en-mer	Julien HILLION	IERDJ / DPJJ	2022	2023
De l'infraction à l'accompagnement éducatif en ligne, la justice des mineurs face aux usages numériques	Emilie POTIN, <i>et. al.</i>	IERDJ / DPJJ	2021	2023
La mixité sexuée à l'épreuve de la prison	Coline CARDI, Anne JENNEQUIN, Corinne ROSTAING, <i>et. al.</i>	IERDJ / DPJJ / DAP	2019	2023
Les logiques de la mobilité géographique et fonctionnelle chez les juges des enfants (1980 – 2023) : une source d'inégalités entre les territoires ?	Thomas LEONARD	ENPJJ	2020	2023

L'implication affective des éducateurs : effets et ressources ?	Maël VIRAT	ENPJJ	2020	2023
Etude sur le processus de professionnalisation des éducateurs et directeurs des services de la PJJ. Une analyse des discours des néo-titulaires sur leur formation initiale et leur prise de fonction.	Marie FROUIN	ENPJJ	2018	2023
Recherches en cours				
L'école en détention	Hugo BREANT, Lorenn CONTINI	DPJJ / SERC	2022	2024
Etude nationale sur la santé des jeunes pris en charge par la PJJ	KANTAR / ORS Ile-de-France	DPJJ / DGS / MILDECA	2020	2025
Les « situations frontières » de l'enfance « irrégulière » saisies par la question des « doubles suivis »	Mathias MILLET, Guillaume TEILLET <i>et. al.</i>	DPJJ	2021	2024
Conflits parental et violence : quelles formes de protection pour les mineurs ?	Astrid HIRSCHMANN <i>et. al.</i>	DPJJ	2022	2024
Les effets de la justice restaurative en France	Delphine GRIVEAUD, Sandrine LEFRANC, <i>et. al.</i>	IERDJ / DPJJ / SADJAV / ENPJJ	2020	2023
Analyse interdisciplinaire des effets éducatifs du challenge Michelet	François LE YONDRE, Gaëlle SEMPRES, <i>et. al.</i>	IERDJ / DPJJ	2022	2024

Etude de cohorte sur les prises de fonction des éducateurs et directeurs des services de la PJJ néo-titulaires : les effets produits par la réforme des formations statutaires de 2020	Marie FROUIN	ENPJJ	2022	2025
Le rôle de l'autorité judiciaire dans la prise en charge pénale des mineurs non accompagnés	Léa JARDIN	ENPJJ	2022	2024
« Carrières » déviantes et parcours de jeunes à l'épreuve du code de justice pénale des mineurs	Hélène CHERONNET	ENPJJ	2022	2025
Cultures et usages du numérique sur les terrains de la PJJ	Amandine KERVELLA	ENPJJ	2021	2024
Projets de recherche 2024				
Projet de recherche et d'intervention pour les MNA suivis par la PJJ et la prise en charge de leurs comportements addictifs	Marie JAUFFRET – ROUSTIDE	PJJ	2024	2026
Etude sur la prostitution des mineurs dans les territoires d'Outre-Mer	Marché en cours de publication	DGCS / DPJJ / DGOM	2024	2026
L'impact de la détention sur les trajectoires sociales, scolaires et / ou professionnelles des mineurs ayant connu une incarcération	Sélection de l'équipe en cours	Défenseur des Droits / DPJJ / IERDJ	2024	2026

La justice restaurative / réparatrice dans ses approches plurielles en France et au Québec	Jessica FILIPPI, Catherine ROSSI	ENPJJ / Université Laval	2024	2026
EDUCnum : développer l'éducation au numérique sur les terrains de la PJJ	Amandine KERVELLA	ENPJJ	Fin 2023	2025
Comportement de <i>Caregiving</i> des éducateurs et formation de l'alliance éducative	Maël VIRAT	ENPJJ	2024	2026

PARTIE VI : ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LA RECHERCHE MENÉES AU SEIN DES DIR

Au-delà de la DPJJ et de l'ENPJJ, les directions interrégionales et les directions territoriales peuvent être à l'initiative ou soutenir des recherches ou activités en lien avec la recherche sur leurs territoires. Le tableau ci-dessous recense les projets qui ont été portés à la connaissance du pôle recherche.

Territoire concerné	Titre du projet	Description du projet	Equipe et financement	Calendrier
DIR Grand-Centre	Recherche sur la mise en œuvre du CJPM sur le territoire de la DT PJJ Yonne-Nièvre	Cette recherche vise à mieux comprendre comment les différents professionnels adaptent leurs pratiques aux différents enjeux posés par le CJPM. L'objectif est d'accompagner les équipes pour la mise en œuvre du CJPM, de réaliser un premier bilan et de suivre dans la durée un certain nombre d'indicateurs, pour mieux appréhender objectivement les effets de la réforme.	Recherche en science politique menée et financée par le laboratoire CESDIP : Jacques DE MAILLARD, Mathilde DARLEY, Mathieu ZAGRODZKI. Financement de la DT Yonne-Nièvre envisagé pour 2024.	2022-2024
DIR Sud	Mémoire : La formation des professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Hérault aux compétences psychosociales	Ce mémoire questionne les effets de la formation des professionnels de la PJJ de l'Hérault, notamment en termes d'amélioration du bien-être des jeunes et de leurs parents.	Mémoire en sociologie préparé par Françoise MAVRAEVA VELASCO (Université Paul-Valéry, Montpellier); Sous la direction de Marianna DANKO, et Gérard PITHON	2023
DIR Sud-Ouest	Mémoire : L'insertion des mineurs délinquants à la protection judiciaire de la jeunesse	Mémoire de sociologie sur l'insertion des jeunes suivis par la PJJ (autorisation de terrain accordée par la DT Aquitaine Nord).	Mémoire de sociologie encadré par Cécile VIGOUR, université de Bordeaux et Sciences Po Bordeaux	Sept. 2022 - Juin 2023
DIR Grand-Nord	Thèse : Soins psychique et clinique institutionnelle auprès d'adolescents violents	Comment rendre possible une forme de soins psychique pour des adolescents aux limites, placés dans une institution judiciaire, qui n'ont pas de demande verbalisée et ne se rendent pas dans les lieux de soins ?	Thèse de Julie VANHAST. Dirigée par Jean-Yves CHAGNON et Aurélie MAURIN.	2019 - 2024

DIR Sud-Est	Diagnostic prostitution des mineurs	Cette démarche a pour but de faire un état des lieux de la stratégie nationale de lutte contre la prostitution des mineurs en faisant remonter les risques et les situations de prostitutions, recensant les ressources et les besoins des acteurs et en proposant des pistes d'actions concrètes.	Amicale du Nid Financement par le plan national de lutte contre la prostitution DDETS / CD13 et le soutien de la Ville de Marseille CLSPD commission mineurs	Juillet 2023 – Juin 2024
	Thèse : L'application du droit pénal des mineurs	Comment l'administration déploie sur le territoire la loi de référence et comment cela s'applique sur le terrain ?	Thèse en droit de Morgane VERMEERSCH sous la direction du Pr BONFILS et GALLARO, Université Aix-en-Provence	2019-2025
	Colloque « Mouvances extrêmes » (DT Bouches-du-Rhône)	Colloque en direction des professionnels de la PJJ et partenaires de la prise en charge des jeunes et des familles suivis dans le cadre de la politique publique de prévention et de lutte contre la radicalisation djihadiste et d'ultra droite. Sensibilisation aux problématiques de dérives sectaires.	Colloque organisé par la DT13	Juin 2023
	Journée d'étude interrégionale sur la réparation et la médiation pénales	Journée organisée dans le but d'établir un état des lieux de l'offre et des besoins sur les territoires, permettre un échange des pratiques SP-SAH, favoriser la complémentarité SP-SAH, aider les professionnels à s'emparer de ces dispositifs et mesures, renforcer leurs connaissances et rendre plus lisibles les dispositifs afin d'encourager la prescription.	Journée organisée par la DIR Sud-Est	2023

	Webinaire / émeutes (DT Alpes Maritimes)	Intervention que la question des émeutes urbaines et sur « comment parler aux jeunes de ces émeutes » ; réflexion sur leurs représentations et sur la manière dont ils perçoivent ces évènements et sur les impacts psychologiques.	Webinaire organisé par la DT Alpes Maritimes. Interventions de Yvan GASTAUD, Michèle BATTISTA	2023
	Rencontres franco-belges sur la justice restaurative pour les mineurs (DT Alpes Vaucluse)	Colloque sur deux jours croisant les approches françaises et belge en matière de JR pour les mineurs.	Webinaire organisé par la DT Alpes Vaucluse, avec l'Institut Français de la Justice Restaurative	2023
DIR Grand-Ouest	Evaluation de la politique publique sports	Le développement du sport santé devient une mission d'intérêt général dans les établissements et services médico-sociaux, avec des activités adaptées et un référent désigné. Il s'agirait au travers de cette démarche de faire le recensement de ce qui se fait ou non en territoire ; d'identifier la manière dont ce sujet est travaillé (ou pas) ; de cerner ce qui – dans la culture professionnelle des éducateurs PJJ - fait levier ou à l'inverse ce qui fait frein ; d'identifier les moyens et actions à mettre en œuvre pour développer la pratique des activités sportives chez les jeunes	DIR Grand-Ouest et Institut régional d'administration de Nantes (IRA)	2023
DIR Ile-de-France Outre-Mer	Diagnostic sur l'accompagnement des mineurs détenus ayant des conduites addictives	Diagnostic réalisé dans le cadre du projet financé par le Fond de concours national Mildeca : organisation actuelle dans la sécurisation du parcours d'accompagnement des mineur-es détenu-es ayant des conduites addictives, durant leur incarcération et une fois sorti-es.	DIR IDF-OM, financement MILDECA	2021-2023
	Etude sur les mineurs non-accompagnés détenus à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis	Recherche sociologique réalisée par l'association Trajectoires	DT Essonne Association Trajectoire	2021-2023

	Recherche sur le syndrome d'alcoolisation fœtale chez les mineurs détenus à la Réunion	Recherche en cours sur le syndrome d'alcoolisation fœtale au sein des mineurs détenus	DT La Réunion	2023-2024
	Recherche-action « les jeunes vulnérables, conduites addictives et réduction des risques »	Projet de recherche-action financée pour 3 ans par l'ARS 94 concernant la thématique suivante : « les jeunes vulnérables, conduites addictives et réduction des risques »	DT Val-de-Marne, ARS Val-de-Marne CAARUD Visa 94, Université Paris Est Créteil, Maison de l'adolescent 94, association Drogue et société (CSAPA et IAP – consultation Jeunes consommateurs).	2023-2026

PARTIE VII : CHERCHEURS ET ÉTUDIANTS AYANT SOLLICITÉ LE PÔLE RECHERCHE

Le tableau ci-dessous présente les sollicitations reçues par le pôle recherche pour des conseils et/ou demandes d'accès au terrain entre octobre 2022 et octobre 2023.

Nom	Institution	Statut	Thématique	Nature de la demande
Laura Meignen (avec Gaëlle Henaff, Virginie Muniglia, Lila Le trividic Herrache, Emilie Potin)	Université Rennes 2	Recherche cofinancée par le Défenseur des droits et l'INJEP	Les déclinaisons territoriales dans la prise en charge des jeunes majeurs	Demande d'accès au terrain
Yannick Bressan	Université Paris 8	Participant au DU « violences faites aux femmes »	La problématique des mineurs victimes de violence au sein de leurs couples	Demande de données
Carey Young	Slade School of Fine Art, University College London	Artiste et chercheuse, accueillie en résidence par l'IERDJ	Projet "surfaces de droit" (architecture des bâtiments juridiques)	Demande d'accès au terrain (photographie d'un CEF)
Kakuko Matsumoto	Université des femmes de Mukogawa (Japon) / université de Tours	Chercheuse en musicologie	Développement d'une approche narrative de la musique à destination des jeunes détenus	Demande d'avis de la DPJJ pour l'accès aux établissements pénitentiaires
Anne Courtois	Université Paris 8	Psychologue clinicienne préparant une inscription en thèse	L'hypnose auprès des mineurs incarcérés	Demande de renseignements concernant l'accès au terrain
Aoi Ogai	Université Kanazawa (Japon)	Chercheuse en droit	Comparaison de la prise en charge pénale des mineurs en France et au Japon	Sollicitation pour visiter des établissements de la PJJ
Ludovica Costa	EHESS	Étudiante en M2	Comparaison des politiques de réinsertion pour les mineurs détenus en Italie, France et Norvège	Demande de renseignements

Vincent Mancini	-	Psychologue clinicien préparant une inscription en thèse	Le rôle des figures parasociales dans les phénomènes de radicalisation	Informations préalables à l'inscription en thèse
Savanah De Boer	Université Rennes 2	Doctorat en psychologie	Les parcours d'adolescents délinquants et les phénomènes de récurrence	Demande de données statistiques
Camille Tetart	Université de Montréal	Doctorante en travail social	La prise en charge des mineurs non-accompagnés au pénal en France	Prise de contact (demande de renseignements)
Julie Vanhalst	Université Sorbonne Paris Nord	Doctorante en psychologie	Les soins psychiques des adolescents placés à la PJJ	Demande d'accès au terrain (consultation de dossiers)
Pierre Csigai	Université de Lille	Etudiant en neuropsychologie préparant une inscription en thèse	La régulation émotionnelle des mineurs pris en charge par la PJJ	Prise de contact (demande de renseignements)
Thèses – professionnels PJJ				
Virginie Rigot	EHESS	Thèse en sociologie	La vie amoureuse de jeunes femmes aux prises avec la justice	Thèse soutenue par la DPJJ dans le cadre de la circulaire de 2013
Anna Bienvenu	Université Aix-Marseille	Thèse en psychologie	Les conduites prostitutionnelles parmi les mineures suivies par la PJJ	Thèse soutenue par la DPJJ dans le cadre de la circulaire de 2013

PARTIE VIII : PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE 2024

1. Définition des domaines prioritaires de recherche (DPR)

A l'issue d'une réunion entre le service recherche et documentation (SRD) de l'ENPJJ et le SERC, en lien avec la sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation (SDMPJE), quatre DPR ont été définis au printemps 2023 :

- Handicap et suivi pénal des mineurs ;
- Sexualité, normes de genre, minorités sexuelles, minorités de genre ;
- La place de la victime dans la prise en charge pénale des mineurs ;
- Délinquance et phénomènes de bande en territoires ultramarins.

2. Résultats de la consultation des parties prenantes

Les directions interrégionales, les fédérations et les institutions partenaires ont été consultées à la rentrée 2023 sur les besoins de connaissances et les préoccupations identifiées sur ces domaines prioritaires de recherche. La consultation des parties prenantes a permis de recueillir une quarantaine de propositions de sujets de recherche sur les différents domaines proposés. Le tableau ci-dessous est le résultat d'une première synthèse réalisée sur ces propositions : les sujets faisant déjà l'objet d'une recherche en cours n'ont pas été retenus et certains sujets ont été fusionnés en raison de leur similarité. Plusieurs sujets complémentaires (ne rentrant pas dans le cadre des domaines proposés) ont été écartés mais seront pris en compte pour la définition des DPR de 2024.

Neuf sujets sont proposés au conseil scientifique, pour aboutir à la formulation de deux thématiques prioritaires.

DPR		Proposition de sujet à partir de ce DPR
Handicap et suivi pénal des mineurs	1	La prise en charge des jeunes suivis par la PJJ en situation de handicap Etat des lieux sur le repérage des situations de handicap / des troubles autistiques lors du travail d'évaluation et sur la formation des professionnels à ce sujet. Quelles sont les modalités d'accompagnement des mineurs en situation de handicap et quelle est leur efficacité ? Quelles sont les difficultés rencontrées dans la prise en charge des mineurs en situation de handicap ? Comment les différentes institutions prenant en charge ces mineurs (médical, social, pénal, scolaire) s'articulent-elles ?
	2	L'impact du handicap Quelle prise en compte et quel impact du handicap lors de la procédure pénale (notamment sur la responsabilité pénale du mineur) ? Quel impact sur l'accompagnement à la PJJ ? Comment travailler la responsabilité pénale pour des auteurs porteurs de handicap ? Le parcours pénal peut-il constituer un frein à la mise en œuvre d'actions pour compenser le handicap du mineur ? Quelle est la trajectoire des mineurs en situation de handicap ?

Sexualité, normes de genre, minorités sexuelles, minorités de genre	3	<p>La question de la mixité dans les structures d'accueil</p> <p>Comment prendre en charge la mixité dans les établissements de placement ? Quels sont les impacts sur leur fonctionnement, quelles précautions prendre et quels partenaires faire intervenir ?</p>
	4	<p>Minorités sexuelles et minorités de genre</p> <p>Problématiques spécifiques aux publics transgenres, LGBT : connaissance, risques, prise en charge.</p> <p>Etat des lieux des connaissances des professionnels, de l'offre de formation et des pratiques institutionnelles / professionnelles sur la pluralité des identités et orientations sexuelles des jeunes pris en charge par la PJJ.</p> <p>Impact du rejet des minorités de genre et sexuelles par les jeunes suivis par la PJJ.</p>
	5	<p>Culture sexiste et culture du viol chez les jeunes hommes judiciairisés</p> <p>Représentation de la femme chez les jeunes judiciairisés : enjeux d'accompagnement et prévention.</p> <p>Consommation de pornographie par les mineurs judiciairisés : effets sur les trajectoires délictuelles et personnelles.</p> <p>Accompagnement des jeunes en hébergement sur les questions de genre.</p>
	6	<p>La sexualité des jeunes suivis par la PJJ</p> <p>De quelle façon la sexualité est-elle abordée avec les jeunes ?</p> <p>Comment mieux prendre en compte la question de la sexualité comme enjeu de développement identitaire et psychoaffectif dans l'accompagnement des mineurs ?</p> <p>Enquête sur les représentations et les expériences des jeunes sur la sexualité.</p>
La place de la victime dans la prise en charge pénale des mineurs	7	<p>Impact du CJPM sur la place de la victime dans la prise en charge pénale des mineurs</p> <p>Impact du CJPM sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la prise en considération et l'accompagnement de la victime (quelle prise en considération de la victime lors des audiences de sanction et de culpabilité ?). - la relation auteur / victime. - la médiation (quelle formation des professionnels, quels impacts sur leurs pratiques et sur les prises en charge ? quelles sont les attentes de magistrats, quelles sont les conditions pour faire aboutir une médiation ?)
	8	<p>Prise en considération de la victime</p> <p>Etude sur les mécanismes à l'œuvre dans le processus de réhabilitation vécu par la victime.</p> <p>La place de la victime lors des audiences de sanction et culpabilité.</p> <p>Prise en considération de la victime dans le duo réparation / médiation.</p>

		Influence de la procédure judiciaire sur le rétablissement des victimes mineurs.
Délinquance et phénomènes de bandes dans les territoires ultramarins	9	Le suivi pénal des mineurs dans les territoires ultramarins La prise en compte de la dimension interculturelle et du contexte socioéconomique dans le suivi des jeunes.
	10	Les gangs dans les territoires ultramarins Analyse de la délinquance de groupe dans certains territoires ultramarins.

3. Priorisation du conseil scientifique

Les deux thématiques prioritaires par le conseil scientifique sont les suivantes :

1. **Handicap et suivi pénal des mineurs :** Plusieurs études indiquent que la prévalence des différentes formes de handicap est particulièrement élevée parmi les jeunes suivis par la PJJ. Or le handicap peut avoir de multiples conséquences : il peut favoriser l'entrée dans la délinquance, il a tendance à compliquer l'insertion scolaire et professionnelle des jeunes et peut également impacter leur suivi pénal. Le handicap pose donc d'importants enjeux pour la prise en charge éducative, à ce stade peu étudiés par la littérature. La recherche que soutiendra la DPJJ pourra porter sur la question du repérage du handicap par les professionnels de la PJJ, sur l'articulation des différentes institutions qui prennent en charge les mineurs en situation de handicap suivi au pénal, sur les enjeux et difficultés que pose une telle prise en charge, sur la question de la mise au travail de la responsabilité pénale dans le cas des mineurs présentant des handicaps psychiques ou encore sur l'impact du handicap sur les décisions judiciaires et sur la prise en charge éducative.
2. **Délinquance et phénomènes de bande dans les territoires ultramarins :** La délinquance – et notamment la délinquance des mineurs – a fait l'objet de divers travaux ces dernières décennies, tant sur les caractéristiques sociodémographiques et psychologiques des auteurs que sur leurs motivations ou encore sur les dynamiques sociales qui sont en jeu dans les phénomènes de délinquance « en bande ». L'immense majorité de ces travaux porte toutefois sur l'hexagone. Or les résultats de ces recherches ne s'appliquent pas toujours aux contextes ultramarins, en raison des nombreuses spécificités de ces territoires sur le plan démographique, social, économique ou encore culturel. Certains de ces territoires sont confrontés à une délinquance juvénile importante et notamment à des phénomènes de « gangs ». De nouvelles recherches permettant de mieux connaître et comprendre les phénomènes de délinquance dans ces territoires, et notamment la délinquance collective, seraient donc particulièrement utiles pour améliorer la prévention de la délinquance et la prise en charge des jeunes à la PJJ.

Les deux autres domaines prioritaires de recherche n'ont pas été prioritaires mais ont néanmoins suscité l'intérêt des membres du conseil scientifique. Concernant la thématique « sexualité, normes de genre, minorités sexuelles, minorités de genre », plusieurs membres du conseil scientifique rappellent que la thématique du rapport à la sexualité parmi les jeunes suivis par la PJJ a déjà fait l'objet de plusieurs travaux dans la littérature scientifique. En revanche, la thématique de la prise en charge des mineurs LGBTQIA+ n'a pas encore fait l'objet de travaux à la PJJ et il pourrait être utile de disposer de données et d'analyses sur ce sujet encore très invisibilisé au sein de l'institution. Concernant la thématique « la place de la victime dans la prise en charge pénale des mineurs », les échanges mènent à la conclusion qu'il pourrait être

utile d'axer de futurs travaux de recherche sur le triptyque « médiation, réparation, restauration », notamment pour évaluer l'impact du CJPM dans la prise en considération de la victime. Bien que non priorisées pour les appels à projets de 2024, ces deux thématiques pourront donc faire l'objet d'un soutien de la DPJJ par d'autres moyens que les appels à projets.

ANNEXES

1. ANNEXE 1 : APPEL A PROJETS « ERRANCES »

APPEL A PROJETS N°1 (2023)

« ERRANCES »

**L'errance des jeunes pris en charge
par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)**

Disciplines concernées : anthropologie, criminologie, droit, histoire, médecine, psychologie, sciences de l'éducation et de la formation, science politique, sociologie...

Contexte général

Les jeunes en situation d'errance deviennent une préoccupation importante pour les professionnels de l'intervention sociale à partir des années 1990, qui s'inquiètent de la présence de groupes de jeunes sans hébergement, mendiant dans les centres-villes. La recherche-action menée en 1992 par François Chobeaux fait émerger la catégorie de « jeunes en errance »¹ : elle désigne des jeunes de 16 à 30 ans, considérés comme marginalisés, évoluant en groupe et sans but, et vivant principalement de la mendicité². Ce n'est que lorsque certaines municipalités prennent des arrêts « anti-mendicité », qui font polémique, que les médias s'emparent de cette question et permettent d'inscrire cette problématique à l'agenda politique.

Deux rapports publics sur le thème de l'errance sont commandés en 1995 et participent à lier le phénomène d'errance à la jeunesse³. Cependant l'objet d'étude reste flou et les auteurs s'accordent sur le caractère flottant de cette notion : la définition de l'errance peut être restrictive et se limiter aux situations où les jeunes vivent et dorment « dans la rue », ou au contraire plus vaste, en incluant « *les trajectoires complexes et chaotiques au sein desquelles les jeunes ne cessent de circuler* »⁴.

Malgré cette difficulté à définir précisément ce qu'elle recouvre, la catégorie des « jeunes en errance » désigne une sous-population des jeunes « à problème » qu'il faut prendre en charge, qu'ils soient considérés comme « en danger » ou « dangereux ».

Bien que regroupés sous une appellation commune, les jeunes en situation d'errance ne présentent pas les mêmes conditions objectives de vie : l'errance peut se caractériser par une absence de logement ou une « utilisation non ordinaire du logement »⁵ ; être mobile et caractérisée par une itinérance, ou immobile en se cantonnant à un espace restreint ; être rythmée ou non par des consommations de substances, etc. Ainsi, bien qu'il n'existe pas de

¹ Pattegay, P. (2001). L'actuelle construction, en France, du problème des jeunes en errance. Analyse critique d'une catégorie d'action publique. *Déviante et Société*, 25, 257-277.

² Chobeaux, F. (2011). *Les nomades du vide: Des jeunes en errance, de squats en festivals, de gares en lieux d'accueil*. La Découverte.

³ Quaretta, B. (1995). *Face à l'errance et à l'urgence sociale*, Rapport au secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé de l'action humanitaire d'urgence. URL : <https://www.vie-publique.fr/rapport/25152-face-lerrance-et-lurgence-sociale> ; Lagrandé, F. (1995). *Les phénomènes d'errance chez les jeunes de quinze à vingt-cinq ans*, Ministère du Travail et des Affaires sociales, Conseil technique des clubs et équipes de prévention spécialisée. URL : <https://www.vie-publique.fr/rapport/25051-les-phenomenes-derrance-chez-les-jeunes-de-15-25-ans-observations-e>

⁴ DAS (1999). Guide méthodologique de la démarche de diagnostic partagé sur l'errance et la grande marginalité des jeunes.

⁵ Pattegay, P, *op. cit.*

définition qui fasse consensus, l'errance se caractérise quoiqu'il en soit par une instabilité résidentielle et une grande précarité⁶.

Les recherches menées sur ces jeunes ont permis de montrer que l'errance résultait d'un cumul de mécanismes structurels et individuels. D'une part, la dégradation du marché de l'emploi et l'affaiblissement des politiques publiques participent à fragiliser les jeunes les plus précaires et les plus à risque d'exclusion. D'autre part, les jeunes en situation d'errance ont souvent connu dans leur enfance des violences intrafamiliales, des négligences et de nombreuses ruptures (y compris résidentielles), induites par une forte précarité et un support relationnel faible. L'errance est également décrite comme une « expérience du vide »⁷, le déplacement physique ayant pour objectif de calmer la souffrance psychique.

Les recherches sur l'errance des jeunes se sont principalement intéressées aux jeunes adultes et à l'errance des mineurs dans un contexte migratoire. Il existe ainsi peu de données sur l'errance des mineurs non migrants et/ou des mineurs en conflit avec la loi. Difficile à chiffrer, ce phénomène touche des jeunes suivis par la PJJ : certains ont connu des périodes d'errance avant leur prise en charge, lesquelles expliquent souvent le passage à l'acte délinquant ; tandis que d'autres se retrouvent en situation d'errance suite à des fugues au cours de leur suivi.

Ces situations sont susceptibles de mettre à mal le travail éducatif. Les professionnels disposent de peu d'informations sur ces jeunes, ont souvent des difficultés pour entrer en contact avec eux et pour faire appliquer les mesures éducatives prononcées par les magistrats. En outre, la diversité des situations implique une réponse adaptée à chacune d'elle, or les dispositifs existants apparaissent parfois inadaptés pour certains jeunes.

Enjeux de l'appel à projets

Les propositions de recherches pourront porter sur l'ensemble des situations d'errance que connaissent les jeunes suivis par la PJJ (même intermittentes ou temporaires) et ne devront pas être centrées sur les situations d'errance dans le cadre d'un parcours migratoire. Nous entendons ici le terme d'errance au sens large :

- Jeunes en situation de fugue,
- Jeunes dont les lieux d'habitation varient fortement et/ou ne sont pas connus,
- Jeunes sans domicile, vivant en squat, etc.

Cet appel à projets a pour objectif d'améliorer l'état des connaissances d'une part sur les expériences d'errance des jeunes suivis par la PJJ et sur leur inscription dans leur parcours de vie, et d'autre part sur la prise en charge institutionnelle de ces jeunes ainsi que sur les pratiques professionnelles mises en place pour les accompagner.

Axes de recherches

Les axes ci-dessous sont proposés à titre indicatif, les propositions de recherche pouvant s'inscrire dans un ou plusieurs axes ou en proposer de nouveaux.

Axe 1 - Trajectoires, expériences et représentations des jeunes en situation d'errance

En premier lieu, les propositions pourront porter sur les parcours de vie et les parcours institutionnels des jeunes qui vivent des situations d'errance, ainsi que sur les modalités de ces périodes d'errance, en interrogeant notamment ce qu'ils et elles font pendant ces temps durant lesquels les contacts avec les professionnels sont rares voire inexistants. Ces périodes sont souvent identifiées comme fortement à risque, les jeunes pouvant par exemple s'engager dans la consommation de stupéfiants, dans des pratiques prostitutionnelles ou être victimes de traite des êtres humains.

⁶ Rothé, C. (2013). *Les « jeunes en errance » : effets et usages d'une catégorie d'action publique*, thèse de doctorat, Université de Rennes 1.

⁷ Le Breton, D. (2007). *En souffrance: Adolescence et entrée dans la vie*. Éditions Métailié.

Si l'errance a pu être considérée comme un processus de désaffiliation, qui mène à des formes d'isolement, elle peut également représenter une forme de « socialisation à la marge »⁸. Les propositions de recherche pourront ainsi interroger l'expérience que les jeunes font de l'errance, en s'intéressant à leurs conditions de vie, aux ressources sur lesquelles ils s'appuient et aux liens familiaux et amicaux qu'ils tissent et/ou renforcent durant ces périodes. L'impact de ces périodes d'errance sur le parcours des jeunes et sur leur prise en charge pourra également être questionné.

- Quelles sont les différentes formes d'errance vécues par les jeunes pris en charge par la PJJ ?
- Comment les périodes d'errance s'inscrivent-elles dans le parcours individuel et familial des jeunes ?
- Quel sens les jeunes donnent-ils à ces périodes d'errance et quel regard portent-ils sur les dispositifs de prise en charge dédiés ?

Axe 2 - État des lieux des dispositifs à destination des jeunes en situation d'errance et représentations des professionnels

L'émergence de la problématique des jeunes en errance a donné lieu à une remise en question des modes de prise en charge existants, qui se sont révélés inadaptés aux situations dans lesquelles ces jeunes se trouvaient. Souvent perçus comme rétifs à la prise en charge, ces jeunes mettent en effet souvent en difficulté les professionnels qui peinent à établir une relation éducative féconde avec eux. L'insertion et l'autonomisation, perçues comme solutions, ne sont pas possibles sans passer par une étape de « reconstruction » préalable, caractérisée notamment par une amélioration de l'état de santé et du bien-être des jeunes⁹. Des dispositifs dit « à bas seuil » et des démarches d'« aller-vers » ont donc été mis en place, la création et le maintien du lien primant sur l'objectif de réinsertion.

Ce deuxième axe pourrait s'intéresser aux dispositifs de prise en charge de l'errance à la PJJ, aux représentations et aux pratiques des professionnels, ainsi qu'aux relations partenariales que de tels dispositifs impliquent.

- Dans quelle mesure les dispositifs existants permettent-ils de prendre en charge les différentes formes d'errance et/ou de rétablir une relation éducative avec les jeunes ?
- Quels sont les effets de ces périodes d'absence sur la prise en charge des jeunes ?
- Comment les professionnels appréhendent-ils ces périodes d'errance et assurent-ils la continuité de la prise en charge ?
- Comment les risques juridiques et éducatifs liés à l'errance sont-ils assumés par les institutions et co-portés avec la justice ?

Axe 3 – L'errance malgré la prise en charge

Les institutions de protection de l'enfance se retrouvent parfois en difficulté face à des prises en charge qui prennent fin, sans que des solutions de suivi ou d'hébergement ne puissent être proposées. D'après l'INSEE, en 2012, près d'un tiers des sans domicile fixe de moins de 25 ans ont connu un parcours à l'Aide Sociale à l'Enfance¹⁰. Il n'existe pas à notre connaissance de données comparables pour les jeunes suivis par la PJJ, même si les sorties de dispositifs constituent un enjeu majeur.

⁸ Greissler, E. (2008). « La construction identitaire à partir d'expérience de rue à Montréal : une tension entre marginalité et conformité », *Sociétés et jeunesse*, n°6.

Parazelli, M. (1995). « L'espace dans la formation d'un potentiel de socialisation chez les jeunes de la rue : assises théoriques ». *Cahiers de géographie du Québec*, 39 (107), 287-308.

⁹ Rothé, C. (2010). « "Jeunes en errance". Les effets pervers d'une prise en charge adaptée ». *Agora débats/jeunesses*, 54, 87-99.

¹⁰ Françoise Yaouancq et Michel Duée, « Les sans-domicile en 2012 : une grande diversité de situations », Insee, France, *Portrait social* - édition 2014

Par ailleurs, le refus par certains jeunes des dispositifs proposés durant leur prise en charge, comme le placement notamment, est susceptible d'engendrer des fugues pendant lesquelles les jeunes se retrouvent en situation d'errance et de vulnérabilité.

Les situations les plus complexes, à l'intersection de plusieurs types de prise en charge (judiciaire, sociale, sanitaire, médico-sociale)¹¹ peuvent également donner lieu à des formes d'errance, par les mises en échec successives des solutions proposées, y compris lors d'une éventuelle prolongation des prises en charge, au moment du passage au statut de jeune majeur (18-21 ans).

- Dans quelle mesure les dispositifs de prise en charge sont-ils susceptibles de générer des ruptures, pouvant mener à l'errance ?
- Comment les fins de prise en charge sont-elles anticipées pour éviter les situations d'errance au sortir des dispositifs ?

Recommandations générales

Dans la sélection des projets, la DPJJ sera particulièrement attentive aux aspects suivants :

- La faisabilité des enquêtes et l'anticipation des questions d'accès aux terrains, auprès des services, des professionnels autant que des jeunes.
- La dimension pluridisciplinaire de la proposition, qu'il s'agisse de la composition de l'équipe et/ou des approches théoriques et empiriques adoptées.
- L'apport général à la connaissance des phénomènes étudiés, autant que la contribution aux réflexions autour des politiques publiques et des pratiques de terrain.
- La prise en compte des aspects éthiques et déontologiques soulevés par la recherche.

Durée de la recherche

À déterminer avec l'équipe candidate, mais le projet ne pourra excéder 24 mois.

Budget de la recherche

Le budget alloué à ce projet est de 80 000 euros.

Livrables attendus

Un rapport de recherche de 80 pages, hors annexes.

Une synthèse de 10 pages (principaux résultats des enquêtes).

Modalités de candidature

Le dossier (contenu dans **un seul document, au format PDF**) se composera, dans cet ordre :

- d'un résumé (1 page maximum),
- du projet (10 pages maximum, police Times New Roman, taille 12 et interligne simple),
- du dossier administratif et financier,
- de la présentation de l'équipe de recherche (CV d'1 page maximum par membre), de la structure porteuse et des éventuels partenaires.

Dans cette proposition, doivent figurer la présentation des enjeux du projet, son dispositif méthodologique, la population d'enquête ciblée, les terrains envisagés et le dispositif éthique et déontologique adopté.

Le dossier finalisé sera envoyé à Alice Simon, responsable du Pôle Recherche, à ces deux adresses :

¹¹ Chobeaux, F. (2016). La fabrique institutionnelle de l'errance. *Le Sociographe*, 53, 21-26.

serc.dpjj-sdmpje@justice.gouv.fr et alice.simon@justice.gouv.fr **avant le 11 août 2023.**

Un accusé de réception vous sera envoyé.

Modalités de sélection

Chaque proposition sera évaluée par des membres du Conseil scientifique de la DPJJ, du Service Évaluation, Recherche et Contrôle (SERC), de son Pôle Recherche et de différents bureaux compétents de l'administration centrale.

Les résultats de cette sélection vous seront communiqués, et une convention sera ensuite signée entre la DPJJ et la structure portant le projet retenu.

2. ANNEXE 2 : APPEL A PROJETS « PARENTALITES »

APPEL A PROJETS N°2 (2023)

« PARENTALITES »

La parentalité des jeunes suivis en protection de l'enfance

Disciplines concernées : anthropologie, criminologie, droit, histoire, médecine, psychologie, sciences de l'éducation et de la formation, science politique, sociologie...

Depuis les années 1990, les professionnels de la protection de l'enfance mettent en place des mesures de « soutien à la parentalité », qui accompagnent les parents de mineurs en danger et/ou délinquants dans leurs fonctions socio-éducatives (Fablet, 2010). Si cette nouvelle approche a fait l'objet de nombreuses investigations, peu de travaux ont en revanche étudié les parcours de mineurs ou de jeunes majeurs qui sont eux-mêmes déjà parents ou le deviennent au moment de leur suivi par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et/ou de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Aussi, la Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) lance un appel à projets pour soutenir des recherches qui pourront éclairer ce phénomène des parentalités juvéniles en protection de l'enfance (ASE et PJJ), afin d'améliorer la prise en charge institutionnelle des jeunes concernés.

Contexte général

Dans l'ensemble de la population française, l'âge des parents au premier enfant ne cesse d'augmenter, pour atteindre 31 ans en moyenne aujourd'hui. D'après l'INSEE, les maternités précoces sont rares, et représentent moins de 3 % des naissances annuelles depuis 1986. En 2018, 1,2 % des nouveau-nés en France métropolitaine avait une mère âgée de moins de 20 ans. En revanche, ces maternités précoces sont plus nombreuses dans les départements, régions et collectivités d'Outre-mer (de 3,1 % en Guadeloupe à 10,2 % des mères en Guyane)¹². On constate que dans les classes populaires, et notamment chez les jeunes femmes peu ou pas diplômées, la première maternité arrive dans l'ensemble plus tôt (- 4 ans). On pourrait donc émettre l'hypothèse que les jeunes suivis par la protection de l'enfance, particulièrement touchés par des vulnérabilités multiples (Potin, 2012), sont plus exposés à ces parentalités précoces.

¹² Papon S., « 759 000 nouveau-nés en France en 2018 : seulement 12 000 ont une mère de moins de 20 ans », *Insee Première*, n°1773, 2019. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4211194>

Les statistiques disponibles concernent principalement la santé et la sexualité des jeunes, souvent sous l'angle de leurs « conduites à risques » (Amsellem-Mainguy et Dumollard, 2015 ; Amsellem-Mainguy *et al.*, 2017). D'après une enquête de l'INSERM menée en 2004, auprès de jeunes de 14 à 20 ans suivis par la PJJ, l'âge du premier rapport sexuel était plus précoce que dans l'ensemble des jeunes (77 % des jeunes PJJ avaient déjà eu un premier rapport sexuel à 16 ans, contre 32 % dans la population scolaire générale)¹³. Près de la moitié des jeunes pris en charge par la PJJ, et cela était d'autant plus fort chez les mineurs (14-17 ans), n'utilisait pas systématiquement un moyen de contraception. Entre 2014 et 2021, si le taux de recours à l'IVG a progressé chez les femmes de plus de 25 ans, il a diminué chez les 15-24 ans, particulièrement chez les plus jeunes¹⁴. Là encore, ces expériences sont plus présentes chez les jeunes suivis par la PJJ qu'en population générale : en 2004, un cinquième des jeunes filles suivies par la PJJ avait déjà pratiqué une IVG et un tiers avait utilisé une pilule du lendemain. Concernant les grossesses, les dernières données disponibles datent de 1998 : une enquête sur la santé des adolescents pris en charge par le secteur public de la PJJ montrait que 4 % des jeunes filles enquêtées avaient mené une grossesse à terme¹⁵. Dans la dernière enquête de la DPJJ, conduite au sein des centres éducatifs fermés (CEF), la parentalité concerne moins d'1 % des jeunes qui y sont placés¹⁶.

Ces données demeurent très partielles, sont presque exclusivement centrées sur les grossesses et les maternités, et font des expériences masculines de la parentalité un angle mort des réflexions. Par ailleurs, elles ne permettent pas réellement de mesurer l'ampleur de ces parentalités précoces chez l'ensemble des jeunes suivis en protection de l'enfance. En outre, aucune étude récente n'étudie la façon dont les professionnels de l'ASE et de la PJJ accompagnent les mineurs dans leur expérience de la parentalité, ni l'impact de la parentalité sur le parcours (familial, judiciaire, scolaire, etc.) des mineurs suivis en protection de l'enfance.

Enjeux de l'appel

Le terme de « parentalité » s'est beaucoup diffusé depuis les années 1990, d'abord dans la recherche en sciences sociales (en ethnologie, psychologie et sociologie notamment), puis dans les politiques publiques (Boisson, 2008). Nous entendons ici cette parentalité au sens large, en termes à la fois de droits (Burel, 2019), de pratiques sociales et d'expériences subjectives (Houzel [dir.], 1999), et dans ses différentes dimensions, qui ne peuvent être dissociées (Dauphin, 2014 ; Neyrand, 2002) :

- biologique : donner naissance à un enfant,
- juridique : être en capacité d'assurer son statut de parent (par la filiation et l'autorité parentale),
- psychologique : s'approprier son identité parentale et développer un sentiment de compétence (« devenir parent »),
- sociale : exercer son rôle et ses fonctions parentales (éducatives, sanitaires, économiques, résidentielles, etc.).

Dans le contexte particulier d'une prise en charge par l'ASE et/ou par la PJJ (aides à domicile, placement, milieu ouvert ou détention), cet appel à projets souhaite interroger à la fois l'entrée dans la parentalité de ces jeunes, et plus généralement le maintien dans la durée d'un statut et d'un rôle de parent auprès de leur(s) enfant(s). L'objectif est également de renseigner le rôle joué par les institutions, mais aussi par les familles des jeunes, dans l'accompagnement de leur parentalité. La dimension psychologique de l'accès à la parentalité a été récemment interrogée par une étude soutenue par l'ONPE sur les « maternités adolescentes » (Golse, 2022),

¹³ INSERM, DPJJ, « La santé des jeunes de 14 à 20 ans pris en charge par les services du secteur public de la protection judiciaire de la jeunesse », Rapport 1997-2004. URL :

http://www.justice.gouv.fr/art_pix/1_rapport_inserm_sante.pdf

¹⁴ Le taux de recours à l'IVG des 15-17 ans est de 4,9 pour 1 000 femmes en 2021. Vilain A., « Interruptions volontaires de grossesse : la baisse des taux de recours se poursuit chez les plus jeunes en 2021 », DREES, *Études et résultats*, n°1241, 2022. URL : https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2022-09/er1241_1.pdf

¹⁵ Choquet M., Ledoux S., Hassler C., Paré C., « Adolescents (14-21 ans) de la PJJ et santé », INSERM, DPJJ, 1998.

¹⁶ DPJJ, « Étude sur le profil des mineurs placés en CEF au 15 juin 2021 », 2021, SDMPJE/SERC.

soulignant la prégnance des troubles psychopathologiques chez ces jeunes mères (dépression, anxiété, addictions, etc.). Les recherches proposées dans le cadre de cet appel à projets pourront également s'intéresser à la question du couple parental, et les propositions qui incluent également des jeunes pères suivis par l'ASE et/ou par la PJJ seront particulièrement appréciées¹⁷.

Axes de recherche

Les trois axes ci-dessous sont proposés à titre indicatif, les projets de recherche pouvant s'inscrire dans l'un ou plusieurs de ces axes ou en proposer de nouveaux.

Axe 1 – Accompagner les parents mineurs et jeunes majeurs. Évolutions de l'accueil par l'ASE et la PJJ

Les recherches pourraient d'abord permettre de mieux appréhender l'évolution des structures d'accueil proposées aux mineurs et aux jeunes majeurs suivis en protection de l'enfance et qui deviennent eux-mêmes de jeunes parents. Le code de l'action sociale et des familles prévoit que chaque département puisse accueillir « les femmes enceintes et les mères isolées avec leurs enfants de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique » (article L222-5 du CASF). En 2017, les 93 établissements (publics, associatifs et privés) d'accueil mère-enfant (EAME) des services de la protection de l'enfance avaient un taux d'occupation de 62,5 %, laissant penser que les structures d'accueil étaient en nombre suffisant¹⁸. Toutefois, la présence de ces établissements spécifiques est encore inégalement répartie sur l'ensemble du territoire et oblige parfois les jeunes mères à s'éloigner de leur lieu de vie. Dans ces différentes structures (centre maternel, foyer maternel, maison de la mère et de l'enfant, quartier mère-enfant en prison, etc.), l'un des objectifs consiste « à préserver ou à restaurer des relations avec le père de l'enfant » (article L222-5 du CASF). Par ailleurs, la « coparentalité » (c'est-à-dire le partage d'une autorité parentale conjointe entre la mère et le père) a été reconnue par la loi en 2002¹⁹ (Favez, 2021) et la création de centres parentaux ouverts aux pères a été rendue possible en 2016²⁰. Pour autant, la prise en charge des expériences masculines de la parentalité semble encore plutôt marginale.

- Quels sont les liens entre l'entrée dans la parentalité et la mise en place d'une mesure au titre de la protection de l'enfance ? L'évaluation de la situation familiale est-elle la même selon que la personne considérée soit l'enfant, la mère mineure et/ou le père mineur ?
- Dans le cas des mineurs suivis au pénal, leur parentalité a-t-elle une influence sur le traitement et la réponse judiciaire apportée (classement sans suite, alternative aux poursuites, poursuite, composition pénale) ?
- Comment s'articule l'accompagnement des mineurs (représentés par leurs responsables légaux jusqu'à leur majorité) avec la reconnaissance de droits propres, en tant que nouveaux parents ? Quelles sont les difficultés juridiques et pratiques susceptibles d'être rencontrées dans ces situations ?

Les enquêtes pourront également questionner les pratiques quotidiennes d'accueil et d'accompagnement de ces jeunes (Ganne, 2017 ; Ganne & Thierry, 2019). Dans la mesure où les professionnels doivent envisager ces parcours à la fois comme ceux de mineurs ou de jeunes majeurs en danger et comme ceux de parents désormais responsables de leur(s) propre(s) enfant(s), ces logiques d'accompagnement peuvent créer des injonctions contradictoires. Ainsi, l'accompagnement socio-éducatif des jeunes semble faciliter une meilleure appréhension de leur nouvelle parentalité, tout en évitant les risques d'isolement et de décrochage scolaire, mais il les incite également à envisager une insertion professionnelle rapide pour devenir matériellement autonomes dès leur sortie, au détriment d'une

¹⁷ Les jeunes filles représentent entre un tiers et une moitié des jeunes suivis dans les structures de l'ASE (MECS, foyers de l'enfance, villages d'enfants, lieux de vie et d'accueil, etc.), mais seulement 14 % des jeunes suivis par la PJJ. Enquête auprès des établissements et services de la protection de l'enfance (DREES, ES-PE, 2017).

¹⁸ En 2017, 610 places sur 967 étaient occupées et le nombre de sorties était supérieur au nombre d'entrées annuelles (3 905 sorties pour 3 882 entrées). Données de la DREES (ES-PE, 2017).

¹⁹ Loi n° 2002-305 du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale.

²⁰ Article 20 de la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.

scolarisation plus longue (Golse, 2022). Par ailleurs, l'exercice de la parentalité semble de plus en plus se faire « sous pression » (Déchaux et Le Pape, 2021), les parents étant incités à anticiper, puis à s'engager pleinement dans un « projet parental ». Dans leurs relations avec les jeunes, les professionnels font avec leurs propres normes sociales (Serre, 2012), et peuvent considérer que ces parentalités sont à la fois trop précoces et trop à risques. Pour ces jeunes parents suivis par l'ASE et/ou la PJJ, l'accès à la parentalité peut constituer un moment important, durant lequel va donc se jouer leur plus ou moins grande adhésion aux attentes des services de la protection de l'enfance (Dietrich-Ragon et Frechon, 2022).

- Comment les structures de la protection de l'enfance accompagnent-elles la future parentalité de ces jeunes lors de la période anténatale (poursuite/interruption de grossesse, reconnaissance ou non de l'enfant à naître...) ? Comment faire cohabiter les enjeux sanitaires, éducatifs et parentaux au fil du parcours institutionnel de ces jeunes devenus parents ? Comment s'organise la continuité de la prise en charge au-delà des trois ans de l'enfant ? L'état actuel des établissements d'accueil oblige-t-il à des discontinuités dans les parcours institutionnels ?
- Comment les différents professionnels conçoivent-ils la parentalité et les « compétences » requises pour l'exercer ? L'accompagnement de ces jeunes, qui peuvent s'éloigner des attentes normatives vis-à-vis de la jeunesse comme de la parentalité, va-t-il de pair avec une « tendance normative inhérente à l'accompagnement à la parentalité » (Meyer & Stella [dir.], 2021) ?
- Au quotidien, comment les prises en charge permettent-elles l'articulation entre les besoins des mineurs devenus parents, de leur(s) enfant(s) et ceux de leurs parents qui disposent encore d'une autorité parentale ?
- Quelle place est aujourd'hui donnée en pratique à la « coparentalité » ? Comment les dispositifs de la protection de l'enfance parviennent-ils à reconnaître et à instituer ces mineurs (jeunes filles comme jeunes garçons) en couple parental ?

Axe 2 – Devenir parents. Les expériences juvéniles de la parentalité et leurs effets sur les parcours

Les recherches proposées pourront également interroger plus directement les perceptions qu'ont les jeunes de cet accompagnement institutionnel et leurs attentes face aux professionnels, au regard à la fois de leur situation et de celle de leur(s) enfant(s). Comment ces jeunes composent-ils avec un tiers au cours de leur parcours (Chatot et al., 2021), c'est-à-dire avec une structure qui accueille leur nouvelle situation et avec des professionnels qui accompagnent cette entrée précoce dans la parentalité ? Pour ce faire, il est attendu que les recherches soient particulièrement attentives aux variations dans les profils sociaux de ces jeunes, dans leurs projections vis-à-vis de la parentalité (désir d'enfant, grossesse choisie, premier enfant, etc.) et dans leurs trajectoires familiales (modèle familial antérieur, désir d'émancipation ou de réparation, etc.). L'enjeu consiste ici à mieux comprendre comment se joue à la fois la « parentalisation psychologique » (Neyrand, 2002), c'est-à-dire le fait de se sentir parent, et une parentalisation plus sociale, qui consiste à endosser de nouvelles fonctions vis-à-vis de son enfant et à s'approprier ce « travail parental » (Verjus, Vogel, 2009). Quel est le vécu de la parentalité dans les parcours de jeunes qui cumulent des difficultés sanitaires, sociales et économiques ?

- Quels sont les effets de la parentalité précoce sur la santé physique et mentale des jeunes ? Ce changement de statut crée-t-il de nouveaux besoins face à leur prise en charge institutionnelle ?
- Qu'en est-il des expériences de parentalité les plus contraintes et empêchées, pour des jeunes incarcérés ou placés dans des structures qui n'accueillent pas leur(s) enfant(s), les obligeant donc à vivre à distance et à ne pas pouvoir exercer une parentalité continue au quotidien ?
- Dans le cas des mineurs et jeunes majeurs sous main de justice, leur nouvelle parentalité les éloigne-t-elle de possibles récidives et peut-elle devenir un facteur de désistance (Gaïa et al. [dir.], 2019), c'est-à-dire de sortie de la délinquance ?

Axe 3 – Refaire famille ? Les rôles des proches dans la construction de cette nouvelle parentalité

Les jeunes suivis en protection de l'enfance ont souvent vécu des relations familiales conflictuelles, qui peuvent les isoler. Dans le cas des adolescentes devenues mères, le récent rapport de recherche soutenu par l'ONPE a montré qu'une partie d'entre elles a connu des violences et des maltraitements dans son environnement familial et que la survenue de la grossesse accroît les tensions au sein de la famille, jusqu'à la rupture de certains liens. Pour autant, les expériences de la parentalité précoce ne peuvent se résumer à la création d'un nouveau noyau familial, autour du seul lien parent(s)-enfant et à distance des autres relations familiales. En effet, ces nouvelles parentalités peuvent bousculer et reconfigurer les entourages (Eideliman, 2019). Les expériences conflictuelles antérieures sont-elles aggravées par cette nouvelle donne familiale ou au contraire sont-elles mises entre parenthèses pour fournir un soutien matériel et psychologique aux mineurs devenus parents ? Par ailleurs, si les parcours institutionnels de ces jeunes parents les obligent parfois à s'éloigner géographiquement de leurs proches, il arrive également que la prise en charge du nouveau-né soit impossible dans les structures proposées, et que la famille ou la belle-famille prenne alors le relais. Les recherches proposées pourront donc chercher à comprendre – en lien avec les deux premiers axes – qui sont les acteurs qui prennent part, au quotidien, à cette « parenté pratique » (Weber, 2005) : parents biologiques ou adoptifs, beaux-parents, frères et sœurs, grands-parents, etc.

- Comment les reconfigurations familiales influencent-elles les parcours institutionnels à l'ASE et/ou à la PJJ, et en retour, comment ces prises en charge entraînent-elles des recompositions familiales intergénérationnelles, au-delà des lieux d'accompagnement des mineurs (Lehalle [dir.], 2019) ?
- Comment les professionnels accompagnent-ils les dépositaires de l'autorité parentale de ces enfants devenus parents ?
- La fin de la relation conjugale et la non-reconnaissance de l'enfant par le père reste-t-elle la situation la plus courante ? Que se passe-t-il quand la « coparentalité » est réellement investie par les deux parents ?
- Face à ces nouvelles naissances, les frères et sœurs des jeunes parents investissent-ils leur rôle d'oncle et de tante ? Leurs parents se saisissent-ils de leur rôle de nouveaux grands-parents ?

Recommandations générales

Dans la sélection des projets, la DPJJ sera particulièrement attentive aux aspects suivants :

- La prise en compte de situations contrastées au sein de la protection de l'enfance, les enquêtes devant absolument être menées auprès de jeunes suivis par différents établissements et services de la protection de l'enfance (ASE et PJJ).
- La faisabilité des enquêtes et l'anticipation des questions d'accès aux terrains, auprès des services, des professionnels autant que des jeunes.
- La dimension pluridisciplinaire de la proposition, qu'il s'agisse de la composition de l'équipe et/ou des approches théoriques et empiriques adoptées.
- L'apport général à la connaissance des phénomènes étudiés, autant que la contribution aux réflexions autour des politiques publiques et des pratiques de terrain.

Durée de la recherche

À déterminer avec l'équipe candidate, mais le projet ne pourra excéder 24 mois.

Budget de la recherche

Le budget alloué à ce projet est de 80 000 euros.

Livrables attendus

Un rapport de recherche de 80 pages, hors annexes.

Une synthèse de 10 pages (principaux résultats des enquêtes).

Modalités de candidature

Le dossier (contenu dans **un seul document, au format PDF**) se composera, dans cet ordre :

- d'un résumé (1 page maximum)
- du projet (10 pages maximum, police Times New Roman, taille 12 et interligne simple)
- du dossier administratif et financier
- de la présentation de l'équipe de recherche (CV d'1 page maximum par membre), de la structure porteuse et des éventuels partenaires

Dans cette proposition, doivent figurer la présentation des enjeux du projet, son dispositif méthodologique, la population d'enquête ciblée, les terrains envisagés et le dispositif éthique et déontologique adopté.

Le dossier finalisé sera envoyé à Alice Simon, responsable du Pôle Recherche, à ces deux adresses :

serc.dpjj-sdmpje@justice.gouv.fr et alice.simon@justice.gouv.fr **avant le 11 août 2023.**

Un accusé de réception vous sera envoyé.

Modalités de sélection

Chaque proposition sera évaluée par des membres du Conseil scientifique de la DPJJ, du Service Évaluation, Recherche et Contrôle (SERC), de son Pôle Recherche et de différents bureaux compétents de l'administration centrale.

Les résultats de cette sélection vous seront communiqués, et une convention sera ensuite signée entre la DPJJ et la structure portant le projet retenu.

Bibliographie indicative

- ✓ **AMSELLEM-MAINGUY** Yaëlle & **DUMOLLARD** Marie, *Santé et sexualité des jeunes pris en charge par la PJJ. Entre priorité et évitement*, INJEP, Rapport d'études, 2015, 163 p.
- ✓ **AMSELLEM-MAINGUY** Yaëlle, **COQUARD** Benoît, **VUATTOUX** Arthur, *Sexualité, amours et normes de genre. Enquête sur la jeunesse incarcérée et son encadrement*, INJEP, Rapport d'études, 2017, 245 p.
- ✓ **BOISSON** Marine, « Petit lexique contemporain de la parentalité. Réflexions sur les termes relatifs à la famille et leurs usages sociaux », *Informations sociales*, 2008/5 (n° 149), p. 8-15.
- ✓ **BUREL** Julien, *Le parent-mineur*, Thèse de droit privé, Université de Bretagne Occidentale, 2019, 684 p.
- ✓ **CHATOT** Myriam, **COMPANS** Marie-Caroline, **QUENNEHEN** Marine, **YADAN** Zoé, « Introduction. "Instituer la famille. Entre parenté et parentalité" », *Revue des politiques sociales et familiales*, 2021/2-3 (n°139-140), p. 3-8.
- ✓ **DAUPHIN** Sandrine, « Parentalité et politique de la famille », *Revue des politiques sociales et familiales*, 2014/118, p. 59-64.
- ✓ **DÉCHAUX** Jean-Hugues, **LE PAPE** Marie-Clémence, « La parentalité sous pression », in *Sociologie de la famille*, La Découverte, « Repères », 2021, p. 31-56.
- ✓ **DIETRICH-RAGON** Pascale, **FRECHON** Isabelle, « Une enfance sous contrôle institutionnel. Les effets du rapport à la prise en charge par l'aide sociale à l'enfance sur la transition vers l'autonomie », *Agora débats/jeunesses*, 2022/2 (n° 91), p. 83-98.
- ✓ **EIDELIMAN** Jean-Sébastien, « Qui a peur de la parentalité ? », *Revue française des affaires sociales*, 2019/4, p. 255-262.
- ✓ **FABLET** Dominique, *De la suppléance familiale au soutien à la parentalité*, L'Harmattan, « Savoir et Formation », 2010, 148 p.
- ✓ **FAVEZ** Nicolas, « La coparentalité en question », in **MEYER** Vincent & **STELLA** Salvatore (dir.), *Parentalité(s) et après ?*, Érès, « Les dossiers de l'EMPAN », 2021, p. 103-117.
- ✓ **GAÏA** Alice, **DE LARMINAT** Xavier et **BENAZETH** Valérian (dir.), *Comment sort-on de la délinquance ? Comprendre les processus de désistance*, Médecine & Hygiène, « Déviance et Société », 2019, 212 p.
- ✓ **GANNE** Claire, « Vivre en centre maternel : le jeune enfant au cœur de la dynamique relationnelle entre sa mère et les professionnel-le-s », *La revue internationale de l'éducation familiale*, 2017/2 (n° 42), p. 135-154.
- ✓ **GANNE** Claire, **THIERY** Nathalie, « Soutenir les parents pour protéger l'enfant. Les centres parentaux entre prévention, protection et accompagnement vers l'autonomie », *Recherches familiales*, 2019/1 (n° 16), p. 37-50.

- ✓ **GOLSE** Bernard (coord.), **MISSONNIER** Sylvain, **GUEGUEN** Charlène & **KACI** Marie , Étude qualitative de l'expérience subjective de la maternité chez des adolescentes en IDF, Rapport final, ONPE, 2022, 138 p.
- ✓ **HOUZEL** Didier (dir.), *Les enjeux de la parentalité*, Érès, 1999, 200 p.
- ✓ **LEHALLE** Sandra, Dossier « Les proches de personnes judiciairisées : expériences humaines et connaissances carcérales », *Criminologie*, 2019/52 (n° 1), p. 5-347.
- ✓ **MEYER** Vincent & **STELLA** Salvatore (dir.), *Parentalité(s) et après ?*, Érès, « Les dossier de l'EMPAN », 2021, 360 p.
- ✓ **NEYRAND** Gérard, « Parentalité : une notion-piège ou un concept en devenir ? », *Enfances & Psy*, 2002/4 (n° 20), p. 129-134.
- ✓ **POTIN** Émilie, *Enfants placés, déplacés, replacés : parcours en protection de l'enfance*, Érès, « Pratiques du champ social », 2012, 224 p.
- ✓ **SERRE** Delphine, « Travail social et rapport aux familles : les effets combinés et non convergents du genre et de la classe », *Nouvelles Questions Féministes*, 2012/2 (n° 31), p. 49-64.
- ✓ **VERJUS** Anne, **VOGEL** Marie, "Le travail parental : représentations et pratiques", *Informations sociales*, 2009 (n° 4), 154.
- ✓ **WEBER** Florence, *Le sang, le nom, le quotidien. Une sociologie de la parenté pratique*, Aux Lieux d'être, « Mondes contemporains », 2005, 264 p.

3. ANNEXE 2 : APPEL A PROJETS « VIOLENCES »

APPEL A PROJETS N°3 (2023)

« VIOLENCES »

Les violences au sein des établissements et services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

Disciplines concernées : anthropologie, criminologie, droit, histoire, médecine, psychologie, science politique, sciences de l'éducation et de la formation, sociologie...

Contexte général

Depuis les travaux du psychiatre John Bowlby menés dans les années 1950 dans des orphelinats britanniques, jusqu'aux récentes recherches sociologiques conduites auprès de l'Aide Sociale à l'Enfance (Lacroix et al., 2021), les études universitaires consacrées aux violences subies et/ou commises par les mineurs pris en charge comme par les professionnels de la protection de l'enfance se sont multipliées²¹. Ces dernières décennies, ces violences ont également fait l'objet d'un fort intérêt de la part des instances de la protection de l'enfance elles-mêmes, et notamment de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) : mission Violence (1988-2010)²² ; notes sur la prévention et la gestion des situations de violence (en 2005, 2007, 2009 et 2015) ; missions d'évaluation et de contrôle de la mise en œuvre de ces dispositions, etc.

La question des violences est particulièrement saillante au sein des établissements et services de la PJJ, qu'il s'agisse de structures du secteur public ou du secteur associatif habilité (SAH), liées au milieu ouvert, au placement, à l'insertion professionnelle ou à la détention. La violence est en effet souvent pensée comme « inhérente aux institutions » qui prennent en charge les jeunes sous main de justice (Youf, 2014), dans la mesure où « ces adolescents, mais aussi les adultes qui les encadrent, comme les organisations institutionnelles, portent potentiellement en eux des formes de violence que les situations dans lesquelles ils sont placés – l'obligation de cohabiter en milieu clos par exemple – sont susceptibles d'attiser » (Phaure, 2014). Dès lors, la PJJ a progressivement érigé une véritable doctrine autour de la notion de « contenance éducative »²³, entendue comme un moyen de bannir la violence des professionnels, mais aussi de prévenir et de gérer au quotidien les actes violents des jeunes pris en charge.

Dans ce contexte particulier où les professionnels doivent apprendre à travailler constamment avec la violence, en cherchant à la limiter mais sans pouvoir complètement l'éradiquer, il semble utile de continuer à interroger les violences juvéniles, pour mieux les comprendre. La DPJJ souhaite ainsi améliorer les connaissances sur les situations dans lesquelles des jeunes pris en charge par les structures éducatives de la PJJ deviennent violents, et exposent ainsi les autres jeunes et les professionnels à un climat violent et à des situations de violences.

Axes de recherches

²¹ Pour un aperçu de l'intérêt grandissant pour cette thématique, voir Cécile Renault et Bérangère Dejean (dir.), *Enfance et violence : la part des institutions publiques*, Rapport du Défenseur des droits, 2019, 98 pages.

²² Alors installée au sein du Centre national de formation et d'études de la Protection judiciaire de la jeunesse (CNFE-PJJ), devenu en 2008 l'École Nationale de la PJJ (ENPJJ).

²³ DPJJ, « La contenance éducative », *Documents thématiques à l'appui des pratiques professionnelles*, 2017, 21 pages.

Les recherches proposées viseront à affiner les connaissances autour des formes hétérogènes des violences commises par les jeunes, et pourront pour ce faire explorer certains des axes de recherche que nous suggérons ici à titre indicatif : les perceptions que les jeunes ont de ces expériences de la violence (Axe 1), les causes multiples des passages à l'acte violent (Axe 2) ou encore le rôle de la violence dans les modalités de la prise en charge et dans la suite du parcours des jeunes (Axe 3).

Axe 1 – Les expériences juvéniles des violences

Les définitions de la violence ont évolué dans le temps, et varient considérablement selon que l'on adopte une approche juridique, psychologique ou sociologique notamment. Toujours est-il que les violences commises par les jeunes sont généralement considérées comme un « problème social » (Le Goaziou et Mucchielli, 2009), et deviennent rapidement un problème à gérer et à réguler pour les institutions en charge de ces jeunes auteurs de violences. Beaucoup d'études sur ces questions ont adopté une approche adulte-centrée, c'est-à-dire envisagée principalement par le prisme des professionnels, de leurs représentations des violences des jeunes sous main de justice et de leurs pratiques pour les prévenir. Au contraire, cet appel à projets encourage à interroger les expériences vécues et perçues par les jeunes eux-mêmes. Autrement dit, il s'agit de faire parler les jeunes de la violence et de leurs violences. En effet, ces expériences demeurent profondément subjectives, tant « ce qui peut être perçu comme violent par les uns peut ne pas en relever aux yeux d'autres personnes » (Laforgue et Rostaing, 2019). Les propositions pourront donc questionner les expériences quotidiennes et ordinaires de la violence dans les structures éducatives de la PJJ, qu'elles soient agies et/ou subies, individuelles et/ou collectives, se manifestent verbalement et/ou physiquement, et prennent des dimensions variées (morales, sexistes, sexuelles, racistes, etc.). Elles pourront explorer tout à la fois les actes violents les plus graves, qui sont a priori les plus signalés aux directions territoriales et inter-régionales et à l'administration centrale²⁴, mais aussi les plus sanctionnés, tout comme les formes de violences les moins dicibles, celles qui paraissent communes (comme les insultes) ou restent bien souvent enfermées dans la « chape de plomb » des relations interpersonnelles (Lacroix et al., 2021), comme le harcèlement moral ou les violences sexuelles.

- Quels sont les types de violences que les jeunes et les professionnels expérimentent au quotidien ? Comment ces différentes formes de violences s'articulent-elles ?
- Quels est l'ampleur des (dés)ajustements entre ce que le droit définit comme un acte violent, ce que les établissements et services de la PJJ considèrent comme des violences à prévenir et surtout ce que les jeunes perçoivent comme de la violence ?
- Les jeunes pris en charge cherchent-ils à faire reconnaître certaines formes de violences en particulier auprès des structures éducatives ? Au contraire, résistent-ils aux moyens de prévention et de gestion de la violence mis en place par les professionnels ?
- Certains actes violents sont-ils banalisés par les jeunes, autant que par les professionnels ? Dans quelle mesure la violence peut-elle alors être perçue « comme un mode incontournable de régulation des tensions » (Simon, 2023) ?

Axe 2 – Les causes multiples et imbriquées des violences

Dans l'optique d'approfondir la compréhension de ces différentes formes de violences des jeunes pris en charge par la PJJ, cet appel à projets encourage à mener des enquêtes qui cherchent à saisir – et si possible à articuler – les causes individuelles, familiales, sociales, institutionnelles et contextuelles de ces violences. En effet, les recherches sociologiques

²⁴ En 2020, 560 incidents avaient été signalés à l'administration centrale, en hausse de 53 % par rapport à 2018. Ils concernaient en premier lieu et de manière non exclusive des violences contre les professionnels (246 cas, 44%), puis contre les jeunes PJJ (170 cas, 30%) ou contre des tiers (167 cas, 30%). Ces cas sont signalés à la DPJJ car considérés comme « les plus graves », car portant une atteinte « à l'intégrité physique ou psychologique » des mineurs et des professionnels ou « à la continuité de la prise en charge éducative » (note du 13 février 2015). Source : DPJJ-Cellule Transversale d'Appui au Pilotage, « Exploitation et analyse des incidents signalés », 2020, 109 p.

soulignent d'abord que la perception juvénile de la violence « ne se comprend qu'au travers du passé social et familial » (Lacroix *et al.*, 2021). Les phénomènes de violences observés, racontés et/ou signalés au fil des enquêtes pourront donc être réinscrits dans les parcours biographiques et dans les trajectoires de prise en charge institutionnelle des jeunes. Les travaux de psychologie démontrent également que le passage à l'acte violent s'explique autant par des conflits internes aux jeunes que par des sollicitations externes (Houssier, 2009). Un intérêt particulier pour le contexte immédiat de la survenue des violences et pour les interactions qui y conduisent pourra notamment être développé. Enfin, si la prévention et la gestion « des situations de violence fait partie intégrante de la réalité professionnelle des acteurs de la PJJ » (Berkaoui et Durand, 2014), chaque type de structure éducative peut engendrer des formes spécifiques de violences. Par exemple, l'auto et l'hétéro-agressivité se retrouvent plus souvent dans les lieux de privations de liberté (Rongé, 2010), les violences psychologiques dans le « huis clos » des familles d'accueil et les violences physiques dans les foyers pour adolescents (Lacroix *et al.*, 2021).

- Existe-t-il des liens entre la répétition de certaines formes de violences et l'exposition antérieure à des violences au sein de l'entourage familial (Bronard, 2019) ? Quel rôle jouent les normes sociales de l'adolescence, et notamment les enjeux de domination masculine, qui se sont forgées tout au long du parcours de ces jeunes (dans leurs entourages familiaux, amicaux ou scolaires) ?
- Certains contextes sont-ils plus propices à transformer les violences subies par des mineurs en danger en violences agies par des jeunes désormais considérés comme dangereux (Derivois et Pétry, 2014) ?
- Certaines structures éducatives semblent davantage concernées par le signalement d'incidents jugés « graves »²⁵, mais qu'en est-il pour les formes plus ordinaires de violence ?

Axe 3 – Les effets des violences sur les parcours institutionnels des jeunes

Les recherches proposées pourront enfin étudier plus directement la place qu'occupent les violences dans les trajectoires des jeunes suivis par la PJJ. La prise en charge – éducative ou judiciaire – de ces violences impacte en effet souvent le parcours institutionnel des jeunes qui en sont les auteurs. Dès lors, les propositions pourront s'intéresser aux réactions des jeunes face aux pratiques de gestion des actes violents par les équipes de professionnels. Qu'ils soient éducateurs, psychologues, professeurs ou encore infirmiers par exemple, les différents professionnels présents dans les structures de la PJJ n'ont ni les mêmes missions, ni les mêmes objectifs face aux violences juvéniles (Monod, 2009 ; Bronard *et al.*, 2011). Pour autant, il est attendu d'eux « qu'ils soient en mesure sinon d'éradiquer, du moins de contenir, d'encadrer, de canaliser la violence des jeunes » (Jeanne, 2010). Qu'elles soient « immédiates et situationnelles » ou plus « collectives et informelles » (Farcy-Collon, 2016), ces différentes réponses peuvent avoir pour effet d'apaiser les violences (Le Run, 2009), mais comportent certaines limites. Les recherches pourraient notamment s'intéresser aux pratiques adoptées face aux cas les plus graves, qu'elles incitent à des réponses médicales (médication ou hospitalisation) ou à des réponses judiciaires (et notamment pénales). Toutes ces réponses institutionnelles face aux violences peuvent produire des changements de structures pour les jeunes, et donc de la discontinuité dans la prise en charge²⁶.

- Comment les jeunes perçoivent-ils à la fois la gestion en urgence de la survenue des violences et le travail socio-éducatif de prévention des violences à plus long terme ?
- Quelles conséquences les actes violents peuvent-ils avoir sur la relation éducative avec les professionnels, pour les jeunes auteurs comme pour les jeunes victimes de violences ? Dans quels cas constituent-ils « un empêchement à la prise en charge » (Brugère, 2014) ?

²⁵ En 2020, les incidents signalés provenaient à 25 % des Établissements Pénitentiaires pour Mineurs (EPM), à 20 % des permanences, services et unités éducatives auprès des tribunaux (PEAT, SEAT, UEAT) et à 19 % des unités éducatives d'hébergement collectif ou diversifié (UEHC/UEHD). Source : DPJJ-CTAP, « Exploitation et analyse des incidents signalés », 2020.

²⁶ En 2020, sur 246 cas de violences contre des professionnels signalés à la DPJJ, 177 ont mené à un dépôt de plainte, 29 à un déferement et 18 à une détention provisoire. Source : DPJJ-CTAP (2020).

- La prise en charge socio-éducative permet-elle de canaliser les violences des jeunes ? Au contraire, les jeunes sortent-ils des dispositifs en maintenant le niveau de violence qui était le leur au moment de leur prise en charge, voire en aggravant leurs passages à l'acte ?

Recommandations générales

Dans la sélection des projets, la DPJJ sera particulièrement attentive aux aspects suivants :

- Le fait d'envisager le recueil de données dans différents types d'établissements et de services la PJJ (milieu ouvert, placement, insertion professionnelle et/ou détention).
- La faisabilité des enquêtes et l'anticipation des questions d'accès aux terrains, auprès des professionnels autant que des jeunes.
- La dimension pluridisciplinaire de la proposition, qu'il s'agisse de la composition de l'équipe et/ou des approches théoriques et empiriques adoptées.
- L'apport général à la connaissance des phénomènes étudiés, autant que la contribution aux réflexions autour des politiques publiques et des pratiques de terrain.
- Des recherches-actions sont tout à fait envisageables dans le cadre de cet appel à projets.

Durée de la recherche

À déterminer avec l'équipe candidate, mais le projet ne pourra excéder 24 mois.

Budget de la recherche

Le budget alloué à ce projet est de 60 000 euros.

Livrables attendus

Un rapport de recherche de 80 pages, hors annexes.

Une synthèse de 10 pages (principaux résultats des enquêtes).

Modalités de candidature

Le dossier (contenu dans **un seul document, au format PDF**) se composera, dans cet ordre :

- d'un résumé (1 page maximum),
- du projet (10 pages maximum, police Times New Roman, taille 12 et interligne simple),
- du dossier administratif et financier,
- de la présentation de l'équipe de recherche (CV d'1 page maximum par membre), de la structure porteuse et des éventuels partenaires.

Dans cette proposition, doivent figurer la présentation des enjeux du projet, son dispositif méthodologique, la population d'enquête ciblée, les terrains envisagés et le dispositif éthique et déontologique adopté.

Le dossier finalisé sera envoyé à Alice Simon, responsable du Pôle Recherche, à ces deux adresses :

serc.dpjj-sdmpje@justice.gouv.fr et alice.simon@justice.gouv.fr **avant le 11 août 2023.**

Un accusé de réception vous sera envoyé.

Modalités de sélection

Chaque proposition sera évaluée par des membres du Conseil scientifique de la DPJJ, du Service Évaluation, Recherche et Contrôle (SERC), de son Pôle Recherche et de différents bureaux compétents de l'administration centrale.

Les résultats de cette sélection vous seront communiqués, et une convention sera ensuite signée entre la DPJJ et la structure portant le projet retenu.

Bibliographie indicative

- ✓ **BERKAOUI** Akli et **DURAND** Michel-Pierre, « Face à la violence. Quelles réponses en formation ? », *Les Cahiers Dynamiques*, 2014/2 (n° 60), p. 111-122.
- ✓ **BRONSARD** Guillaume, *Étude médico-psychologique d'adolescents placés en Centre Éducatif Fermé en France*, Rapport final, Université de Bretagne Occidentale et CHU de Brest, septembre 2019, 72 pages.
- ✓ **BRONSARD** Guillaume et al., « Les Maisons de l'adolescent ont-elles une place spécifique dans le traitement de la violence ? », *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, 2011/59 (n° 2), p. 99-102.
- ✓ **BRUGÈRE** Stéphane, « La violence qui protège. Pour une psychogenèse de la violence », *Les Cahiers Dynamiques*, 2014/2 (n° 60), p. 60-69.
- ✓ **DERIVOIS** Daniel et **PÉTRY** Philippe, « Du jeune en danger au jeune violent, le jeu des institutions », *Revue de l'enfance et de l'adolescence*, 2014/1 (n° 89), p. 25-40.
- ✓ **FARCY-CALLON** Léo, « La violence en Centre éducatif fermé : enjeux et traitement institutionnel », *Le Sociographe*, 2016/4 (N° 56), p. 11-24.
- ✓ **GILLOT** Chantal, « Instance de médiation dans le traitement de la violence en ITEP (septembre 1997 - avril 2007) », *Psychologie clinique*, 2010/30, p. 27-33.
- ✓ **HOUSSIER** Florian, « Métapsychologie de la violence », *Enfances & Psy*, 2009/4 (n° 45), p. 14-23.
- ✓ **JEANNE** Yves, *Dépasser la violence des adolescents difficiles. Le pari de l'éducation*, Toulouse, Érès, « Connaissances de la diversité », 2010, 240 p.
- ✓ **LACROIX** Isabelle, **CHAÏËB** Sarra, **DIETRICH-RAGON** Pascale et **FRECHON** Isabelle, « La violence sous protection. Expériences et parcours des jeunes récemment sortis de placement », *Documents de travail*, Ined, n°263, juin 2021,
- ✓ **LAFORGUE** Denis et **ROSTAING** Corinne (dir.), *Violences et institutions. Réguler, innover ou résister ?*, Paris, CNRS Éditions, "CNRS Alpha", 2019, 254 p.
- ✓ **LECAPLAIN** Patrick, « Jeunesse à risques et dysfonctionnements des services de la protection de l'enfance : comment penser les pratiques d'accompagnement de jeunes désignés comme violents ? », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, 2009, n°7.
- ✓ **LE GOAZIOU** Véronique et **MUCCHIELLI** Laurent (dir.), *La violence des jeunes en question*, Nîmes, Champ Social Éditions, « Questions de société », 2009, 150 p.
- ✓ **LE RUN** Jean-Louis, « Introduction. Pourquoi la violence ? », *Enfances & Psy*, 2009/4 (n° 45), p. 10-13.
- ✓ **MONOD** Guillaume, « Pourquoi la violence renaît-elle de ses cendres ? », *Enfances & Psy*, 2009/4 (n° 45), p. 60-70.
- ✓ **PHAURE** Frédéric, « Faire institution pour ne pas faire violence », *Les Cahiers Dynamiques*, 2014/2 (n° 60), p. 54-59.
- ✓ **RONGÉ** Jean-Luc, « Prévenir la violence institutionnelle : les "dysfonctionnements" dans un CEF de la PJJ à Savigny-sur-Orge », *Journal du droit des jeunes*, 2010/9 (N° 299), p. 37-45.
- ✓ **SIMON** Alice, « Étude sur les effets psychosociaux de l'enfermement », DPJJ-Pôle recherche, 2023.
- ✓ **YOUNG** Dominique, « Prévenir, contenir et analyser les situations de violence », *Les Cahiers Dynamiques*, 2014/2 (n° 60), p. 4-5.



SERC

Service de l'évaluation,
de la recherche
et du contrôle de la direction
de la protection judiciaire
de la jeunesse

—
DPJJ

Direction de la protection
judiciaire de la jeunesse